SEANCE DU 20 DECEMBRE 2016.

POUR LA VILLE :

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;

M.M. A.PERPETE, A.BALON, J-M.TRIFFAUX, Mme A-C.GOFFINET- BEKAERT,

M.A.EVEN, Echevins;

M.R.BIREN, G.MEDINGER, G.SCHUSTER, R.MULLER, Mme CHARLIER - GUILLAUME, M.M. X.KROELL, D.LAFORGE, K.MITRI, Mme J.DENIS, M.M. M.SAINLEZ, R.GAUDRON, H.MANIGART, Melle P.SCHMIT, M.L.TURBANG, Mme M.WILLEMS, M.M. J.DECHAMBRE, M.LAQLII, D.KARENZO, Mme S. SAUCEZ,

Conseillers;

Melle M.NEUBERG, Présidente du C.P.A.S M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

POUR LE CPAS :

Présents : Melle M. NEUBERG, Présidente

Mesdames K. DE BEIR, N. GILLET,

Messieurs J. DECHAMBRE, J. LEEMANS, B. MERVEILLE, L. NSABIMANA, K. STILLEN, Conseillers de l'Action Sociale

Mme C. BASTIEN, Directrice générale

M. le Président ouvre la séance publique à dix-neuf heures et sept minutes

+ +

PREMIERE PARTIE

Séance publique conjointe : Conseil de l'Action Sociale et Conseil communal.

Monsieur MAGNUS rappelle qu'on essaie de travailler en harmonie avec le CPAS et la Commune pour faire en sorte qu'au niveau des frais généraux, cela revienne moins cher, et qu'il n'y a aucune utilité à ce que chacun travaille de son côté. Il passe ensuite la parole à Mme la Présidente du CPAS.

Rapport relatif aux économies d'échelle et suppression des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la commune.

Madame NEUBERG remercie pour l'accueil des membres du CPAS pour cette réunion conjointe qui a lieu une fois par an. Elle présente le rapport relatif aux économies d'échelles et la suppression des doubles emplois et dit qu'on a obtenu deux rapports, celui pour 2016 qu'il faut valider puisque l'année dernière le CPAS est venu devant le Conseil au mois de septembre et que le rapport relatif aux économies d'échelles 2016 a été validé en octobre, ainsi que le nouveau rapport relatif aux économies d'échelles qui a été accepté en concertation Ville /CPAS et par le Conseil de l'Action sociale du mois de novembre. Elle dit qu'on met en avant les synergies entre la Ville et le CPAS, à savoir au niveau du service des travaux, où il y a l'entretien courant des véhicules du CPAS qui se fait par ce biais-là, une mise à disposition de contremaître lorsque le CPAS décide de procéder à l'ensemble des travaux de reconstruction ou de construction de la Résidence de la Knipchen. Elle fait part également des plantations qui sont mises à disposition par le service environnement lorsqu'il y a des événements, ou même au sein des implantations du CPAS. Elle aborde ensuite les conventions avec l'informatique et la téléphonie. Elle dit qu'ils ont changé complètement le parc téléphonique tant de la Ville et du CPAS il y a à peine quinze jours et qu'il y a un site internet commun qui est en cours. Elle dit qu'il y a des conventions relatives à l'occupation de la tour romaine Jupiter qui appartient au CPAS d'Arlon, et parle ensuite des nouvelles technologies, pour dire que nous collaborons avec le cpas et l'espace public

numérique qui est un service communal, et ajoute que ce sont des synergies qui sont relativement importantes surtout dans notre politique de mise à disposition de personnes sous contrat article 60, pour une véritable insertion professionnelle. Elle dit qu'au niveau de l'imprimerie, lorsqu' il y a des marchés publics qui sont relativement importants, il y a alors une excellente collaboration avec le service marché publics de la Ville. Elle parle ensuite de la prévention et de la sécurité, du lavoir et de l'Arlonette qui gèrent le linge des écoles et des autres établissements communaux, et dit qu'ils ont des facilités de discussions avec le Conseiller en énergie de la Ville, puisqu'il a su orienter leurs décisions entre autres sur la Résidence de la Knipchen mais aussi lorsqu'il a fallu changer la chaudière du Pré en bulles, et elle le remercie d'ailleurs pour ses précieux conseils. Elle parle aussi des mises à disposition de personnes sous contrats article 60 auprès desquelles on offre une expérience et une mise à disposition au travail, avant qu'elles puissent ouvrir un droit aux allocations de chômage, et ceci dans le cadre de la réinsertion socioprofessionnelle de ces personnes. Elle ajoute qu'au niveau du logement d'urgence il y a un droit d'emphytéose qui a été consenti par la Ville au CPAS, l'abri de nuit, le linge est entretenu par l'Arlonette, certains transports par des véhicules de la Ville, des mises à disposition à titre gracieux de locaux, puisqu'ils occupent également au-dessus de l'abri de nuit, le deuxième et le troisième étage pour différents services, différents ateliers que l'insertion a mis en Elle rappelle le salon de coiffure solid'hair, et la salle informatique qui se trouvent à ce niveau-là. Elle parle ensuite de l'accueil extra-scolaire, des crèches communales, et de cette même volonté qui est de lutter contre la fraude sociale, et termine cette présentation de synergies qui sont mises en place. Elle dit qu'elles ne diffèrent pas énormément sauf quand il y a de nouveaux projets, et précise qu'ici l'essentiel est d'avoir d'abord un travail de fond sur des sujets que nous côtoyons au quotidien. Elle explique ensuite le second point et se rapporte à l'agrandissement de la Résidence de la Knipchen, des 800 personnes qui sont toujours en liste d'attente et dit qu'actuellement il y a une diversification de services, elle précise que ces services ont été mis en place au 1er juin pour les appartements Résidence service et à partir du 13 juin pour les autres services. Elle rappelle d'abord les fondements du CPAS et dit qu'à l'occasion des 40 ans, du CPAS la Fédérations des CPAS a créé un site qui s'appelle 'cpasavenir.be' et qui a mis en ligne une petite vidéo humoristique sur les préjugés que l'on peut avoir à l'encontre des CPAS et de ses bénéficiaires. Elle présente cette vidéo. Elle rappelle ensuite l'importance du CPAS et de ses services et l'importance également du travail qui est fait par le Conseil d'action sociale et de tous les services qu'il est possible de rendre à la population lorsqu'elle est dans les conditions et qu'elle en a besoin.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

2. Présentation du 1^{er} bilan des nouveaux services de la Résidence de la Knippchen et nouveau projet d'extension de la Résidence de la Knippchen.

Elle passe au premier bilan des services de la Résidence de la Knipchen, et commence par le bilan sur les lits de court séjours (période de maximum 90 jours par an), et explique qu'on peut passer en Maison de repos avec des lits de type courts séjours par exemple après une opération où on a encore besoin de temps pour se retaper, et précise que ces lits de courts séjours peuvent permettre ce type d'hébergement. Elle dit qu'au niveau de l'évaluation, on a ouvert les services à partir du 13 juin, sauf les appartements de résidences services qui sont déjà à disposition à partir du 1er juin, et explique que l'analyse porte sur 4 mois entre le 13 juin et le 31 octobre. Elle signale qu'au niveau des chiffres en courts séjours, nous avons accueilli 17 personnes, à savoir que certaines personnes ont fait plusieurs séjours au sein de l'institution dans ce type d'accueil, et que nous avions 6 hommes et 11 femmes. Elle dit que pour l'origine des demandes, 8 provenaient directement d'un séjour à l'hôpital et d'autres venaient d'une demande d'un résident ou de la famille. Elle ajoute qu'au niveau des catégories de dépendance, la personne âgée et l'état de dépendance se mesurent par rapport à l'échelle de 4, à savoir qu'une personne en catégorie

O est une personne qui se porte très bien et qui n'a pas du tout besoin de soins, la catégorie A a besoin d'un peu de soins et on évolue ainsi jusqu'à la catégorie C et D où là ce sont des personnes qui sont totalement dépendantes. Elle dit qu'on voit que les services ont été fréquentés de manière générale des personnes qui relèvent de la catégorie O et qui sont donc en bonne santé mais qui ne se sentaient pas encore à même d'un retour à leur domicile directement après un séjour à l'hôpital, mais également des personnes de catégorie A ou des personnes de catégorie B qui demandaient une attention, et précise que c'est aussi le but, à savoir un service de la maison de repos avec des infirmiers et aides-soignants avec cette continuité des soins après l'hôpital. Elle explique que la provenance des personnes peut s'avérer très intéressant aussi puisqu'on voit que l'ouverture de ce nouveau service a amené essentiellement des arlonais, à savoir que 82,3% proviennent d'Arlon et que les autres proviennent encore de la province de Luxembourg. Elle dit que pour le taux d'occupation des 5 chambres de court séjour, il a fallu faire un maximum de publicité, qu' une journée portes ouvertes a également été organisée pour ces services, et que le démarrage a pris du temps jusqu'au 1er juillet (entre le 13 juin et le 1er juillet il y avait 17 jours), où il a fallu faire avec la demande, et qu'à partir du ler juillet, le service s'est lancé de lui-même, à savoir que sur 615 jours possibles on a eu 2 jours de vide locatif entre le $1^{\rm er}$ juillet et le 31octobre sur les 5 chambres, donc un taux d'occupation de 99, 67% ce qui confirme la volonté du CPAS d'avoir investi dans ce type de services, puisque la demande est là aujourd'hui, elle est prouvée. Elle ajoute que la durée moyenne d'un séjour depuis l'ouverture c'est de 49 jours, donc 90 jours par année civile, que la personne peut être hébergée en lits de court séjours, à savoir qu'elle n'est pas obligée de faire les 90 jours dans la même implantation, puisqu'elle peut faire 50 jours à Arlon et 40 jours dans une autre implantation. Elle dit qu'il s'agit ici de durées relativement longues et que la plus courte a été de huit jours. Elle explique que nous avons dû faire face à quelques refus avec des réorientations vers le centre d'accueil de jour parce que certaine personnes voulaient utiliser le service de courts séjours en pensant qu'elles allaient aller plus vite entrer en maison de repos, mais ce n'est pas le cas, car c'est prévu qu'il y ait un retour au domicile après la période au niveau du court séjour. Elle continue et dit qu'au niveau des contraintes la Directrice générale qui est en charge de ces services doit parfois s'armer de patience, il faut gérer les annulations potentielles, parfois l'état de santé de la personne au moment où elle arrive en court séjour ne correspond pas à celui auquel elle a prétendu, il y a aussi des personnes où l'état de santé s'est détérioré parce que la sortie en clinique a été beaucoup trop rapide, et explique qu'il faut faire face parfois à ce type de contrainte. Elle signale que le service de court séjour marche tellement bien que sur les 5 lits qui sont disponibles ils sont déjà tous réservés pour le mois de janvier et février et trois sont déjà réservés pour fin mars, et met l'accent sur l'attrait de ce type de service. Elle informe que nous avons 10 appartements de résidence service et qu'ils se sont arrachés comme des petits pains. Elle dit qu'effectivement il s'agit d'un cadre somptueux en plein centre-ville, un appartement qui est adapté à l'âge et aux besoins, et qu'au niveau de la location, ils ont directement été loués dès le mois de juin, et que tous les locataires proviennent d'Arlon, qu'il y a 6 personnes isolées et 4 couples. Il y a eu juste un problème avec une personne en couple qui est partie en maison de repos mais sa compagne est toujours en appartement aujourd'hui et donc il n'y a pas eu de changement au niveau de la location. Elle dit que dans ce type d'appartement il y a aussi l'aspect sécurité, il y a un relais TELEVIC à l'intérieur de l'appartement, qui fait que si la personne qui vit à l'intérieur se sent mal il suffit de crier et l'appel est directement relayé à du personnel médical. Elle dit que c'était le début de la possession des locaux et qu'il y a eu 18 appels qui ont été recensés pour la période, deux alertes incendie à cause d'un problème de hotte mais avec tout de même la venue des pompiers, il y a eu aussi deux chutes d'où on se rend bien compte de l'importance de ce service, et 14 appels qui ont été actionnés par erreur, le temps que les gens apprennent à se servir de ce service. Elle explique que l'entretien des appartements et des communs est fait par une auxiliaire qui est engagée à mi-temps et qui a déjà fait 53 heures en tout pour ces entretiens. Elle précise que ces résidents de la Résidence service sont tout-à-fait autonomes, ils peuvent

cuisiner chez eux et profitent également de tous les services offerts à la Résidence de la Knipchen, et on se rend compte que un sur deux vient manger tous les midis au 'petit gourmet', petit restaurant qui se trouve à l'intérieur de la Résidence ; elle signale qu'il y a eu 130 forfaits repas et que ce forfait a été établi lorsque la personne en Résidence Service souhaite prendre le petit déjeuner, le dîner et le souper, et il s'élève à 10 euros. Elle dit qu'il y a 844 dîners, et met l'accent sur ce besoin de se retrouver dans une communauté et de communiquer, même lorsqu'on vit dans des appartements séparés. Elle dit qu'entre 4 et 10 personnes mangent au 'petit gourmet' et 974 repas de midi ont été servis, ce qui représente un taux de fréquentation d'une personne sur deux au niveau des repas. Elle dit qu'en ce concerne la participation aux activités, ces Résidents participent à différentes activités, que ce soit de l'informatique ou des jeux de mots, mais ils ont également à disposition une salle commune. Elle dit que lorsque nous avons reconstruit cette aile il y avait besoin d'une salle commune, et qu'il y a eu un Conseil des Résidents qui s'est mis en place, elle dit que l'on fête également les anniversaires chaque mois, et qu'ils ont décidé de mettre en place les apéros du jeudi pour garder cet aspect convivial. Elle signale qu'il y a également des activités spécifiques avec des partenaires extérieurs et que la salle commune et la terrasse sont également investis de manière informelle par les résidents qui ont énormément d'activités, et qu'à ce jour nous avons 3 candidatures qui sont en attente. Elle précise qu'on a fait le choix de ne pas avoir une liste d'attente au même titre que celle que nous avons à la Maison de repos, parce qu'on est dans une vraie démarche de location comme vous et moi pourrions louer un appartement, c'est-à-dire qu'ici la personne signe un contrat et reste locataire pendant toute la durée de sa vie. Elle ajoute qu'il y a également 10 places en centre d'accueil de jour de la Knipchen, et qu'il s'agit d'un accueil au quotidien entre 8 heures et 18 heures, soit pour des personnes qui veulent rompre l'isolement dans les villages, qui se sentent seuls et veulent participer à des activités, soit pour des personnes qui seraient atteintes par la maladie et dont parfois la famille ou les aidants proches ont besoin de souffler. Elle dit qu'il faut savoir que le centre d'accueil de jour lorsqu'il y a des soins à prodiguer aux personnes qui y sont accueillies, il y a une équipe qui est en place. Elle rappelle le rôle du centre d'accueil de jour qui est l'accueil au quotidien, et que nous avons 10 places pour des personnes âgées de 60 ans et plus, pour les sortir de la solitude tout en favorisant le maintien à domicile puisqu'il y a un retour en fin de journée à domicile, rassurer et aider les familles et les proches, et offrir des activités culturelles et ludiques, une écoute et surtout une présence durant Elle informe qu'il y a une équipe, une éducatrice, aidela journée. soignante et accompagnateur de vie, et une personne sous contrat article 60 comme accompagnateur de vie également et que c'est ouvert de 8h à 18h également. Elle ajoute qu'au niveau des profils des bénéficiaires, il y a 12 personnes qui ont été inscrites depuis le lancement du service, que 75 sont autonomes et 25 ont un profil type maison de repos et soins, ce qui demande justement cet accompagnement par un profil médical. Elle dit que nous avions un profil dépendant mais qu'il y avait également 3 personnes démentes, ce qui permet aussi d'avoir un accompagnement certain par rapport à la maladie pour pouvoir développer des activités en lien avec les pathologies dont les personnes souffrent, et précise que c'est important aussi pour l'équipe. Elle dit que les personnes proviennent d'Arlon et qu'au niveau de la cela est intéressant aussi puisqu'on sait que le CPAS d'Arlon a beaucoup de collaboration avec différents services, que ce soit avec le Forum de la Mobilité, avec lequel vous pouvez mettre des personnes à disposition, comme aussi le TEC, le FLEXITEC et la Croix Rouge, avec lequel nous travaillons dans différentes implantations. Elle signale qu'on a accepté toutes les demandes qui ont été faites et que malheureusement le taux d'occupation et un peu bas, contrairement aux autres services, et que c'est une moyenne de 2,15 résidents par jour, qu'il y a des jours où on monte jusqu'à 6 personnes et qu'un jour où comme le jeudi par exemple où c'est le marché, on compte une personne et parfois même pas du tout, donc cela dépend du souhait des gens, des activités qui y sont développées etc...Elle dit que l'on va mettre une communication assez importante pour ce service-là puisqu'il mérite d'être connu, et rappelle que le lancement a été fait au mois de juillet, qu'il y a eu les vacances et qu'il faut laisser sa chance à

Elle dit que de manière générale dans les autres centres ce service-là. d'accueil de jours qui ont été développés auprès d'autres CPAS ou de Maisons de repos, il faut savoir que c'est une attitude normale car c'est un service qui a besoin de temps avant de prendre son envol. Elle rapporte quelques activités également et dit qu'on développe des ateliers cuisine, jeux de gym douce de manière hebdomadaire, des ateliers qui sont axés sur le bien-être, des soins esthétiques, des massages, relaxation, d'artisanat, peinture, confection de bijoux, customisation et des balades au marché. Elle signale avoir mis à titre informatif une journée type en centre d'accueil de jour, à savoir qu'on peut venir soit en journée complète, de 8h à 18h, soit y venir par demi-journées de 8h à 14h avec un repas qui est inclus de par la loi, ou de midi à 18h00 par exemple. Elle ajoute qu'il y a un petit atelier vaisselle et que c'était une demande des résidents, ce qui peut paraître surprenant mais en fait c'est ce qui fait que les gens se sentent chez eux, et ceci afin de ne pas briser une routine ou un moyen de vie, ils veulent continuer cette activité-là et ca marche relativement bien. Elle en vient aux partenariats et aux transports, et dit qu'ils travaillent avec la Croix-Rouge et le Forum de la Mobilité, et que l'on a également une convention avec l'asbl activ'dog, qui est une asbl qui amène des animaux de compagnie une fois par mois pendant une demi-journée auprès des résidents de la Maison de Repos et une demi-journée au niveau de la Résidence de l'accueil de jour, car il faut savoir que le contact avec l'animal amène un bien-être aux personnes, et rapporte que c'est un atelier qui marche très bien. dit que cela leur rappelle cette vie à la maison avec leurs propres animaux de compagnie. Elle dit qu'ils essaient également de diversifier les activités avec l'asbl la ligue laïque, nous faisons des ateliers de peinture, confection de produits naturels qu'on a pu également retrouver au niveau du Solidarlon et détournement d'objets, et dit que dès 2017 des nouveaux ateliers seront mis en place car ce qui est important c'est aussi le retour des personnes qui le fréquentent. Il faut savoir qu'il y a une demande spécifique d'ateliers, la Directrice adjointe parlait également de se rendre à la piscine, de faire de l'aquagym, et ajoute qu'il s'agit de choses qui sont en réflexion, et qu'il y a des activités ouvertes sur l'extérieur où on peut organiser des balades au marché, prendre un café en terrasse, organiser des sorties au musée, à des expositions, ce sont des choses qui vont de plus en plus attirer les personnes qui ont une volonté de rompre l'isolement. Elle dit aussi quelques mots sur la nouvelle extension de la Résidence de la Knipchen car ce n'est plus un secret pour personne qu'après avoir attendu depuis 2009 des lits qui étaient toujours en attente, le Ministre PREVOT a enfin donné un agrément pour 21 places supplémentaires dans les prochaines Elle revient sur le projet et signale qu'en 2005 il y avait un projet de 91 lits MR qui a évolué en 2008 vers un projet de 118 lits MR. Elle rappelle qu'en 2013 le CPAS a pris la décision, puisqu'il n'obtenait pas les agréments pour les lits qu'il voulait exploiter, de diversifier les services via ces nouveaux services, ce qui offre une capacité d'accueil aujourd'hui de 132 lits MR, MRS répartis sur l'ensemble de ces services. Elle dit qu'avec ce nouveau projet que nous souhaitons mettre en place, ils ont décidé de repartir sur une diversification et la question s'est posées, à savoir est-ce qu'on investit dans une démarche purement de lits Maison de repos puisque cette demande de maison de repos est toujours en attente et 800 personnes ce n'est pas rien... Mais on s'est rendu compte que parmi ces personnes il y avait des profils qui se dégageaient et auprès desquels on pouvait apporter une aide et c'est la raison pour laquelle dans ce nouveau projet de 21 lits supplémentaires ils ont réfléchis à des pistes intéressantes, et l'idée s'est focalisée sur un accueil de type cantou, pour des personnes qui sont désorientées. Elle dit que le cantou est une aile fermée et que ce n'est pas uniquement pour les personnes démentes, avec un accompagnement encore plus spécifique des personnes âgées qui ont réellement un problème désorientation, qui peut être dû à la maladie ou à d'autres choses, mais l'idée est de continuer à diversifier. Elle ajoute que le nombre de lits maximum qu'ils peuvent exploiter est entre 10 et 15 pour ce cantou, ce qui veut dire que sur les 21 lits octroyés, il en restera soit 11, soit 6 en fonction du choix qui sera fait dans le futur et qui seront de toute façon des lits de maison de repos qui seront mis à disposition des gens qui attendent sur la liste. Elle dit qu'avec ces 21 lits supplémentaires nous arrivons à un projet qui aura atteint les 153 lits, dont 153 possibilités

nouvelle dimension permet un accueil de type excellent. Elle dit qu'au niveau de la localisation, nous avons eu plusieurs pistes de réflexion, il faut savoir que cette nouvelle construction doit se faire sur le site existant, et non pas dans un autre endroit de la ville. Elle dit qu'ils ont réfléchi au parking des Carmes qui est une possibilité d'extension, ou la Place des Chasseurs Ardennais du côté de l'Académie de musique. Elle ajoute qu'il faut savoir qu'au sein d'une maison de repos il y a des liens qui se créent, à savoir des liens de soin, et que par contre dans la nouvelle aile qui se trouve le long de la place des Chasseurs ardennais et qui est réservé aux résidences service, on ne retrouve pas ce lien médical, les gens y circulent moins puisque ces personnes par définition n'ont pas besoin de soins. Elle révèle que l'idée est d'imaginer une extension sur le parking des Carmes à l'arrière de l'Hôtel de Ville. Elle dit qu'au niveau du coût, nous avons eu l'avantage d'avoir eu des travaux sur les quelques dernières années, et que nous avons donc pu estimer ce que coûte en construction une chambre en maison de repos. Elle ajoute que la première phase des travaux est d'un montant de 80.000 euros et la seconde 85.000 euros, et qu'on peut imaginer que pour une chambre supplémentaire, il faut dépenser 85.000 euros. Elle signale que les subsides qui peuvent être espérés sur ces 85.000 euros sont de 50.000 euros par lit, et que si on choisit cette nouvelle aile de cantou on pourra alors également obtenir un subside supplémentaire de 60.000 euros pour 15 lits pour cette unité de personnes désorientées. Elle explique que le coût total, en parlant sur les budgets puisque rien n'est encore détaillé, on l'estime entre 2,1 et 2,5 millions d'euros avec un subside potentiel de 1.100 euros, soit entre 1 et 1,4 millions d'euros sur fonds propres, en sachant qu'une dérogation peut être demandée au niveau du cpas afin que l'emprunt n'impacte pas les balises budgétaires. Elle ajoute que la volonté du cpas pour 2017 est d'avoir mis un montant de 100.000 euros à l'extraordinaire pour pouvoir établir un avant projet par un auteur de projet, et qu'ensuite il y aura une clé de répartition vu les travaux qui se dérouleront ici. Elle dit qu'elle reviendra plus tard dans les prochains mois avec davantage d'informations et les premières esquisses, et elle pense que la volonté politique est de pouvoir continuer d'investir dans l'accueil pour les personnes âgées, avec une diversification de services, puisqu'on permet encore un accueil supplémentaire. Elle dit que dans cette aile cantou on peut imaginer que dans la Résidence de la Knipchen, on aurait déjà aujourd'hui 10 personnes désorientées qui pourraient fréquenter ce type d'implantation, ce qui nous conforte dans l'idée qu'il faut continuer à développer et à donner le meilleur dans le service de bien-être pour la personne âgée.

d'accueil pour personnes âgées du CPAS d'Arlon, et elle trouve que cette

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

3. Démission d'un membre du Conseil de l'Action Sociale.

Monsieur MAGNUS informe l'assemblée de la démission de Madame Katharina BUYL-DE BEIR, en sa qualité de membre au Conseil de l'Action Sociale, et ce à partir du 31 décembre 2016. Il tient à la remercier pour le travail qu'elle a accompli. Il dit qu'il l'a déjà remerciée lors de la dernière concertation Ville/CPAS à laquelle elle avait assisté, et également lors de la présentation des vœux au personnel, et pense qu'elle mérite tous ces remerciements puisqu'elle est depuis 10 ans dans toutes les instances du CPAS, et qu'elle a assisté à des centaines de réunions avec tout l'intelligence qui est la sienne et la générosité dont elle a toujours fait part. Il dit qu'elle s'est toujours intégrée dans tous ces défis du CPAS, en compagnie de ses collègues. Il ajoute que Marie NEUBERG disait toujours qu'elle pouvait partir sereine en vacances tellement elle était certaine que pendant ce temps-là Katharina qui était sa vice-présidente réalisait un travail impeccable à sa place. Il ajoute que Katharina a toujours été disponible, à l'écoute des personnes qui en ont le plus besoin dans notre société et qui se dirigent vers le CPAS afin d'avoir du réconfort, et qu'elle a toujours pu leur en donner. Il dit que c'est une grande travailleuse et qu'elle a beaucoup aidé le CPAS, avec tous ses passages au Bureau Permanent, au Comité spécial, où elle y a travaillé pendant de nombreuses heures et de nombreux jours, et tient à la remercier au nom de l'ensemble du Conseil du CPAS mais également de l'ensemble du Conseil

communal, des Conseillers, et des membres du Collège du Bourgmestre et des Echevins, et lui souhaite bon vent pour la suite de ses activités qui lui sait nombreuses.

L'assemblée applaudit Madame Katharina BUYL-DE BEIR.

Monsieur Jacques LEEMANS du groupe CDH au CPAS, voudrait signaler que ces douze ans de mandats ont été douze ans de mandats pour lesquels elle a fait preuve de beaucoup d'altruisme, qu'elle a toujours pu avoir le souci du bien commun, ce qui n'est pas toujours facile. Il ajoute qu'elle a toujours eu un regard éclairé sur les dossiers de l'aide sociale, et trouve cela important de pouvoir faire parfois un pas en arrière, et de donner la bonne solution et aller de l'avant dans un dossier de l'aide sociale. Il précise que Katharina c'est aussi douze ans de travail sans compter, qu'elle s'est beaucoup investi, et confirme ce que Monsieur le Bourgmestre a déjà dit sur le fait qu'elle a passé énormément de temps au CPAS, et que si elle avait compté ses heures on en serait à plusieurs milliers. Il voudrait aussi dire qu'elle nous a toujours apporté des dossiers bien préparés, des dossiers sur lesquels elle travaillait avec beaucoup de rigueur et beaucoup de précisions. Il dit que cela a fait d'elle une coéquipière, une amie et un membre du Conseil de l'Aide Sociale presque indispensable. Il sait qu'aujourd'hui elle cède son mandat avec regret et il pense qu'on lui doit beaucoup de gratitude et de remerciements pour ce qu'elle a fait depuis plus de douze ans au CPAS d'Arlon.

L'assemblée applaudit Madame Katharina BUYL-DE BEIR.

Monsieur GAUDRON souhaite rajouter un petit mot car avant de siéger au Conseil communal il a eu la chance de siéger pendant plus de trois ans avec Katharina au CPAS, et dit en garder un excellent souvenir, le souvenir de quelqu'un qui travaillait et qui se donnait à 100% pour le CPAS. rappelle quand ils étaient ensemble au Comité spécial, la capacité de Katharina à reprendre les décisions qui avaient été prises lors du Comité précédent, trois semaines avant, et d'attirer l'attention sur certaines imprécisions dans les délibérations, pour être certains que les personnes se retrouvent avec exactement ce qui avait été convenu, puisqu'au Comité social on traite tous les dossiers de manière individuelle. Il souligne l'importance majeure d'autant plus qu'il s'agit des personnes les plus démunies, il se rappelle qu'à l'époque il y avait déjà en moyenne 180 dossiers traités toutes les trois semaines ,et 180 dossiers que Katharina refeuilletait avec minutie pour s'assurer que les gens puissent bénéficier de l'ensemble de ce à quoi ils avaient droit. Il voudrait donc au nom du groupe Ecclo la remercier pour son application dans ce travail. Il a entendu Monsieur le Bourgmestre dire qu'on pouvait compter sur elle les yeux fermés pour suppléer en cas de départ en vacances, et ajoute qu'on a presqu'envie de dire qu'avec quelqu'un comme elle on peut partir en vacances toute l'année.

Madame NEUBERG rappelle qu'au nom de l'assemblée du Conseil du CPAS, ils ont déjà eu l'occasion de dire merci à Katharina pour tout ce qui a été fait, et qu'elle a eu l'occasion de la remercier également lors des vœux du personnel, parce qu'elle pense que c'est important aussi au niveau du personnel d'informer du changement à venir. Elle précise que, outre le travail qui a été fait au CPAS, Katharina est aussi une personne humaine, qu'elle est la première à demander comment ça va à quelqu'un, elle a toujours un mot pour tout le monde et elle pense qu'au niveau humain c'est important de le signaler aussi. Elle dit que ce n'est qu'un au revoir et qu'elle a la chance de pouvoir compter sur chaque membre du CPAS qui agit de la même manière, et pense que c'est important de le dire aussi, peu importe avec qui on travaille, elle prend l'exemple de Nadia qui a dû remplacer Nathalie MISSON qui avait fait le même travail. Elle souligne le fait que de la part de chaque Conseiller, de tous partis politiques confondus, on a cette vraie envie de travailler dans l'intérêt général, et que ce n'est pas une question politique, mais un travail dans l'intérêt des personnes et des dossiers qui nous sont soumis. Elle remercie encore une fois Katharina pour tout le travail effectué et félicite par la même occasion tous les conseillers du **CPAS**

Monsieur SCHUSTER tient à dire à Katharina qu'il l'a particulièrement apprécié lors de son passage au CPAS et dit qu'il lui adresse la maxime 'quand on aime on ne compte pas.'

Monsieur TURBANG voudrait également remercier Katharina, au nom du groupe MR, pour tout le travail qu'elle a fait, et dit qu'il en parlait encore hier avec l'ancienne Présidente du CPAS Madame Marcelle CHARLIER, qui voulait également souligner tout le travail que Katharina a fait, en sachant le dévouement qu'elle y a mis au profit de tous les nécessiteux d'Arlon. Il remercie encore Katharina pour son travail et lui souhaite, au nom de son groupe, bon vent et lui dit qu'il la reverra encore certainement en ville.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la démission de Madame Katharina BUYL-DE BEIR.

4. Désignation d'un nouveau membre.

Monsieur MAGNUS informe que Madame Marie-Christine ANTOINE qui remplace Madame Katharina DE BEIR prêtera serment dans le courant du mois de janvier, et propose le 09 janvier, en sachant qu'il y a une réunion le 10 et qu'il faut donc pourvoir au remplacement de Katharina pour cette réunion. Il dit qu'il aura le plaisir de recevoir Madame Marie-Christine ANTOINE pour la prestation de serment.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter la démission de Madame Katharina BUYL-DE BEIR en sa qualité de membre du Conseil de l'Action sociale
- De désigner Madame Marie-Christine ANTOINE en qualité de membre du Conseil de l'Action Sociale.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'Action sociale quittent la séance.

DEUXIEME PARTIE

Séance publique du Conseil communal.

- 5. TRAVAUX COMMUNAUX: 20:00 Marché de travaux En présence de l'auteur de projet, Altema: Construction d'un réfectoire à l'école de Freylange. Approbation des conditions et du mode de passation.
 - M. MAGNUS informe que ce point a été reporté à une séance ultérieure.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

6. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur LAFORGE a une remarque à formuler au sujet du PV de la séance précédente et souhaiterait que son nom soit corrigé à la page 31 car il est noté 'DELFORGE' et non pas 'LAFORGE'. Il aimerait également que l'on tienne compte du correctif qu'il a transmis à Monsieur le Directeur général en ce qui concerne la page 30 : 'Monsieur LAFORGE souhaite remercier Monsieur BIREN pour son intervention et le rejoint. Il ajoute qu'il a déjà fait les mêmes remarques en réunion du groupe CDH. Par rapport à la zone hachurée, reprenant deux habitations de la rue du Castel, il demande la raison de cette zone hachurée et demande à Monsieur PAJOT de confirmer leur discussion avant le début du Conseil sur le fait que cette zone hachurée soit dessinée comme cela en raison d'un ancien lotissement.

Monsieur SCHUSTER signale également qu'à la quatrième ligne de la page 44, il ne s'agissait pas de l'assemblée générale extraordinaire mais plutôt de l'assemblée générale <u>ordinaire</u>, et qu'il y a un fond d'investissements qui va solliciter les communes. Il souhaite également corriger dans le même texte le libellé 'laissant présager une augmentation l'année suivante', à propos du résultat exceptionnel de 4.800.000, si l'année suivante il n'y a plus ces 4.800.0000, le résultat de l'exercice propre sera donc en <u>diminution</u> et non pas en augmentation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2016.

7. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 14 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules 25, rue de Bastogne, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, pour la période du samedi 12 novembre 2016 de 08h00 à 17h00.
- Le 14 novembre 2016 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Steinchen, 22 à Waltzing, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de génie civile pour raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 14 novembre 2016 à 07h00 au 18 novembre 2016 à 18h00.
- Le 14 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Michel Hamélius, 43/10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion par voie judiciaire, pour la période du jeudi 17 novembre 2016 de 12h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 14 novembre 2016: réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 63 à 69 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réseaux aériens électriques pour la période du vendredi 18 novembre 2016 de 07h00 à 18h00.
- Le 14 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules 16, rue de la porte à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 16 novembre 2016 de 08h00 à 18h00 et en date du dimanche de 20 novembre 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 14 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 16 novembre 2016 de 08h00 à 19h00.
- le 16 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules sur le parking du cimetière à la rue des Thermes Romains à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de nettoyage par le Service Environnement de la Ville d'Arlon, pour la période du mercredi 16 novembre 2016 de 08h00 à 17h00.
- Le 16 novembre 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'installation de la patinoire, pour la période du lundi 21 novembre 2016 à 08h00 au 12 janvier 2017 à 20h00.
- Le 16 novembre 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux dates et endroits suivants : 1) rue des Cheminots, 16 et 18 à Stockem : fouilles en trottoir du 21 novembre 2016 au 02 décembre 2016, 2) rue des fermes, 1 à 6700 Waltzing : traversée de voirie en fonçage du 21 novembre 2016 au 30 novembre 2016, 3) rue de

- l'Europe, 53 à Arlon : fouilles en trottoir du 24 novembre 2016 au 02 décembre 2016, 4) avenue de Mersch, 247 à Arlon : fouilles en trottoir du 30 novembre 2016 au 07 décembre 2016, 5) Chemin de la Rentertkapell, 32 à Waltzing : traversée de voirie du 17 novembre 2016 au 30 novembre 2016, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir et voirie pour travaux gaz et électrique pour le compte d'Ores.
- Le 16 novembre 2016: réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue du Général Patton, 324 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation d'habitation, pour la période du 17 novembre 2016 à 07h00 au 15 décembre 2016 à 18h00.
- Le 17 novembre 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Scheuer, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, pour la période du lundi 21 novembre 2016 à 07h00 au mercredi 21 décembre 2016 à 18h00.
- Le 17 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules place Léopold, en raison d'assurer le bon déroulement de la soirée Bicky party foodtruck, pour la période du vendredi 25 novembre 2016 à 12h00 au dimanche 27 novembre 2016 à 12h00.
- Le 17 novembre 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Steichen, 24 à Arlon (Waltzing), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement égouts, pour la période du vendredi 18 novembre 2016 de 08h00 au mardi 22 novembre 2016 à 17h00.
- Le 17 novembre 2016 : réglementant le chantier le long de la façade à la rue du Patton, 83 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'échafaudage, pour la période du vendredi 18 novembre 2016 de 08h00 au lundi 21 novembre 2016 à 17h00.
- Le 17 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue Scheuer, 25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du samedi 26 novembre 2016 de 12h00 à 18h00.
- Le 17 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules Grand-Rue, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'emménagement (stationnement d'une nacelle), pour la période du samedi 19 novembre 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules Grand-Rue, 64 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 26 novembre 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché aux Légumes, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 07 décembre 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché aux Légumes, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mardi 06 décembre 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 novembre 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de la Bick à Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles et conduites pour le compte de Proximus, pour la période du 20 novembre 2016 à 07h00 au 20 décembre 2016 à 18h00.

- Le 18 novembre 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'avenue du 10ème de Ligne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de remplacement de réseaux divers et d'égouttage du site Callemeyn, pour la période du 21 novembre 2016 à 07h00 au 21 décembre 2016 à 18h00.
- Le 18 novembre 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux dates et endroits suivants : à l'avenue de Longwy, face au garage Ford à Arlon, fouilles pour placement de coffret EH2 en date du 21 novembre 2016 à 07h00au 02 décembre 2016 , à l'avenue de Luxembourg, 96 à Arlon, raccordement gaz en parking en date du 23 novembre 2016 à 07h00 au 06 décembre 2016, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de trottoir et voirie pour travaux gaz et électrique pour le compte d'Ores.
- Le 21 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon devant la prison à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du mercredi 23 novembre 2016 à 08h00 au jeudi 24 novembre 2016 à 18h00.
- Le 21 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue Sonnetty, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du mardi 22 novembre 2016 de 08h00 au jeudi 24 novembre 2016 à 18h00.
- Le 21 novembre 2016 : réglementant le chantier le long de la façade rue du Patton, 83 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'échafaudage, pour la période du mardi 22 novembre 2016 de 08h00 au mercredi 23 novembre 2016 à 17h00.
- Le 22 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules place Docteur Hollenfeltz, 25 (3ème étage) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du lundi 05 décembre 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 22 novembre 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue des Deux Luxembourg à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de trottoir et voirie pour pose de conduite d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 22 novembre 2016 à 07h00 au 23 décembre 2016 à 18h00.
- Le 22 novembre 2016 : réglementant la circulation des véhicules en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de construction d'un immeuble (pose de châssis), pour la période du 22 novembre 206 de 07h00 à 18h00.
- Le 22 novembre 2016 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Déportés, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réparation de raccordement à l'égout, pour la période du 23 novembre 2016 à 07h00 au 25 novembre 2016 à 18h00.
- Le 22 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Synagogue, 27 à Arlon, et rue des Déportés, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 23 novembre 2016 de 09h00 à 17h00.
- Le 23 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules parking du cimetière rue des Thermes Romains à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de nettoyage par le Service Environnement de la Ville d'Arlon, pour la période du jeudi 24 novembre 2016 de 08h00 à 17h00.

- Le 23 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 26 novembre 2016 de 08h00 à 14h00.
- Le 23 novembre 2016 : réglementant la circulation des véhicules rue des Déportés au niveau du n°59 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du mardi 29 novembre 2016 de 09h00 à 13h00.
- Le 24 novembre 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de la Fontaine et rue des Fours à Chaux à Fouches, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câbles et conduites pour le compte d'Ores, pour la période du 24 novembre 2016 à 07h00 au 09 décembre 2016 à 18h00.
- Le 24 novembre 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Neufchâteau, rue de l'Abattoir et rue Saint-Dié à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de modification du réseau BTA-EP pour le compte d'Ores, pour la période du 25 novembre 2016 à 07h00 au 23 décembre 2016 à 18h00.
- Le 24 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue Camille Cerf, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 26 novembre 2016 de 13h00 à 18h00.
- Le 24 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue Saint Jean, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 26 novembre 2016 de 08h00 à 17h00.
- Le 25 novembre 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la Ville 2016 en raison d'assurer le bon déroulement du montage du sapin de fin d'année 2016, pour la période du mardi 29 novembre 2016 de 07h00 à 17h00.
- Le 25 novembre 2016 : réglementant le chantier le long de la façade rue Paul Reuter, 51 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage pour la période du lundi 28 novembre 2016 de 07h00 au vendredi 02 décembre 2016 à 18h00.
- Le 25 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules sur une distance de 4 emplacements à l'avenue de la Gare près de l'arrêt de bus et le long du Palais du Gouverneur, en raison d'assurer le bon déroulement du cortège de Saint-Nicolas, pour la période du samedi 26 novembre 2016 de 14h00 à 15h00.
- Le 28 novembre 2016 : réglementant le stationnement d'une camionnette rue du Marché au Beurre, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du stationnement d'une camionnette, pour la période du vendredi 02 décembre 2016 de 07h00 au vendredi 09 décembre 2016 à 20h00.
- Le 28 novembre 2016: réglementant la circulation des véhicules à la Route du Hirtzenberg à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation d'une fête d'aqueduc pour le compte du SPW, pour la période du 29 novembre 2016 à 07h00 au 06 décembre 2016 à 18h00.
- Le 28 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la place Docteur Hollenfeltz, n°23 au niveau de Manpower à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du lundi 28 novembre 2016 de 07h00 au vendredi 09 décembre 2016 à 18h00.

- Le 28 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue Busleyden, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 02 février 2017 de 08h00 à 18h00.
- Le 28 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 111 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du vendredi 06 janvier 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 28 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, en face du n°31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 14 décembre 2016 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 29 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue du 25 Août, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du mercredi 30 novembre 2016 de 07h00 au vendredi 09 décembre 2016 à 18h00.
- Le 29 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Frassem, 15 à Arlon, sur une distance de 20 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison (camion béton).
- Le 29 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules route du Hirtzenberg, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'expulsion par voie judiciaire, pour la période du jeudi les décembre 2016 de 12h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 29 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue de l'Esplanade, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 31 mars 2017 de 08h00 à 18h00.
- Le 29 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 34 appartement 2 (2ème étage) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'expulsion par voie judiciaire, pour la période du jeudi 08 décembre 2016 de 12h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 30 novembre 2016 : réduisant la circulation sur une voie avec signalisation en direction de Martelange, à la demande du SPW, sur N4 à hauteur (entrée du Camping route de Bastogne) jusqu'au croisement N4 (rue Georges Pratt) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un événement pour la période du 02 décembre 2016 de 15h00 jusqu'à fin de manifestation.
- Le 30 novembre 2016 : réglementant la circulation des véhicules et le stationnement à la rue du Bastion et rue du Marquisat à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la livraison de matériaux pour la construction d'un immeuble pour le compte de M. Luc BODART, pour la période du ler décembre 2016 au 31 décembre 2016, de façon ponctuelle.
- Le 01 décembre 2016 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Vallon, 15 à Frassem, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau d'égouttage de la Ville d'Arlon, pour la période du 01 décembre 2016 à 07h00 au 05 décembre 2016 à 18h00.
- Le 30 novembre 2016 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Nouvelle à Freylange, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de drains, pour la période du 30 novembre 2016 à 07h00 au 16 décembre 2016 à 18h00.
- Le 30 novembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 56 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du

- remplacement d'une porte, pour la période du vendredi 09 décembre 2016 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 3 emplacements.
- Le 01 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 7 (5 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de coulage de béton (avec camion pompe), pour la période du vendredi 02 décembre 2016 de 07h00 à 09h00.
- Le 01 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 4 au 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, pour la période du vendredi 02 décembre 2016 de 06h00 à 18h00.
- Le 01 décembre 2016 : réglementant la circulation des véhicules aux dates et endroits suivants : rue Haute, 5 à Toernich, en date du 06 décembre 2016 à 07h00 au 13 décembre 2016 à 18h00, à l'avenue de Luxembourg, 97 à Arlon, en date du 06 décembre 2016 à 07h00 au 13 décembre 2016 à 18h00, à l'avenue du Général Patton, 287 à Arlon, en date du 08 décembre 2016 à 07h00 au 15 décembre 2016 à 18h00, rue de Steichen, 24 à Waltzing, en date du 12 décembre 2016 à 07h00 au 19 décembre 2016 à 18h00, rue Albert Jamot, 6 à Bonnert, en date du 09 décembre 2016 à 07h00 au 16 décembre 2016 à 18h00, rue d'Arlon, 38 à Sesselich, en date du 15 décembre 2016 à 07h00 au 22 décembre 2016 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie et accotement pour raccordement d'eau pour le compte de la SWDE.
- Le 01 décembre 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Déportés, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de construction d'immeuble pour la période du 01 décembre 2016 au 31 décembre 2016.
- Le 01 décembre 2016 : réglementant le chantier le long de la façade rue Paul Reuter 51 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage pour la période lundi 05 décembre 2016 de 07h00 au vendredi 09 décembre 2016 à 18h00.
- Le 02 décembre 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue du Général Patton à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'aménagement de voirie pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 02 décembre 2016 à 07h00 au 23 décembre 2016 à 18h00.
- Le 02 décembre 2016 : réglementant le chantier le long de la façade rue de la Semois 74 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'échafaudage pour la période du lundi 05 décembre 2016 de 08h30 à 17h00.
- Le 02 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de Longwy, 147 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mardi 06 décembre 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 02 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules 53, rue Godefroid Kurth à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement des véhicules de chantier, pour la période du lundi 05 décembre 2016 de 07h00 au vendredi 30 décembre 2016 à 18h00.
- Le 05 décembre 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir et voirie pour travaux gaz et électrique pour le compte d'Ores, en date et aux endroits suivants : chemin du Glissisbourg, 7 à Frassem, fouilles en trottoir, en date du 05 décembre

- 2016 à 07h00 au 14 décembre 2016, rue du Vicinal 139 à Bonnert, fouilles en trottoir, en date du 07 décembre 2016 à 07h00 au 16 décembre 2016, avenue du Bois d'Arlon, 22 à Arlon, fouilles avec traversée de voirie en date du 12 décembre 2016 à 07h00 au 22 décembre 2016 à 18h00, rue Elterwée, face au n°22 à Weyler, fouilles en accotement et remplacement poteau en date du 06 décembre 2016 à 07h00 au 15 décembre 2016 à 18h00, rue du 25 Août, arrière de l'Ancien Palais de Justice à Arlon, en date du 05 décembre 2016 à 07h00 au 09 décembre 2016 à 18h00.
- Le 05 décembre 2016 : réglementant le chantier le long de la façade rue Paul Reuter, 51 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du lundi 05 décembre 2016 de 07h00 au vendredi 09 décembre 2016 à 18h00.
- Le 05 décembre 2016 : réglementant le chantier le long de la façade rue de la Semois, 74 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'échafaudage pour la période du lundi 05 décembre 2016 de 08h30 au vendredi 09 décembre 2016 à 17h00.
- Le 05 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules 13, rue de Sesselich à Arlon, et 25 rue Scheuer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du samedi 10 décembre 2016 de 07h00 à 19h00.
- Le 05 décembre 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Steichen, Chemin du Birel et Avenue de Longwy, 331 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée et fonçage pour le compte de VOO Nethys, pour la période du 05 décembre 2016 à 07h00 au 23 décembre 2016 à 18h00.
- Le 06 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules sur le parvis de l'église Saint-Martin à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la cérémonie funéraire, pour la période du mardi 05 décembre 2016 de 13h30 jusqu'à la fin de la cérémonie.
- Le 06 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules Clos Roland Ensch, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 22 décembre 2016 de 07h30 à 18h00.
- Le 06 décembre 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Zénobe Gramme au niveau du n°20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de modification du réseau BT, pour le compte d'Ores, pour la période du vendredi 09 décembre 2016, du vendredi 16 décembre 2016 et du lundi 19 décembre 2016 de 08h00 à 17h00.
- Le 06 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation et du placement d'un élévateur, pour la période du lundi 19 décembre 2016 de 07h00 au mercredi 20 décembre 2016 à 18h00 sur une distance de 2 emplacements.
- Le 06 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules 23, rue Albert Goffaux à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de remplacement, pour la période du 14 décembre 2016 de 07h30 au vendredi 16 décembre 2016 à 18h00.
- Le 06 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture pour la période du jeudi 08 décembre 2016 de 07h30 au mardi 13 décembre 2016 à 17h00.
- Le 06 décembre 2016 : réglementant la circulation et le stationnement

- des véhicules Chemin de Weyler, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câbles sur poteaux, pour la période du lundi 19 décembre 2016 de 08h00 au jeudi 22 décembre 2016 à 18h00.
- Le 07 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 23 à Arlon, sur une distance de 30 mètres emplacements, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux intérieurs pour la période du 09 décembre 2016 de 08h00 à 17h00.
- Le 07 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules 10 Place Camille Cerf à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 08 décembre 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules 14, rue Scheuer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 08 décembre 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 08 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules côté gauche du Square Albert 1^{er} à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'abattage d'arbres autour du Square Albert 1^{er}, pour la période du mardi 06 décembre 2016 de 08h00 à 17h00.
- Le 08 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules dans diverses artères et places de la ville en raison d'assurer le bon déroulement du marché de Noël 2016, pour la période du jeudi 08 décembre 2016 à 13h00 (après le marché) au lundi 12 décembre 2016 à 18h00 (après démontage).
- Le 08 décembre 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Waltzing à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de démolition de maison pour la période du 26 décembre 2016 au 30 décembre 2016 de 07h00 à 17h00.
- Le 08 décembre 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Casino (devant la grille d'entrée) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, pour la période du lundi 28 novembre 2016 de 07h00 au 23 décembre 2016 à 18h00.
- Le 08 décembre 2016 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Laiperwee à Barnich, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câble BT pour extension de raccordement pour le compte d'Ores, pour la période du 12 décembre 2016 à 07h00 au 13 décembre 2016 à 18h00.
- Le 08 décembre 2016 : réglementant la circulation des véhicules aux dates et endroits suivants : rue des Bruyères, 42 à Stockem, en date du 14 décembre 2016 à 07h00 au 21 décembre 2016 à 18h00, rue de Grass, Zoning Artisanal, nouveau Mc Donalds à Sterpenich, en date du 12 décembre 2016 à 07h00 au 19 décembre 2016 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie et accotement pour raccordements d'eau pour le compte de la SWDE.
- Le 08 décembre 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules sur le parvis de l'église Saint-Martin à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de cérémonie funéraire, pour la période du jeudi 08 décembre 2016 de 10h00 à 12h30.
- Le 09 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules 37, rue Netzer, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à 1'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du mardi 13 décembre 2016 de 08h00 jusqu'au

- Le 09 décembre 2016 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue de Longwy, 575 à Weyler, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de génie civile pour raccordement électrique pour le compte d'ores, pour la période du 12 décembre 2016 à 07h00 au 16 décembre 2016 à 18h00.
- Le 09 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules 14, rue Scheuer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 09 décembre 2016 de 08h00 au samedi 10 décembre 2016 à 18h00.
- Le 09 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules 10 Place Camille Cerf à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 09 décembre 2016 de 08h00 au vendredi 10 décembre 2016 à 18h00.
- Le 13 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du remplacement de châssis, pour la période du mercredi 14 décembre 2016 de 08h00 au jeudi 15 décembre 2016 à 18h00.
- Le 13 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules 2, Via Sesmara à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mardi 27 décembre 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 13 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue Scheuer, 48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du remplacement de châssis pour la période du vendredi 06 janvier 2016 de 07h00 à 18h00.
- Le 14 décembre 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au Passage Nord le lundi 19 décembre 2016 de 07h00 au mardi 20 décembre 2015 à 14h00 et sur la place Léopold le mardi 20 décembre 2016 de 07h00 à 14h00, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du Sommet de la Grande Région.
- Le 14 décembre 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans différentes artères de la Ville d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la 33ème corrida de la Knipchen à Arlon, pour la période du 26 décembre 2016 de 18h00 à 22h00.
- Le 14 décembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue de l'Hydrion, rue du Parc, rue du Parc des Expositions à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux organisés par la Ville d'Arlon, pour la période du jeudi 15 décembre 2016 de 09h00 à la fin des travaux.
- 8. ADMINISTRATION GENERALE : Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la Ville pour l'année 2015.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

9. C.P.A.S.: Approbation des modifications budgétaires n°2 au service ordinaire pour l'exercice 2016.

10. C.P.A.S.: Approbation des modifications n°2 au service extraordinaire pour l'exercice 2016.

Madame NEUBERG explique que ces modifications budgétaires sont surtout des régularisations de crédits, avec néanmoins une adaptation de crédits au niveau du RIS et de l'Aide sociale puisqu'on retire 450.000 euros et un peu

plus de 200.000 euros : 450.000 euros au niveau du revenu de l'intégration sociale et 275.000 euros au niveau de l'aide égale au RIS. Elle explique qu'ils ont simplement surévalué le budget pour 2015 et 2016, en attendant le fameux impact des personnes qui étaient exclues du bénéfice des allocations de chômage ; elle ajoute que finalement il n'y a pas eu d'impact puisqu'au final 16 personnes ont été accompagnées de manière supplémentaire par le CPAS d'Arlon ; elle pense qu'il faut pouvoir réévaluer. Elle ajoute qu'ils ont aussi analysé la réalité du terrain, et que comme les Conseillers qui siègent aussi au Comité spécial du Service social le savent, la majorité des demandes, lorsqu'elles sont en lien avec la loi et le schéma que l'on s'est fixé, sont évidemment accordées. Elle dit que nous avons aussi un petit bémol quant aux fournitures d'électricité au niveau de l'ancien local de l'Arlonette, elle explique qu'il y a eu une petite surprise d'Ores et que nous avons mis des provisions au niveau de la modification budgétaire. Elle souligne que de manière générale il s'agit de régularisations pures.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve la délibération du CPAS du 23 novembre 2016 relative aux modifications budgétaires n°2 aux services ordinaire et extraordinaire du CPAS pour l'exercice 2017.

11. C.P.A.S.: Approbation du budget pour l'exercice 2017.

Madame NEUBERG a attribué au budget de cette année un leitmotiv qui est 'accompagner pour vivre mieux'. Elle dit qu'en 2017 ils ont axé la politique du CPAS sur les réponses à apporter aux demandes parfois urgentes de ceux qui en ont le plus besoin. Et ce pour les personnes de 18 ans ou plus, peu importe l'âge, tant que ces personnes sont dans les conditions pour pouvoir en bénéficier. Elle ajoute que ce sera avec une attention toute particulière pour les jeunes, qu'ils soient étudiants ou pas, mais aussi les jeunes mamans, parce qu'on se rend compte qu'il y a vraiment un accompagnement qui doit se faire de manière plus régulière avec ces personnes. Elle dit qu'avec l'extension de la Résidence de la Knipchen il y aura une attention particulière pour les aînés. Elle souligne que le contexte socio-économique n'est pas très porteur et que nous faisons face à de nombreuses réformes, notamment concernant les pensions et les réformes de l'INAMI. Elle ajoute qu'il faut voguer à vue dans toutes ces réformes et leurs conséquences. Elle explique que dans l'élaboration de ce budget, et avec le Conseil de l'Action Sociale, ils ont décidé de favoriser et de garder comme priorité la protection du bénéficiaire ainsi que le maintien d'un service public de qualité, et elle précise que le budget qui va être présenté est dans cette lignée : des transferts de solidarité, des risques mesurés, des nouveaux projets etc... donc tous des ingrédients d'une volonté politique manifeste, de gravir les échelons d'une ambition mesurée, et d'une audace réfléchie. Elle présente ensuite le budget 2017 en quelques chiffres : le montant du budget 2017 qui s'élève à 13.919.888 euros accepté en concertation Ville/CPAS le 08 novembre dernier. Elle dit que cette année, l'intervention communale a été plafonnée comme celle de l'année dernière, qu'ils n'ont pas demandé d'augmentation supplémentaire par rapport à l'année dernière. Mais elle précise que si à un moment donné un besoin se ferait sentir ils ont l'accord du Collège pour venir en discuter. Elle ajoute à titre informatif que l'intervention communale représente 24,11 % de leur budget, ce qui est non négligeable, et que le budget est équilibré grâce à un boni présumé de 45.417 euros. On peut avoir malgré tout une vue d'ensemble sur ce budget 2017 avec sa répartition : à savoir qu'il y a une augmentation de 2,26 %, soit un montant de 297.516 euros se répartissant avec les dépenses de personnel de la Ville d'Arlon au CPAS et représentant 49,51 %, des dépenses de transfert, 172.706 euros, qui représentent 32,38%, des dépenses de fonctionnement qui sont en diminution de 3.835 euros et représentent 9,54% de leur budget. Elle signale qu'avec les investissements qui ont été faits à la maison de repos, il est logique que la dette augmente. Il y a une augmentation de 52.415 euros, représentant dans le budget 6,92% et 1,65% de facturations internes. En ce qui concerne les évolutions de dépenses de personnel, elle va parcourir les différents slides et revenir ensuite sur les actions menées en 2017. Mme NEUBERG dit que pour ce qui est des augmentations de frais de personnel il est intéressant de savoir pourquoi et où se situe le personnel, et présente

la réserve de personnel du CPAS d'Arlon : on peut constater que l'on a 13 agents administratifs, 80 agents dont 75 équivalents temps plein à la Résidence de la Knipchen, 11 agents au niveau de l'aide sociale, 2 agents sans médiation de dettes au fond énergie, 4 agents au service technique, 4 agents au centre d'accueil de jour, un seul au niveau des Résidences Services, 16 agents qui raccompagnent les enfants au quotidien au niveau du Pré en bulles, 6 agents au niveau des repas à domicile, 3 à l'Arlonette et 10 équivalents temps plein parce que nous avons intégré les personnes qui sont sous contrat article 60 dans ce calcul, et 8 agents au niveau de l'insertion sociale et socio-professionnelle. Elle dit qu'au niveau des dépenses de fonctionnement, on peut constater une légère diminution qui est due essentiellement à la Résidence de la Knipchen, les repas à domicile, le Pré en bulles et les services administratifs qui absorbent ces dépenses de fonctionnement. Elle ajoute que les dépenses de transfert représentent 4% en plus entre 2016 et 2017, c'est aussi au niveau de l'aide sociale qui est octroyée aux bénéficiaires, tant l'aide sociale de première ligne que l'aide sociale ou socioprofessionnelle au niveau de l'insertion. Elle trouve qu'il est intéressant de savoir aussi que l'aide sociale directe représente 20% de notre budget et qu'au niveau de l'insertion elle représente également 11%. Elle ajoute que l'insertion c'est tout le travail qui est réalisé pour la remise au travail, soit des personnes bénéficiaires du CPAS, soit de les préparer auparavant à la reprise du travail. Elle explique qu'en effet il y a un travail relativement important qui est l'insertion sociale consistant à redonner à une personne un canevas dans sa journée, comme se lever, faire des démarches..., et recommencer une seconde éducation grâce à un travail réalisé en équipe ; parce qu'il est important de passer par cette étape avant de penser à une future remise sur le marché du travail. Elle dit qu'en ce qui concerne l'évolution de l'aide sociale au niveau des articles 60, ils reprennent cette progression avec plus de remise sur le marché du travail, que les dépenses de revenus intégration sociale sont en augmentation mais sont logiques et non pas démesurées dans le sens où on l'a dit, car c'est vraiment la réalité du terrain qui prime. Et il est rare que les demandes soient refusées, sauf lorsqu'elles ne correspondent pas aux conditions. Elle précise que les dépenses d'articles 60 sont de 100.000 euros en plus dans ce budget-ci. Concernant les dépenses de dettes, elle dit qu'il y a un slide qui y est consacré, avec la charge de la dette pour le CPAS d'Arlon, ce qui est relativement intéressant. Elle ajoute qu'on pourra remarquer que dans le compte 2017 qui arrivera en fin d'année, grâce à une gestion excellente, le déficit de la maison de repos se résorbe malgré une dette importante. Elle explique : Les dépenses de dettes, il s'agit de la Résidence et les services administratifs. La charge de l'emprunt pour le CPAS au niveau de la Résidence représente pratiquement 400.000 euros sur un budget de 13.000.000 euros, et c'est pratiquement 1.000.000 euros dans un budget de 13.000.000 euros au niveau des différents emprunts. A l'extraordinaire, elle dit qu'ils ont mis 165.200 euros parmi lesquels 100.000 euros iront directement pour financer la faisabilité et la pré-étude de la future extension de la Résidence. Elle ajoute qu'ils continueront les différents investissements dans l'achat de matériel de cuisine, de pointeuse, de mobilier de bureau, locaux à archives, équipements pour les chambres de la Résidence, sans oublier l'Arlonette et le service technique. Elle en vient aux actions qui sont ciblées au niveau du CPAS d'Arlon, avec la Résidence de la Knipchen et les trois nouveaux services cette année-ci qui sont répercutés sur une année complète, le transfert des compétences du Fédéral au Régional, il y a encore quelques inconnues, à savoir le système des points APE, le financement de elle ajoute qu'ils seront ouverts et auront une attention particulière dès qu'il y aura une modification à ce niveau-là. Elle précise qu'au niveau des sanctions de chômage et fin de droits, il y a 16 personnes supplémentaires pour l'année 2015 complète. Elle dit qu'ils ne se sont pas encore donné les moyens nécessaires aujourd'hui puisqu'ils se sont rendu compte que ce qui avait été donné n'était pas encore utilisé mais que s'il devait y avoir des modifications, ils feraient le nécessaire, puisque des modifications budgétaires sont toujours possibles, tout comme des renégociations avec la Ville. Elle aborde maintenant le PIIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale) qui, jusqu'au 31 octobre, s'adressait uniquement aux jeunes de moins de 25 ans, et signale que depuis le $1^{
m er}$

novembre le PIIS a été étendu à toutes les personnes qui font une demande de RIS, et ce depuis fin mai 2016.

Il faut savoir que la volonté est louable d'avoir une meilleure collaboration avec les bénéficiaires afin d'avoir un vrai travail de la remise sur le marché du travail. Elle souligne que pour les équipes, un PIIS est un contrat entre le bénéficiaire et le CPAS, avec lequel le bénéficiaire s'engage à réaliser des objectifs, c'est donc un vrai contrat d'objectifs. Elle ajoute qu'un bilan social sera fait avec chaque personne qui tombera sous ce PIIS, et qu'il y aura un gros travail qui sera fait tant par les assistants sociaux de première ligne que par les assistants sociaux au niveau de l'insertion. Elle précise qu'ils vont vers l'inconnu, puisqu'auparavant au niveau des jeunes entre 18 et 24 ans, cela représentait 100 sur 400, alors qu'aujourd'hui le PIIS s'ouvre à tous. Elle explique que cela va donc engendrer une charge de travail supplémentaire relativement importante, et qu'ils seront particulièrement attentifs aux demandes. Mais comme ceci est arrivé à partir du 1er novembre elle ajoute qu'il faut aussi laisser le temps de voir comment cela va s'agencer. Elle dit qu'ils vont également obtenir une subvention de 10% accordée par le Fédéral. Elle précise qu'il y a toutefois un petit bémol, et que c'est uniquement pendant une année complète et seulement pour la période pendant laquelle l'usager sera suivi par le CPAS durant cette année. Donc si l'usager quitte le CPAS pour les allocations de chômage ou pour un job, et qu'il revient, c'est uniquement cette majoration pour la période où il sera réellement suivi par le CPAS. Elle informe qu'au niveau des demandeurs d'asile du centre de Stockem, contrairement à ce qui a été annoncé sur le fait que la majorité des personnes allait se maintenir sur la Ville d'Arlon, ce n'est pas le cas, et qu'à ce jour le CPAS doit pouvoir accueillir entre 5 et 10 personnes, en tenant compte qu'il y a plus d'isolés que de familles. Actuellement les personnes remontent essentiellement vers la Flandre et une fois qu'elles obtiennent soit le statut de protection subsidiaire, soit le statut de réfugié, c'est de manière générale Anvers et la Flandre qui sont fort prisés, surtout pour les opportunités en terme de travail. Elle dit qu'aujourd'hui il n'y a pas d'impact car il faut savoir qu'une personne qui sortirait du centre de Stockem avec son statut et un logement sur la Ville d'Arlon est en droit, au même titre que d'autres Arlonais, de pouvoir bénéficier des services du CPAS. Elle ajoute qu'en ce qui concerne la future réaffectation des locaux de l'Arlonette, ils ont déménagé et elle dit qu'ils sont en pleine réflexion sur un projet à définir dans ces locaux-là. Peut-être pour amener un accueil supplémentaire en matière de bureaux d'accueil et de permanences du CPAS d'Arlon, ou pour un espace qui viendrait solutionner un nouveau projet ou un nouvel atelier...il y a encore des pistes de réflexion à ce niveau-là. Elle poursuit en disant que l'adaptation des crédits pour la consommation de l'électricité a déjà été évoquée. Ensuite elle dit qu'au niveau du personnel de nombreux agents vont passer en contrats à durée indéterminée, et qu'il n'y a donc pas d'augmentation directe à ce niveau-ci, même s'ils viennent de procéder à des nominations qui se calqueront sur le prochain budget. Elle nous informe niveau du marché de restauration de la Résidence de la également qu'au Knipchen, ils avaient relancé un marché et qu'un chef gérant sera mis à disposition du CPAS de la Résidence de la Knipchen, dans le but d'avoir une préparation plus optimale des repas. Elle dit qu'en parallèle, ils ont aussi valorisé et promotionné un membre du personnel existant au niveau de la cuisine, et qu'il s'agit d'un cuisinier qui va devenir cuisinier en chef, donc il y aura ce rôle bicéphale au niveau de la gestion de la cuisine ; il s'agit d'une demande qui est venue du personnel avec une reconnaissance de la fonction. Ceci débutera à partir du mois de janvier. Madame NEUBERG termine en remerciant la Directrice générale qui est aussi à l'initiative de ce budget, pour son travail et ses conseils précieux.

Monsieur GAUDRON a lu récemment dans la presse et plus spécifiquement dans la Newsletter de Financité, que la banque BELFIUS, qui est un partenaire des CPAS un peu partout en Belgique, avait pris la décision de doubler les coûts des comptes sociaux, ces comptes où les bénéficiaires du CPAS peuvent recevoir leur revenu d'intégration sociale. Il aimerait savoir si cette mesure était réellement mise en place et si oui quel en est l'impact et le coût, d'une part pour les bénéficiaire, et d'autre part pour l'administration du CPAS.

Madame NEUBERG ne se rappelle pas qu'on ait adhéré à cela et demande à Mme BASTIEN de l'éclairer là-dessus.

Madame BASTIEN répond qu'à ce jour on n'a pas d'informations bien précises, elle pense que les gens continuent à obtenir ces comptes et que cela se fait relativement sans frais. Elle n'a pas entendu parler qu'il y avait un coût manifeste et demande à Monsieur GAUDRON où il a lu cela et quand ?

Monsieur GAUDRON répond qu'il a reçu la Newsletter il y a une semaine. Dans le cas où la mesure se concrétiserait, il demande si ce serait envisageable que le CPAS d'Arlon écrive à Belfius pour s'indigner de la situation. Et ce parce que l'on parle de frais qui seraient doublés pour les personnes les plus démunies parmi nos concitoyens.

Madame NEUBERG propose de prendre contact le lendemain matin avec le Conseiller de Belfius pour avoir davantage d'informations, et sur base des informations directes en provenance de Belfius, ils adapteront si nécessaire leur tir. Elle dit être d'accord avec lui et que si ce qu'il avance est sérieux, il y aura une réflexion, et elle précise qu'ils ne laisseront pas des gens comme ceux-là se laisser imposer des tarifs commerciaux. Mais elle préfère attendre d'avoir des informations claires avant de prendre d'éventuelles mesures.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le budget pour l'exercice 2017 du CPAS, tel qu'il a été approuvé en séance du 23 novembre 2016 au Conseil de l'Action sociale et tel qu'il est repris dans la délibération du Conseil de l'Action sociale ci-jointe.

12. TRAVAUX COMMUNAUX: Plan d'Investissement Communal 2017-2018. Approbation de l'inscription des dossiers de voirie et d'égouttage.

Monsieur BALON précise que c'est en complément du plan 2013-2016 où nous avions reçu la rue du Maitrank, la rue du Bourg et la rue de la Platinerie, et qu'il reste deux années. Il dit qu'on propose l'égouttage et la réfection de la voirie de la rue de la Vallée à Fouches, l'égouttage des rues Hammelsmarsch et de l'Eau à Barnich, la réhabilitation de l'égouttage de divers endroits, dont notamment des inspections de notre réseau d'égouttage. Il fait remarquer que le subside est de 607.000 euros et que lorsqu'on additionne ces trois projets on en a pour 2.000.000 euros, et fait remarquer que les subsides de la Région Wallonne diminuent d'année en année.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide : Article ler : D'approuver le Plan d'Investissement Communal 2017-2018 en retenant les investissements suivants :

| Égouttage et réfection de la voirie de la rue de la Vallée à Fouches | TVAC |
|--|-----------|
| 2. Égouttage des rues Hammelsmarsch et de l'Eau à Barnich (Dossier SPGE) | |
| | 336.590 € |
| 3. Réhabilitation de l'égouttage de divers endroits | |
| (Dossier SPGE) | 330.000 € |

13. TRAVAUX COMMUNAUX: Marché de travaux - Mise à niveau aux normes d'exploitation de l'AIVE de la station de relevage de la rue de Sesselich. Approbation de la cession de marché.

Monsieur BALON explique que c'est ce travail qui permettra à la fois au home dépendant du CPAS, mais aussi à notre crèche et au troisième bâtiment dans la descente de la rue de Sesselich d'avoir un réseau d'égouttage qui redeviendra performant. Il ajoute que ce sera pris en charge par la SPGE et que les travaux ont été adjugés. Il informe que les premières réunions de chantier ont eu lieu et qu'en plein accord avec Mme la Présidente du CPAS, nous serons obligés de fermer tous les bâtiments pendant un jour car il

faudra passer d'un réseau à un autre réseau au niveau de l'égouttage. Il ajoute que les parents et psychologues qui travaillent à côté et au home seront avertis.

A la question de savoir si les travaux vont durer longtemps, Monsieur BALON répond que non puisque la réception provisoire a eu lieu hier. Il ajoute que c'est donc terminé officiellement depuis hier. Il dit qu'il faut savoir qu'en plus des travaux de réseaux d'égouttage à la rue des Deux Luxembourg, rue Sainte Croix, rue de Bastogne et pour une partie de la rue du Musée qui dépendait de la Ville d'Arlon, la SWDE a aussi travaillé dans un chantier parallèle et qu'il y a peut-être confusion entre les deux , mais qu'en tout cas notre chantier est terminé et réceptionné depuis lundi matin.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver la Convention de cession de marché au profit de la SPGE pour la mise à niveau aux normes d'exploitation AIVE de la station de relevage de la rue de Sesselich

Article 2 : D'approuver la participation communale à cet investissement au travers de la souscription de parts bénéficiaires au capital de l'AIVE, fixée à 21% (soit $11.519,60 \in$) suivant l'article 5\$3 du contrat d'égouttage.

14. SERVICE URBANISME: Création et modification de voiries communales avenue du Bois d'Arlon et rue Halbardier dans le cadre de la demande de permis d'urbanisation introduite par la société Schoppach Invest sprl - Purb 08/14.

Madame GOFFINET précise que dans le cadre de la procédure de permis d'urbanisation il est de la compétence du Conseil communal d'accepter ou non de faire une ouverture de voirie. Elle se réfère à l'endroit en question qui est en zone à bâtir au plan de secteur et pour lequel nous avons un projet d'urbanisation de 213 logements qui est réparti en deux phases. Elle signale que nous avons eu deux enquêtes publiques qui ont été faites, la première dans un rayon de 50 mètres, mais qu'il fallait la faire dans un rayon de 200 mètres, ce qui a été fait par la suite. Elle précise que vu le nombre de réclamations, il y a bien eu une réunion de concertation et que par rapport aux dates, le Collège, à plusieurs reprises, s'est rendu sur le terrain pour examiner les situations et avoir une meilleure connaissance par rapport aux réclamations qui ont été soumises. Elle ajoute qu'un rapport complémentaire a été demandé à l'AIVE pour tout ce qui était problème d'eau et de ruissellement. Elle dit que le rapport a été présenté au mois de septembre au Collège en identifiant des travaux pour améliorer la situation existante sur certains endroits, en vue d'une urbanisation future. Elle attire l'attention sur une phrase écrite en gras sur le rapport et qui est une précaution que l'on souhaite prendre pour garantir entre autre une urbanisation cohérente de cet espace. Elle ajoute que la deuxième phase ne serait mise en place que lorsqu'il y aurait une concrétisation significative de la première phase. Elle dit qu'elle ajouterait une condition supplémentaire, c'est que conformément à ce que l'étude d'incidence à relevé, le Collège conditionnera le permis à la réalisation d'une étude complémentaire de géotechnie parce que l'étude qui est annexée au dossier date de 2013. Elle dit qu'il y aura des années qui se seront écoulées une fois la première phase terminée, et que cela permettra de mieux évaluer la mise en œuvre de cette deuxième phase. Elle dit que la plupart des réclamations qui concernent l'égouttage se rapportent à la mobilité et que l'on tient compte des propositions faites par le SPW. Elle ajoute qu'entre autre le Collège a proposé l'installation de deux radars préventifs, ce qui permettrait de réduire la vitesse à cet endroit.

Monsieur TURBANG demande où se trouveraient ces deux radars préventifs, et si ce sera à la rue Halbardier et à l'avenue du bois d'Arlon

Madame GOFFINET répond que ce n'est pas la rue Halbardier mais la route de Schoppach, sur la route principale, à l'avenue du Bois d'Arlon, là où il y a l'entrée de la voirie de la première phase.

Monsieur TURBANG trouve que c'est bien qu'une remarque ait été formulée sur la problématique de la mobilité et qu'elle soit prise en compte. Il dit qu'il risque qu'il y ait des problèmes au niveau de l'accès vers cet axe principal, surtout le matin et le soir aux heures de bureau, ainsi qu'aux heures scolaires. Il ne pense pas qu'un radar préventif réglera vraiment le problème.

Madame GOFFINET répond qu'André BALON complétera puisqu'il est en charge du plan communal de mobilité qui est relancé, et ajoute qu'à l'heure actuelle il y a déjà un trafic important. Elle dit que dans l'ouverture de voirie il y a un recul de front bâti pour justement avoir plus de dégagement possible pour déboucher sur cette voirie de l'avenue du Bois d'Arlon. Elle ajoute que pour conscientiser on pensait mettre en charge d'urbanisme d'avoir deux radars supplémentaires, et que ceci ne serait pas bénéfique uniquement pour le quartier mais pour l'ensemble de la Ville.

Monsieur BALON rappelle que dans ce quartier-là, la route régionale avenue du bois d'Arlon, la rue de Schoppach et la place de l'Yser qui se poursuit par la rue de la Semois et par l'avenue Patton, est une pénétrante importante dans Arlon. Il précise que c'est d'ailleurs à la Place de l'Yser qu'il y a le plus de véhicules par heure entre 07h30 du matin et 09h00 et entre 15h30 et 18h00. Il précise que c'est de l'ordre de 1.300 ou 1.400véhicules par heure. Il prend l'exemple de la traversée de Sterpenich où il a déjà entendu qu'il y avait beaucoup de véhicules, c'est 3.500 véhicules par jour, et que nous ne sommes pas dans les mêmes proportions. Il pense que la seule vraie solution, et c'est un combat que la Ville mène depuis 1978 quand ça a été repris au plan de secteur, c'est de terminer le contournement d'Arlon. Il précise que seules les phases 1 et 3 ont été faites, c'est-à-dire la Drève de Lorraine et la rue de la Gaume, autrement dit la liaison rue de Sesselich et rue de Toernich. Il signale qu'il manque la liaison avenue du Bois d'Arlon, en face de la Drève de Lorraine jusqu'à la rue de Toernich, et la liaison rue de Sesselich jusque la Nationale 4 qui va vers Longwy, un peu plus loin que les établissements Pierret, de la sortie d'Arlon vers le Il ajoute qu'on a mis quarante ans pour faire deux phases et Zeileroff. espère qu'il y aura une accélération de la part du SPW pour terminer ce contournement, mais déjà maintenant en ne peut qu'encourager les gens de passer par la rue Halbardier, de prendre la rue de la Gaume et de redescendre, car la ligne droite est en apparence celle qui est la plus courte mais dans la réalité ce n'est pas celle qui fait gagner du temps en matière de mobilité. Il pense notamment aux personnes qui se rendent à l'Athénée et se trouvent parfois pris dans des embouteillages.

Monsieur SAINLEZ se réfère à l'avis du CRAT et à des recommandations de riverains. Vu le succès légitime de l'école de Schoppach, il voudrait être rassuré quant au dimensionnement, pour la capacité d'accueil de l'établissement dans le cas d'une future vague supplémentaire.

Monsieur TRIFFAUX signale qu'on a déjà agrandit à plusieurs reprises l'école communale de Schoppach. Il se rappelle avoir participé à trois inaugurations en tant que Conseiller communal ou en tant qu'Echevin de l'enseignement. Il ajoute qu'il arrive un moment où il faut être raisonnable et savoir dire 'stop' puisque maintenant on a atteint la capacité maximum d'accueil de l'école. Il dit qu'une partie de la population qui fréquente cette école ne vient d'ailleurs pas de Schoppach mais vient d'autres quartiers de la Ville, voire même d'autres villages de la commune. Il ajoute qu'on ne peut pas agrandir comme cela et dépenser de l'argent de manière déraisonnable pour agrandir indéfiniment cette école. Il estime que l'école de Schoppach est déjà très grande comme elle est maintenant et elle ne sera pas agrandie dans le futur. Il ajoute que les directeurs d'écoles ont la possibilité, si la situation se présentait, de dire que l'école est complète et qu'ils ne peuvent plus accueillir d'enfants, et ils les orientent alors vers d'autres écoles qui ne sont pas tellement éloignées et où il y a encore

une capacité d'accueil. Il trouve que cela correspond à une gestion en bon père de famille et répète qu'il n'y aura plus d'installation de nouveaux préfabriqués dans le futur à Schoppach car c'est absolument terminé.

Monsieur MITRI voudrait revenir sur la réflexion de Monsieur TURBANG concernant la mobilité et la fluidité dans la zone de Schoppach. Il pense que cela a été démontré que pour avoir une fluidité de circulation et de mobilité la plus adaptée quand il y a un surplus d'utilisations, il est très recommandé de limiter la vitesse afin que celle-ci soit constamment réduite. Il pense que mettre des radars préventifs aide à améliorer la fluidité par l'insistance pour une vitesse plus réduite.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve la création et la modification de la voirie communale dans le cadre de la demande de permis d'urbanisation susvisée.

Décide que la mise en œuvre de la voirie de la seconde phase du projet d'urbanisation devra être conditionnée à :

- 🐒 une concrétisation significative de la première phase ;
- la réalisation d'une étude complémentaire.

Ces mentions seront portées aux conditions du permis d'urbanisation qui sera délivré par le Collège communal.

15. SERVICE URBANISME : Commission communale de rénovation urbaine - approbation du règlement d'ordre intérieur de la composition de la Commission.

Monsieur MAGNUS rappelle que nous sommes déjà plusieurs fois venus devant le Conseil communal pour cette opération de rénovation urbaine, qui est importante à nos yeux et qui doit prendre la suite de l'ancienne opération de rénovation urbaine. Il signale qu'aujourd'hui ce n'est pas pour parler de l'opération elle-même que nous sommes là, mais bien pour parler de la composition de la Commission communale, et il donne le nom des personnes qui ont été désignées par le Collège et qui se sont aussi portées volontaires pour participer à cette Commission communale : dans les quatre membres du Collège (lui-même en tant que Bourgmestre, le premier Echevin André PERPETE, André BALON, Anne-Catherine GOFFINET et Jean-Marie TRIFFAUX), au niveau des Conseillers communaux de la majorité et de l'opposition (Bernard DAXHELET et Guy SCHUSTER, Henry MANIGART et Romain GAUDRON, la Présidente du CPAS Marie NEUBERG), un représentant du secteur touristique (Sarah CLAUDY), un représentant de la Société locale d'habitations sociales (André-Marie PIRE), un représentant de l'asbl Gestion Centre Ville (Marielle FLAMMANG), un représentant du secteur économique et commercial (Catherine ARNOLD), un représentant du secteur associatif (Bernard MANCHEL), 4 représentants du secteur de l'enseignement (Chantal COLLIN, Hélène BURTON, Hugues DELACROIX et Jean-Jacques GUIOT), sept représentants des habitants résidants dans le quartier(Charlotte ADANT, Amélie CLEMERS, Gudrun DENYS-SMALLE, Francis DESCAMPS, Godefroid LAMBORAY, Geoffrey WAFFLARD, Pascale WERY), 12 membres ayant voix consultatives et qualités d'invités permanents : l'auteur de projet - bureau IMPACT, le Directeur général Philippe DEFRANCE, le Conseiller en aménagement du territoire et de l'urbanisme de la Ville d'Arlon - Cécile FRANCESCANGELI, un représentant du Département technique de la Ville d'Arlon - Fabien REVEMONT, la responsable des affaires économiques et culturelles de la Ville d'Arlon - Marianne STEVART, le Commissaire Voyer - Denis TEQUATRINY, un représentant de la DGO4 - Annick-Jeanne SPELMANS, le Fonctionnaire dirigeant de la DGO4 - Christian PEETERS, les 4 notaires officiants sur le territoire (Maîtres BOSSELER, DELMEE, MARQUOTTY C. TAHON; et pour terminer un représentant d'Idélux Projets Publics dans le cadre de sa mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage - Yves DEMEUSE ou Caroline PINON. Il rappelle que suivant le règlement reçu, cette Commission devra se réunir autant de fois que l'opération de rénovation urbaine le requerra et au minimum deux fois par an.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'approuver le Règlement d'Ordre intérieur fixant les règles relatives à la composition, à la désignation des membres, à la compétence et au fonctionnement de la Commission communale de rénovation urbaine ;

De désigner les personnes suivantes en tant que membres du Conseil communal représentant la majorité:

- o Bernard Daxhelet;
- o Guy Schuster ;

De désigner les personnes suivantes en tant que membres du Conseil communal représentant l'opposition :

- o Henri Manigart
- o Romain Gaudron :

De désigner les sept personnes suivantes représentantes des habitants résidants dans le quartier :

- o Charlotte Adant
- o Amélie Cremers
- o Gudrun Denys-Smalle
- o Francis Descamps
- o Godefroid Lamboray
- o Geoffrey Wafflard
- o Pascale Wéry

De désigner la personne suivante comme représentante du secteur touristique :

o Sarah Claudy ;

De désigner la personne suivante comme représentante d'une société locale d'habitations sociales :

o André-Marie Pire ;

De désigner la personne suivante comme représentante du secteur économique et commercial :

o Catherine Arnold;

De désigner la personne suivante comme représentante de l'ASBL Gestion Centre-Ville :

o Marielle Flammang;

De désigner la personne suivante comme représentante du secteur associatif local :

o Bernard Manchel;

De désigner les personnes suivantes comme représentantes du secteur de l'enseignement :

- o Chantal Collin
- o Hélène Bourton
- o Jean-Jacques Guiot
- O Hugues Delacroix

Considérant qu'il est indispensable de sensibiliser et informer les potentiels membres de la CCRU pour qu'ils déposent leur candidature ;

Considérant que le Collège communal arrêtera les modalités concrètes de constitution de la CCRU;

Considérant que la composition de la CCRU sera ensuite soumise à l'approbation du Conseil communal, au même titre que son Règlement d'ordre intérieur.

16. ZONE DE POLICE ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE: Approbation de l'intervention communale pour 2017.

Monsieur MAGNUS dit qu'il y a une augmentation de 2% qui correspond grosso modo à l'indexation, il ajoute qu'à la Zone de Police le montant des frais de personnel représente environ 80% du budget. Il ajoute que la dotation communale représentera un montant $3.171.589,01 \in$.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer au montant de 3.171.589,01~€ sous l'article budgétaire 330/435-01, la dotation communale 2017 à la Zone de police Arlon-Attert-Habay-Martelange.

La présente décision sera transmise pour approbation à Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg.

17. ZONE DE SECOURS LUXEMBOURG : Approbation de la dotation communale au budget 2017.

Monsieur MAGNUS dit que certains ont probablement remarqué que malgré le montant de dotation qui augmente de 2% cela diminue dans le budget, il explique pourquoi : Il dit que nous avons été très prudents, tels que nous le sommes à chaque fois lorsqu'il s'agit de prévisions budgétaires en matière de dépenses. Il ajoute que nous avions gardé le montant qui aurait pu être celui qui aurait été éventuellement précisé ou décidé par le Gouverneur si il s'était basé sur ce que les Bourgmestres avaient décidé il y a maintenant environ deux ans (c'est-à-dire que la dotation aurait été à concurrence de 90% en fonction de la population et 10% en fonction d'autres critères qui sont prévus dans le décret). Il rappelle que le Gouverneur avait décidé 98% pour la population et 2% pour les autres éléments prévus par le décret, et que nous avons dû être prudents et mettre un montant d'un peu plus de 1.800.000 € pour représenter cette répartition qui nous était un peu moins favorable. Il conclut que nous sommes avec le chiffre qui est de 2% en plus par rapport à ce qui se trouve au compte mais qui est moins que ce qui avait été prévu au budget.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer la dotation communale 2017 à la zone de secours de Luxembourg au montant de 1.607.888, $82 \in$ inscrit à l'article budgétaire 351/435-01.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg.

26. TAXES ET REDEVANCES : Abrogation de la taxe sur les transports funéraires pour les exercices 2017 et 2018.

Avant de passer au point 18 de l'ordre du jour, relatif au budget communal, M. MAGNUS souhaite d'abord passer au point 26, concernant les transports funéraires. Si cette taxe passe après le budget le budget s'avérerait faux.

Monsieur MEDINGER tient à féliciter le Collège d'avoir enfin abrogé cette taxe qui était toujours une taxe très pénible à appliquer.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'abroger le règlement communal sur la taxe communale sur les transports funèbres exercice 2013 à 2018 voté le 26 octobre 2012 et approuvé par le Collège provincial du Luxembourg le 06 décembre 2012.

18. FINANCES COMMUNALES: Approbation du budget communal pour l'exercice 2017.

Monsieur MAGNUS rappelle que le boni est donc légèrement modifié vu le point précédent, et qu'il ne sera donc plus de 854.000 mais de 824.000 puisque nous venons de supprimer une recette.

Monsieur THILL, Receveur communal, distribue les documents Powerpoint à l'assemblée.

M.MAGNUS commence par le boni au budget, il trouve que ce budget est un budget de vérité. Il ajoute que nous avons estimé au plus juste les recettes et les dépenses. Mais il précise que ce n'est pas toujours facile et que cela reste un budget, c'est-à-dire une projection qui peut être modifiée en fonction des décisions que nous prenons au fur et à mesure que les mois passent. Cependant c'est un budget où nous pouvons encore nous réjouir d'avoir un boni relativement important malgré les décisions courageuses que nous avons prises ou que nous prendrons tous ensemble durant l'année 2017. Il annonce que les dépenses se situent aux alentours de 50.500.000 \in , les recettes autour de 51.300.000 €, et le boni au budget de 854.000 € (en dehors des 30.000 € dont nous avons parlé tout à l'heure). Il poursuit avec l'ordinaire et dit que la première de ces dépenses importantes concerne les frais de personnel qui sont d'ailleurs en augmentation de 3,7% pour être aujourd'hui à 19.060.000 €. Il donne ensuite des explications pour justifier cette augmentation : Tout d'abord nous avons voulu faire des nominations car nous estimons qu'il est de notre devoir de donner au personnel communal qui le mérite et qui passe les examens, de donner une sécurité d'emploi plus importante. Il ajoute que cet élément s'accompagne évidement d'un budget qui est en augmentation, et que ce budget en augmentation ne se situe pas au montant des prestations qui sont touchées par les agents communaux mais bien des cotisations. C'est ainsi que les cotisations pour un contractuel sont de 8,86% alors que les cotisations pour un statutaire sont de 7,5% pour les employés et de 30,5% pour ce qu'on appelle la part patronale, c'est-à-dire un montant de 38%. Au niveau des engagements, il ajoute que nous sommes heureux de pouvoir dire que le Collège, de manière unanime et enthousiaste est content de pouvoir dire qu'au niveau de l'urbanisme nous mettons véritablement un coup d'accélérateur puisque nous allons engager deux personnes au service urbanisme. Il précise qu'au service urbanisme, non seulement les permis d'urbanisation ne diminuent pas mais qu'en plus de cela nous avons aussi mis en route le « schéma de structure communale », il ajoute que c'est important pour une Ville de savoir vers « où on va » en matière d'aménagement du territoire, c'était vraiment indispensable pour la Ville d'Arlon. Il ajoute que le « schéma de développement commercial » est également important pour savoir ou nous allons mettre nos zones d'activités économiques ; il rappelle notamment que lors du fameux dossier relatif à l'extension d'IKEA le Gouvernement Wallon nous avait reproché entre-autre, de ne pas avoir de schéma de structure ni de développement commercial sur lesquels l'on pouvait se baser pour prendre nos décisions. Tous cela nécessite donc du travail de la part du service urbanisme, d'où l'utilité d'ajouter deux équivalents temps plein. Il ajoute de plus que, dans ce service, une personne est fortement malade et n'est plus là à temps plein, et que cela permettra donc de palier également à ce manque-là. Il ajoute ensuite que nous avions un Conseiller mobilité à mi-temps, mais nous souhaitons avoir un temps plein. Il explique qu'à chaque fois que nous voulons avancer dans un projet, que ce soit en matière d'urbanisme, ou de développement de nouveaux quartiers, de manière générale sur le territoire de la Commune, lorsqu'il y a des accidents les gens reviennent vers nous et à chaque fois surgit ce problème de la Mobilité. Il trouve qu'avec une Ville de 30.000 habitants, avoir quelqu'un à temps plein pour s'occuper de la Mobilité est réaliste. Il parle ensuite de la nécessité d'avoir des personnes qui s'occupent des marchés publics car nous en avons de plus en plus. Il annonce ensuite que Monsieur le Directeur général a annoncé qu'en 2018 il compte demander sa pension. Nous devons donc pourvoir l'engagement d'un juriste, en tout cas pour la moitié de l'année prochaine. Il passe ensuite aux dépenses de fonctionnement, il dit qu'elles sont en augmentation, mais les recettes aussi. Il ajoute qu'il a demandé à ce qu'on lui fasse un petit exercice pratique au niveau des parkings. On estime que les recettes sur les parkings que nous pourrions obtenir en 2017 serait de l'ordre de 335.000 ϵ , le contrôle du stationnement à durée limitée serait de 120.000 ϵ , le

fonctionnement du stationnement est estimé à 10.000 €, il ajoute que cela nous donnerait un boni pour le stationnement en voirie de 205.000 €. Pour l'Espace Didier il dit que c'est toujours un peu plus difficile, il rappelle que nous sommes en copropriété avec d'autres frais de 50.000 €, le parking de l'Espace Didier au niveau d'intervention de la société en cas de panne et de call center : 34.000 €, le fonctionnement de l'Espace Didier pour tout ce qui est intervention du Département technique (ampoules, produits d'entretien...) : une vingtaine de milliers d'euros, et puis les petites fournitures pour $10.000~\rm C.$ Cela nous donne un parking avec une perte de $14.000~\rm C.$ Ensuite il annonce que nous engageons un ETP (équivalent temps plein), c'est la personne qui est chargée d'aller contrôler si nos horodateurs fonctionnent toujours correctement (par exemple remettre du papier...). Il annonce que le boni présumé en 2017 serait 160.000 ϵ pour les parkings. Il prend en exemple le versement qui avait été fait par City Parking en 2014 on arrivait à un montant de 64.000 €, donc une différence d'environ 100.000 €. Il ajoute que la reprise des parkings de City Parking nous permettra de gagner une centaine de milliers d'euros. Il informe que dans les frais de fonctionnement nous avons aussi au niveau des cartes d'identités, des passeports, des permis de conduire, et que le SPF Intérieur nous demande un peu plus qu'avant, ce qui aura un impact sur les recettes. Il ajoute qu'ici il y a deux années qui sont dedans, et qu'il y a 100.000 €. Il dit qu'il y a aussi des endoscopies spécifiques de bâtiments prévues (caserne Léopold, l'Hôtel du Nord, le Bloc Milan...). Il ajoute que nous avons prévu également un montant de 50.000€ pour la consultation populaire, il s'agit du troisième point dans notre budget. I1dit que pour le chauffage des bâtiments privés (chauffage, eau, électricité), nous avons prévu une augmentation parce qu'on sent que la tendance est plutôt à la hausse dans ces différentes sources énergétiques et malgré les efforts continus que nous faisons au niveau des économies d'énergie, un montant de 50.000 euros est prévu ,fournitures électricité pour les bâtiments 46, 50, 96. Il explique les achats de peu, de prestations techniques pour le tiers pour le stationnement, et précise que cela rentre encore dans le budget. Il termine en précisant qu'on constate une augmentation des frais de fonctionnement, tel qu'on le voit dans le dessin qui est repris derrière lui. Il informe que les dépenses de dettes sont en diminution, et que nous sommes à nouveau en dessous du montant de 10.000.000 euros au niveau de la charge de la dette, ce qui est repris dans les annexes à la page 25, on voit le montant des emprunts de 6.436.000 euros qui correspond à ce qui est prévu au niveau des emprunts pour l'année prochaine dans le cadre du budget extraordinaire et le montant du remboursement du capital est de 7.261.000 euros, ce qui a un impact sur la diminution de la dette et du taux d'intérêt, puisqu' on rembourse plus qu'on emprunte, sans oublier le fait que les taux d'intérêts sont à un niveau historiquement très bas, puisqu'on ne paie plus maintenant que la marge de la banque, ce qui nous est favorable. Il passe aux dépenses de transfert, et s'aide d'un graphique pour expliquer : pour la zone de police, on en a parlé, pour le cpas le montant reste fixe par rapport à l'année passée, la zone de secours on voit une augmentation de 2% et se réfère à l'explication donnée auparavant, les fabriques d'église et la Laïcité avec un montant en diminution qui est due au fait que les montants qui ont été mis au budget des différentes fabriques d'église tiennent compte d'un boni. Comme chaque année un boni est reporté, cette année pour les Fabriques d'église, le budget qu'elles ont plus le boni qu'elles avaient sur leur compte en 2015 fait exactement le montant qu'elles avaient au budget de l'année passée. Il explique qu'il y a un deuxième élément puisqu'au niveau des Fabriques d'église il y a une réglementation plus stricte car ce sont les communes qui ont la tutelle sur les Fabriques d'églises et qu'il faut bien distinguer l'ordinaire de l'extraordinaire. Il ajoute qu'auparavant il y avait un melting pot avec le budget ordinaire et extraordinaire alors que maintenant ces deux postes sont bien séparés, et qu'il faudra veiller à ce que cette comptabilité soit tenue correctement. précise que pour la Maison de la Culture nous donnons toujours 293.000 euros, et trouve qu'il est important de signaler que la commune d'Arlon est un sponsor important pour la Maison de la Culture qui fait la fierté de la commune au niveau culturel ; il met l'accent sur le succès de ce qui y est projeté et organisé et conclut qu'on peut être fier de cette Maison de la Culture, ainsi que du montant qui lui est alloué. En ce qui concerne Vivalia il dit qu'un montant de 210.000 lui est donné, et précise qu'il s'agit de

l'AMU et les MR, MRS pour une partie de ces 210.000 en question. Il passe ensuite au Complexe sportif de la Spetz, et signale que lorsqu'on dit qu'on n'aide pas les sportifs, c'est évidemment faux, puisque 376.000 euros sont alloués à la Spetz, et trouve cela bien justifié. Il termine ainsi les dépenses du budget pour 2017 pour passer aux recettes : avec tout d'abord les recettes de prestations : il précise qu'elles sont reprises plus loin dans le power point à la page 10, et qu'il s'agit des locations immobilières, de ventes de bois sur pied, du restaurant communal une fois que ce sera lui qui vendra les repas au lieu de passer par Nos Logis (comme M. PERPETE l'a déjà expliqué au sein de cette assemblée à plusieurs reprises), il s'agit aussi du Minerval, des redevances voiries, de l'accueil extra-scolaire, des crèches.... En ce qui concerne les recettes de taxes, il dit qu'elles représentent un montant de 21.000.000 et qu'il s'agit des additionnels au précompte immobilier (montant en augmentation de 305.000 euros), additionnels IPP, le fond des communes également en augmentation de 390.000 euros, la taxe sur les parking de 285.000 euros, la taxe additionnelle sur le parc Novo mobile de 60.000 euros. Il dit qu'il s'agit des plus importantes mais qu'il y a encore les autres taxes, les immondices, les égouts, les taxes sur le commerce et le particulier. Il dit qu'il y a également le fond des communes, le fond de compensation pour travailleurs frontaliers qui passe de 7.152.000 7.060.000, ce qui représente une diminution de 92.000 euros. Il explique que ceci n'est pas dû à un changement de règle de répartition mais plutôt au fait que les travailleurs frontaliers sont domiciliés dans d'autres communes, ce qui fait baisser un peu les recettes, mais ajoute qu'il ne faut pas non plus se plaindre. Il passe aux autres recettes de transfert comme les de crèches, les réductions de cotisations patronales, cotisations APE, le partenariat BEMBEREKE où on constate dans le budget à la fois un montant de 390.000 qui sort et un montant de 390.000 qui rentre régalement donc nous le retrouvons à la fois du côté des dépenses et des recettes. Il explique pour les recettes de dette, qu'il y en a une qui est difficile à accepter mais qu'on ne peut faire autrement, c'est au niveau de SOFILUX : il se réfère à la page 58 du budget où on voit un dividende qui diminue de 726.000 euros et les redevances de voirie pour le gaz et l'électricité qui diminuent puisqu'ils sont divisés par deux. Il dit qu'on a les dividendes relatifs au gaz qui passent de 180.000 euros à 480 euros. Il avoue que nous avons perdu plus d'un million par rapport à l'année passée, mais précise qu'en analysant avec plus de perspicacité les chiffres, on s'aperçoit que dans le budget 2016 nous avions un peu de chance chez Sofilux puisqu'il a fait passer la rétrocession communale d'un dividende à une redevance. Il explique qu'à partir du moment où les intercommunales étaient taxées à l'impôt des sociétés, ils se sont dit qu'ils serviraient de boites aux lettres et que les redevances de voiries qu'ils encaissaient pour les communes d'un côté, ils les redonnaient aux communes de l'autre côté, et il ne s'agissait donc plus de dividendes. Il dit qu'en 2016 ils nous ont payé deux années (2015 et 2016) ce qui nous donne les montants de 327.000 pour le gaz et 567.000 pour l'électricité. Il explique que cette année, les montants ne sont plus que pour une année, celle de 2017, ce qui est logique, et que c'est pour cette raison qu'on voit que ces montants diminuent. Il ajoute que le dividende diminue, et explique que la différence en matière de recettes pour Sofilux de plus ou moins 1.000.000 par rapport à l'année passée, en tenant compte de ce qui aurait été normal d'encaisser les années antérieures, nous sommes à une différence de 559.000 euros, ce qui représente presqu'un demi million d'euros en moins pour les recettes de ces dividendes et redevances de Sofilux. Il parle maintenant de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques qui baisse également, à cause d'une régularisation qui a été faite l'année passée, ce qui nous donne un montant 510.000 euros en moins cette année pour un montant total de 4.104.000 euros. Il explique que ces montants que nous mettons au budget pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, ce sont les montants d'attribution du Grand-Duché de Luxembourg, qu'ils sont fixés par le Ministère des Finances, et que cela ne sollicite pas beaucoup de discussions de notre part. Il passe ensuite au budget extraordinaire : il dit qu'il représente un montant d'environs 15.000.000 d'euros cette année. Il explique que comme chaque année on a dû faire des choix et renoncer à certaines choses afin de rester raisonnables. Il informe de la répartition et dit que 9.810.000 sont à l'exercice propre et 5.252.000 aux exercices antérieurs. Il

explique la différence entre les deux : l'exercice propre c'est ce que nous décidons de dépenser l'année prochaine dans un nouveau projet et les exercices antérieurs, il s'agit du montant pour payer les honoraires lorsque le projet est enclenché. Il ajoute que le financement des 15.000.000 se fait à raison de 3.072.000 et qu'il s'agit s'un montant puisé dans nos réserves, prévu par emprunt de 6.446.000, ce qui représente un montant supérieur à celui de la balise de 180 euros multiplié par 30.000 habitants (ce qui donne 5.300.000 environs). Il explique qu'il y a aussi des emprunts hors balise et qui rapportent des revenus, lorsque par exemple nous achetons un bien immobilier pour le louer, il ne faut pas le mettre dans la balise, les économies d'énergie lorsqu'il faut remplacer une chaudière ou placer des panneaux ou remplacer une fenêtre, cela ne rentre pas non plus dans la balise et lorsque nous investissons dans la sécurité non plus cela ne rentre pas dans la balise, voilà pourquoi il y a une différence entre le montant des emprunts prévus et le montant de la balise des investissements. Il ajoute que le reste ce sont des subsides pour 5.544.000, et dit qu'on ira chercher les subsides lorsque nous y avons droit, et que le travail au niveau des autorités subsidiantes est très important pour nous. Il passe ensuite aux projets, et cite les plus importants : a) le projet de la rue Paul Reuter (avec Monsieur DAVIN comme auteur de projet), projet qui a été voté lors du dernier Conseil communal pour un montant de 2.000.000 avec un subside d'1.800.000 et un montant de 200.000 en emprunts pour faire face à d'éventuelles augmentations; b) l'aménagement du Hall 2 de la Spetz, cela fait longtemps que l'on en parle, et nous avons eu une lettre de Monsieur René COLLIN, nous disant qu'il acceptait dans le cadre de ses compétences, nous avons eu également une lettre du Ministre FURLAN qui dit qu'on peut y aller, et nous attendons encore une lettre du Ministère des Finances, mais nous sommes optimistes quant à ce projet et avons prévu un montant de 1.900.000 pour avancer dans ce projet particulièrement important, subsidié à concurrence d'1.350.000, nous devons donc prendre 550.000 dans le fonds des C) Saint-Martin, subsidié à 90% avec 1.700.000 mais pour la commune cela ne fait qu'un montant de 68.000 euros, d) réhabilitation des chaussées reliant les entités d'Arlon pour 550.000 euros, e) l'entretien extraordinaire des voiries pour 550.000 euros également, f) la rénovation de la maison du village de Guirsch pour 350.000 euros, g) la Caserne Léopold pour un montant de 320.000 euros, h) la rénovation de la cour de récréation de l'école du Galgenberg pour un montant de 304.000 euros, i) l'entretien des trottoirs pour 250.000 euros, j) la place Camille Cerf extraordinaire dans le vieux quartier pour 230.000 euros.

Monsieur PERPETE mentionne les mesures de restructurations dans le secteur privé mais aussi public, des non remplacements, et de toutes les mesures qui touchent les gens un peu partout pour le moment, il dit qu'ici on est dans une démarche inverse puisque qu'on va procéder à la nomination de 62 agents communaux qui vont devenir statutaires au 1er janvier dans des fonctions différentes et de tous type (à huis clos au point 37). Il ajoute que 33 ouvriers vont être nommés, et 29 employés, ce qui est très équilibré. Il précise qu'il y a 32 femmes et 30 hommes et que ce sont des agents qui sont rentrés entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2012, ce qui couvre une période de sept ans, ce qui fait une moyenne de neuf par an. Il dit que c'est un travail très important qui a été mené, puisqu'on a commencé au niveau du Collège par identifier avec l'aide précieuse de Monsieur DEFRANCE, Directeur général, Monsieur Cédric LECLERCQ, Directeur général adjoint, et de Madame Agnès GEORGES, Responsable du Service du Personnel, d'identifier les possibilités que l'on avait dans le cadre actuel par rapport aux gens qui avaient été engagés à cette période-là, pour voir s'il y a avait moyen de les nommer ou pas, car il fallait des places au cadre pour pouvoir les nommer. Il explique que dans certains cas on les avait mais que dans d'autres cas non, et dit qu'on a soumis à la concertation syndicale, au Conseil communal, et à la tutelle de la Région Wallonne, une augmentation de cadre pour certaines fonctions. Il ajoute qu'ensuite on a organisé les examens, que les agents se sont inscrits aux examens avec un jury composé d'une partie avec des membres internes à la ville et en partie avec des membres extérieurs. Il en profite pour remercier les participants de ce jury. Il informe que les personnes qui vont être nommées tout à l'heure ont réussi ces examens et qu'ils seront donc au nombre de 62. Il dit que l'année prochaine, avant le

1er janvier 2018, il y aura encore des nominations mais en nombre moins important puisque cela ne concernera plus que les agents pour les années 2013 et 2014, donc deux années au lieu de sept, ce qui devrait concerner une bonne quinzaine d'agents de différents types, et ajoute qu'il n'y aura plus de modification de cadre puisque cela a déjà été prévu pour pouvoir organiser ces examens. Il dit que cela aura un effet positif pour les agents au niveau de leur pension le moment venu, cela va stabiliser leur situation financière et familiale et leur relations avec les banques, pour des projets de constructions, d'achats etc..., cela facilite également l'obtention de crédits et le fait d'établir son propre budget, tout en sachant qu'au aura dans le futur un salaire et la sécurité de l'emploi, ce qui dans un monde comme celui qu'on connait n'est pas négligeable. Il précise qu'il s'agit d'une marque de confiance dans l'avenir de la ville et qu'ils nomment des gens parce qu'ils pensent qu'on en aura besoin d'eux durablement, et non pas dans le but de leur faire plaisir. Il précise que toutes ces fonctions sont identifiées au point 37 à huis clos. Il espère que le Conseil communal suivra l'avis du collège communal afin de montrer cette marque de confiance dans l'avenir de la ville et dans la motivation de notre personnel.

Monsieur MAGNUS se réfère à un article de la presse qui stipule que la Ville de Liège aurait une cotisation de responsabilisation à payer de 23.000.000, et est due au fait que comme les communes qui ne nomment pas, ou qui attendent le 59ème ou 64ème anniversaire pour ne nommer qu'à partir de cette année-là dans le but de ne payer qu'une année, et ceci afin que l'état paie la pension de ces personnes-là. Il explique comment sont calculées les cotisations de responsabilisations : on prend la somme des cotisations payées par la commune, ce à quoi on enlève les cotisations qui sont ristournées aux différents agents, et la différence entre les deux est la cotisation de responsabilisation. Il dit qu'en plus de tous les arguments qu'il vient de citer et auxquels ils souscrivent pleinement avec Monsieur le 1er Echevin, qu'il y a aussi un élément financier qui n'est pas calculable précisément, mais dont il faut tenir compte, et dit que si c'est quand même pour payer, il préfère que ce soit dans la poche de nos employés communaux car ceux-ci font bien souvent un travail admirable. Il en profite pour féliciter les employés communaux parce que ce travail n'est pas tous les jours facile.

Monsieur MEDINGER souhaiterait revenir sur les recettes de dette en ce qui concerne SOFILUX, pour ce qui est des droits de voirie, il dit que précédemment les droits de voirie étaient mutualisés, c'est-à-dire que tout venait dans le pot commun chez Sofilux, et celui-ci redistribuait au prorata du nombre de parts, et comme Arlon possède beaucoup de parts, la commune d'Arlon touchait donc beaucoup. Il ajoute qu'actuellement la législation ne permet plus ce système-là, et que nous servons uniquement de boite aux lettres, donc les droits de voirie arrivent chez nous mais sont redistribués commune par commune, au prorata en fonction du nombre de kilomètre de ligne et de tranchée qui traversent leur commune. Il dit qu'il y a des petites communes qui ont très peu de parts comme par exemple Vielsalm, mais qui ont de longes distances de tranchées de voirie, donc qu'ils touchent beaucoup plus et que nous sommes pénalisés puisque nous ne sommes plus rémunérés au prorata du nombre de parts.

Monsieur MAGNUS en conclut que nous faisons preuve de solidarité par rapport aux autres communes.

Monsieur GAUDRON se réfère à la page 22 du budget ordinaire où il s'étonne de voir une diminution de 20% par rapport aux recettes des amendes administratives alors qu'on touche à toutes les questions d'incivilité et de propreté publique, et demande s'il faut y voir une volonté de ne pas s'investir autant que par le passé dans ce domaine-là.

Monsieur MAGNUS résume qu'au compte il y aura un montant moindre de 50.000 qui se rapprochera plus de 40.000.

Monsieur LECOCQ explique qu'il n'y a pas de volonté de faire moins, et qu'au contraire on a rédigé entre 500 et 600 PV pour des amendes administratives cette année, mais qu'on préfère être prudents sur des sujets

fluctuants, puisqu'on ne sait pas à l'avance combien de PV il y aura, il dit que ce sont des recettes qui sont très fluctuantes.

Monsieur MAGNUS rajoute que les gens font peut-être aussi tout simplement plus preuve de civisme.

M. LECOCQ répond qu'au niveau de la province ils ont également un constatateur qui recouvre environ 20% des PV et dit qu'à Arlon on en couvre environs 60%, et dit qu'on fait un effort pour aller au bout des choses, au bout des amendes, on va jusqu'au huissier, et ceci dans un public très difficile vu le nombre important d'insolvables. Il ajoute que c'est un sujet qui nous tient à cœur avec Monsieur LECLERCQ et son équipe.

Monsieur GAUDRON demande si, quand on prend les 20% pour la province, c'est au niveau des chiffres de 2016 puisqu'on sait que la situation en 2016 a été particulière au niveau de la province.

M. LECOCQ répond que c'est sur 2015.

Monsieur PERPETE rassure en disant qu'il n'y a aucune intention de freiner l'agent constatateur mais qu'entre le fait d'établir des PV lorsqu'il y a une infraction constatée, et que l'agent sanctionnateur Monsieur LECLERCQ inflige des amendes, il faut bien entendu les récupérer, et précise qu'il s'agit de deux choses différentes. Il dit que si on se réfère au rapport annuel de la Ville de 2015 à la page 75 on voit que le récapitulatif des amendes administratives en 2015 est de 566 procès-verbaux et constats administratifs qui ont été dressés, 386 décisions ont été prononcées, 263 amendes ont été infligées, 60 relax, 63 courriers de rappels ont été envoyés, 71 procès-verbaux ont donné lieu à un classement sans suite, 86 ont donné lieu à une transaction sous proposition de l'agent constatateur, 23 procédures de médiation ont été proposés, 8 ont abouti, 13 n'ont pas abouti, 2 sont en cours. Il explique que 70% des PV et constats administratifs concernent des infractions aux modalités de collecte sélective des déchets, pour lesquels il va y avoir des changements, et que la vie des gens en sera facilitée. Il ajoute que 19% concernent des atteintes à la sécurité ou à la tranquillité publique, 4% à l'abandon de véhicules sur la voie publique, 2% concernent le vacarme, 2% le fait d'uriner sur la voie publique et 3% d'autres infractions diverses, il dit qu'on est loin d'être en recul.

Monsieur GAUDRON se réfère ensuite à la page 25 et fait remarquer qu'on envisage une dépense par rapport au projet de consultation populaire en estimant qu'on aurait les 3.000 signatures, et trouve que c'est une sage décision. Cependant la dépense évoquée lui semble très large, mais puisque c'est par mesure de prudence qu'une telle somme est prévue, il voulait juste attirer l'attention sur le fait que c'est bien de prévoir la dépense mais il ne faut pas non plus oublier les possibilités de recettes, vu qu'il y a un subside wallon qui est prévu dans le cadre de ce genre de dynamique.

Monsieur MAGNUS voyait la recette ailleurs, il voyait plutôt des gens qui habitent Arlon et qui ont signé, mais qui auraient oublié de s'inscrire. Il pensait que c'était de cet aspect-là qu'il parlerait, par esprit de civisme, pour faire en sorte que les gens s'inscrivent à Arlon, il pensait que c'était un objectif de la consultation populaire.

Monsieur GAUDRON répond que les objectifs peuvent être multiples et que si en plus il peut il y avoir des effets parallèles positifs pour les finances communales, ce serait tant mieux.

Monsieur MAGNUS précise que tous les gens qui ont signé sont vraiment domiciliés à Arlon, et ajoute que grâce à cette consultation populaire on les a amenés à suivre la droite ligne des obligations civiques que nous avons tous.

Monsieur GAUDRON ajoute que dans le même esprit et une bonne gestion il espère qu'ils n'oublieront pas de solliciter la recette qui peut aller en

parallèle puisqu'il ne la voit pas dans le budget, ce à quoi Monsieur MAGNUS répond que oui absolument.

Monsieur GAUDRON passe à la page 89, avec le poste fournitures pour fêtes et manifestations de fin d'année de 24.000 euros, qui est un nouveau poste, et voudrait savoir ce qu'il cache.

Monsieur MAGNUS répond que cela ne cache rien du tout et que de manière générale on voit à plusieurs endroits des nouveaux postes, que nous souhaitons être beaucoup plus précis au niveau du suivi du budget, et avoir plus d'article budgétaires de manière à pouvoir identifier les choses. Il dit que ceci concerne le poste patinoire, qu'il était avant dans un autre poste, et qu'on l'a mis de manière indépendante, de manière à pouvoir être beaucoup plus précis. Il ajoute qu'on sait que la patinoire coûte à la Ville un montant de 24.000 euros, donc on l'a mis dans un poste à part et retiré ailleurs. Il voudrait revenir sur la consultation populaire, et signale à Monsieur GAUDRON que ça a l'air plus difficile que ce qui était prévu.

Monsieur GAUDRON constate que par rapport à des dynamiques identiques dans d'autres communes, on va beaucoup plus vite que dans d'autres communes, et se réjouit de l'engouement des Arlonais par rapport à ce projet.

Monsieur MAGNUS dit qu'heureusement qu'il va voir les gens et qu'ils ne doivent pas venir dans les cafés du centre ville.

Monsieur GAUDRON répond que c'est comme cela que ça marche dans ce genre de dynamique.

Monsieur MAGNUS répond que c'est vrai et qu'au niveau commercial aussi il faut essayer d'aller vers les gens. Il espère juste qu'ils viendront le jour de la consultation populaire et qu'ils ne resteront pas chez eux, il rappelle le pourcentage des gens qui doivent participer à la consultation populaire.

Monsieur GAUDRON dit qu'il ne faut pas s'inquiéter.

- M. KROELL se réfère à la page 14 et demande si la diminution d'un tiers concernant la taxe sur l'absence de places de parkings est due au fait que nous manquons un peu de moyens pour le contrôle, ou si ce sont les promoteurs qui deviennent de plus en plus rigoureux au niveau de la mise en place de places de parkings ?
- M. LECOCQ dit que cela dépend des dossiers et ajoute que c'est à la délivrance du permis d'urbanisme que la taxe est enrôlée et qu'il y a peutêtre un effet de prévention au niveau du service urbanisme.
- $\it M.$ KROELL demande si c'est donc certain que le règlement sera mieux respecté vu cette diminution.
- M. LECOCQ dit que le règlement est respecté et que ce n'est pas là le problème. Il dit que c'est aussi fluctuant et que cela dépend des dossiers.

Mme GOFFINET ajoute que la taxe est suivie puisque c'est à la délivrance du permis, donc on sait lors du traitement du permis si il va manquer ou non des places de parkings. Application ou non du règlement. Elle assure qu'on sensibilise énormément les promoteurs et investisseurs à cette problématique de places de parkings. Elle ajoute qu'à présent c'est encré dans les démarches.

Monsieur KROELL passe ensuite à la page 23 et mentionne la forte augmentation des frais de fonctionnements informatiques, on passe de 178.000 à 196.000. Il demande si c'est le budget pour la réalisation d'un nouveau site Internet pour la Ville d'Arlon.

M. THILL répond que ce n'est pas spécialement pour le site Internet. Il ajoute qu'au niveau de leur logiciel des taxes ils travaillaient avant avec

la société STESUD qui était bon marché et qu'ils ont changé pour la société CIVADIS qui est plus cher mais qui offre plus de possibilités également.

M.KROELL redemande par rapport à sa question relative au site Internet. Il demande si on pourrait avoir un échéancier pour voir ou en est et quel objectif on se fixe pour l'année prochaine.

Madame WILLEMS dit qu'elle a fait un calcul au niveau du chauffage et constate qu'on a prévu 49,9% en plus alors que nous avons annoncé avoir été très prudents dans nos prévisions budgétaires au niveau du fonctionnement. Elle trouve que c'est un peu beaucoup.

Monsieur MAGNUS répond qu'il a également posé cette question et dit qu'il y a des régularisations importantes qui se font. Il donne ensuite la parole à Monsieur THILL pour l'explication.

Monsieur THILL explique que nous recevons parfois des régularisations sur deux ou trois années, et forcément à la hausse.

Monsieur MAGNUS précise que nous faisons bien entendu attention aux consommations et si nous avons prévu trop de dépenses, le compte sera d'autant plus merveilleux.

Monsieur BALON ajoute, pour rassurer Madame Willems, qu'après la confection du budget nous avons tout de même eu toute une série de régularisations qui étaient en moins. Il dit que cela arrive, à la hausse comme à la baisse et que c'est très étonnant. Il dit que nous faisons un maximum et qu'avec l'action que le Département Technique a faite au cours des dix dernières années on peut dire que globalement nos consommations ont diminué de l'ordre de 22 - 23%, alors que les surfaces de bâtiments à chauffer ont augmenté d'environ 10%. Il dit que le problème c'est évidement l'augmentation des prix. Il rappelle tous les efforts qui ont été faits en matière d'isolation, de chaudières à condensation, de panneaux photovoltaïques, etc. et ajoute que tout cela a été mangé par les augmentations de prix. Il pense que cette année est tout à coup une année de régularisation comme l'année passée on a eu le cas en matière d'eau.

Monsieur SCHUSTER dit que ce budget est à l'équilibre, tant l'exercice propre que les exercices antérieurs, et sans nouvelle taxe, c'est déjà dans la presse mais il tenait à le répéter. Il s'interpelle par contre à la question des parkings, il craint que nous soyons un peu trop optimistes, de passer de quelques milliers d'euros à 335.000 euros.

Monsieur MAGNUS répond qu'il ne faut pas confondre les chiffres. Il ajoute que lorsque nous avions en 2016 un montant de 50.000 euros c'était la différence entre les recettes et les dépenses, et que c'était le montant « recette moins dépenses » une fois que Cityparking s'était servi. Il ajoute qu'ici c'est un montant en fonction des mois que nous venons de vivre et aussi en fonction de la demi-heure gratuite que nous allons mettre en route incessamment, et que ces 335.000 euros c'est le montant des rentrées que nous espérons avoir. A cela il faut évidement enlever les différents frais pour arriver finalement à un montant de 160.000 euros.

Monsieur SCHUSTER remercie Monsieur MAGNUS pour ses explications. Il en vient ensuite à VIVALIA, il pense que le chiffre est sous-évalué car lui, il arrive aux environs de 300.000 euros, il pense que nous n'avons pas compté les 90.000 euros que l'on doit théoriquement verser au fond d'investissement que VIVALIA nous réclame depuis 2016.

Monsieur MAGNUS répond que nous avions voté contre cette participation.

Monsieur SCHUSTER confirme cela mais il rappelle qu'à l'assemblée générale d'il y a quelques jours 52% ont voté pour. Nous serons donc redevables de cette taxe.

Monsieur MAGNUS dit que les modifications budgétaires sont faites pour cela.

Monsieur SCHUSTER poursuit en disant qu'il s'interpelle sur la taxe des pylônes gsm car il a appris dernièrement que suite aux négociations avec les opérateurs de télécom il y avait un accord sur cette taxe : la Région Wallonne l'a réduite de 22.000.000 euros à 10.000.000 euros, de la part de la Région et contre des investissements dans les zones blanches. Il ajoute qu'en Wallonie, des zones qui n'ont pas accès au réseau et la Région Wallonne se privent d'une part d'une grande partie de la taxe, en contrepartie les télécoms s'engagent à investir dans le réseau, dans les zones qui ne sont pas « branchées ».

Monsieur MAGNUS voit que nous avons gardé le même montant que les années antérieures, il en demande la raison à Monsieur THILL.

Monsieur THILL explique que dans notre cas il s'agit d'une taxe additionnelle, donc c'est la Région Wallonne qui est supposée la percevoir pour nous. Il pense qu'il sera retraité avant de voir un euro de cette taxelà.

Monsieur SCHUSTER poursuit en disant qu'en plus, dans les annexes et les coefficients émis par l'Administration, c'est 0%.

Monsieur DEFRANCE dit que le Conseil d'Etat a toujours annulé les taxes et Monsieur SCHUSTER répond qu'à présent il y a un accord.

Monsieur MAGNUS dit qu'effectivement, on devra probablement revoir le montant de cette recette.

Monsieur SCHUSTER, termine en disant que la dette diminue et qu'elle est passée en dessous des 20%. Il ajoute que lorsqu'on lit le profil de notre Commune édité par Belfius, on constate que tous les paramètres concernant la dette sont favorables pour la Commune et sont en légère diminution.

Monsieur MAGNUS confirme et revient sur le document Powerpoint où l'on voit bien que nous remboursons plus de capital qu'on n'en emprunte, donc la dette diminue. Il ajoute que si les taux d'intérêts ne remontent pas, la charge de la dette devrait théoriquement diminuer également.

Monsieur LAQLII se réfère à la page 25 et demande des explications sur la diminution conséquente du budget prévu pour la location et l'entretien du matériel technique. Cela étant passé en 2016 à une cinquantaine de milliers d'euros, et en 2017 on n'a prévu que 15.000 euros.

Monsieur MAGNUS s'est interrogé également à ce sujet et dit qu'il faut se rendre à l'article 31. Il explique que pour plus de clarté il y a à présent un article spécifique uniquement pour les frais de location et d'entretien des photocopieurs, d'où la diminution de la page 25 signalée par Monsieur LAQLII.

Monsieur LAQLII passe ensuite à la page 69 concernant les frais d'entretien des bâtiments scolaires. Il dit qu'on était dans l'ordre des 100.000 euros alors que nous sommes maintenant à 32.000 euros.

Monsieur MAGNUS lui explique que c'est la suite de toutes ces sommes qui sont en dessous qui représentaient le même montant que les 105.000 euros de l'année passée. On a 32.500 euros, mais si on rajoute toutes les sommes en dessous on arrive à la même somme, ou plus ou moins à la même somme que l'année passée.

Monsieur LECOCQ ajoute que le problème avec les marchés publics c'est que le marché est global alors que notre comptabilité c'est par article par section. Il est donc difficile de suivre.

Monsieur SAINLEZ dit que quand il a vu la ligne sur les frais de la consultation populaire il s'est un peu renseigné sur ce qui existait au niveau frais de consultation populaire. Il dit qu'il n'y a finalement pas grand-chose comme expérience et que le seul article qu'on peut trouver et où il y a un peu de transparence c'est un article du journal « Le Soir » qui date déjà d'un an. Il s'agit d'un article sur les consultations à Namur et à Tournai, et il ajoute qu'on tourne entre 150.000 euros et plus à Namur. Il poursuit en disant que cela nous ferait un ratio de 1,50 à 2 euros et plus par habitant, sur une grande fourchette. Il pense donc que ce sera plus haut que ce qui est mis dans le budget 2017. Il ajoute que bien qu'il ait lu qu'un subside est prévu, il n'a pas vu de montant, rien n'est stipulé. Il trouve que c'est assez vague. Mettre une recette de subsides sur quelque chose qui n'est pas chiffré lui paraît un peu aléatoire.

Monsieur MAGNUS rappelle qu'à part Namur et Tournai il y a eu une consultation à Fauvillers. Il dit qu'il suit régulièrement ce que font les bourgmestres Ecolo, et que celui-ci a donné la parole à la population pour leur demander s'ils voulaient se débarrasser de leur réseau d'eau; la population a dit non et puis il en a quand même fait à sa tête et l'a quand-même fait. Il ajoute qu'on ne lui en voudra donc pas si un jour nous appliquons la même politique que celle qui a été appliquée à Fauvillers par un bourgmestre Ecolo.

Monsieur GAUDRON dit alors que d'office nous ne suivrons pas l'avis de la population.

Monsieur MAGNUS répond qu'il n'a pas dit ça. Il veut dire qu'on peut s'inspirer de ce qui se passe dans une commune qui est gérée par un bourgmestre Ecolo. Mais il dit bien qu'aucune décision n'est prise à ce jour.

Monsieur GAUDRON dit que la différence est que ce sont des consultations populaires faites à l'initiative du politique et non pas de citoyens. Il ajoute qu'à l'initiative des citoyens ce serait une première dans la province.

Monsieur TURBANG veut revenir sur la première question de Monsieur GAUDRON qui parlait des amandes administratives. Il ajoute qu'il y a bien une volonté d'accentuer le contrôle et ces sanctions ; la preuve en est qu'on va acheter un véhicule pour le constatateur. Il dit que cela veut bien dire qu'il y a une vraie volonté de se déplacer sur le terrain, d'aller constater les négligences au niveau des citoyens qui jettent un peu n'importe quoi n'importe où. Il se dit donc également étonné de ce chiffre de 40.000 euros pour les sanctions administratives et il estime qu'on pourrait éventuellement augmenter, voir doubler ce montant, car il est clair que ce n'est pas simplement de l'argent mais c'est aussi un signal fort pour la population. Il dit qu'à partir du moment où on va donner des moyens supplémentaires pour faire ces contrôles on peut imaginer qu'on puisse augmenter ces sanctions.

Monsieur PERPETE se demande qui dans la population va se rendre compte qu'à la page 39 du budget on a prévu 40.000 euros au lieu de 50.000 euros. Il explique que c'est juste de la prudence de la part du service qui prépare le budget, car comme Monsieur LECOCQ l'a dit tantôt, les dépenses sont à peu près certaines, elles vont être engagées, surtout à l'ordinaire; mais une partie des recettes ne sont pas certaines. Il précise aussi que le constatateur a déjà un véhicule, et qu'il va en avoir un nouveau, mais qu'on se posera peut-être un jour la question d'avoir un second constatateur en complément. Il répète que la chasse aux incivilités, notamment environnementales, va se poursuivre et même s'intensifier, notamment au centre-ville (une réunion a d'ailleurs eu lieu début décembre avec l'agent constatateur, Monsieur DESCAMPS). Il ajoute que les moyens sont là et que nous avons bien l'intention de continuer. Il dit qu'on peut se rassurer et ajoute que nous verrons au compte combien cela donne. Il précise également qu'une partie importante des gens qui sont sanctionnés n'habitent pas Arlon, Et parfois même pas en Belgique, et que ceci ne facilite pas la récupération.

Monsieur MAGNUS poursuit en disant qu'il y a l'agent CONSTATATEUR et puis il y a l'agent SANCTIONNATEUR. Il précise que la somme que l'on voit ici est la somme récupérée une fois que l'agent sanctionnateur est passé par là. Il ajoute que c'est un travail qui prend beaucoup de temps à Monsieur LECLERCQ qui juge de manière attentive, en veillant à respecter également les gens, à savoir pourquoi les choses se sont passées de telle ou telle manière. Il dit que ses jugements sont d'ailleurs toujours fortement et très bien motivés, et que c'est une fonction importante qui doit être exercée avec sérieux mais aussi avec écoute.

Monsieur TURBANG est bien conscient du travail effectué par Monsieur LECLERCQ.

Monsieur PERPETE propose de faire venir Monsieur DESCAMPS lors d'un prochain Conseil afin de donner de plus amples explications.

Monsieur TURBANG répond que c'est une bonne idée et passe à sa deuxième question. Cela concerne la partie redynamisation du commerce et promotion de Ville. Il est étonné de voir que le budget promotion de la Ville est passé à 35.000 euros, alors que le budget prévisionnel pour 2016 était de 50.000 euros.

Monsieur MAGNUS dit qu'il faut encore une fois tenir compte de la ligne au-dessus (page 57). Il explique que dans le budget initial l'article promotion de la Ville était de 50.000 euros, qu'on l'a mis à 35.000 euros mais qu'on a remis un poste de 30.000 euros au-dessus (qui n'existait pas avant), et qu'on arrive donc à 65.000 euros.

Monsieur TURBANG parle ensuite de la subvention « Arlon Centre-ville », qui est ramenée à 66.000 euros alors qu'elle était prévue initialement 83.000 euros en 2016.

Monsieur MAGNUS explique que c'était dû à l'Euro 2016 et ajoute qu'en 2017 il n'y aura ni Euro ni Mondial, le prochain étant en 2018. Il explique encore que nous donnions un subside extraordinaire à la Gestion Centre-ville et que c'est eux qui, dans leur budget, organisaient financièrement les événements. Pour repaire il revient sur l'année 2015 où on était à 51.000 euros alors qu'aujourd'hui nous sommes à 66.000 euros.

Monsieur TURBANG a ensuite une question à propos des illuminations de Noël, en précisant qu'elles sont très belles et qu'il ne conteste pas. Il rappelle le montant de 95.000 euros, et voudrait savoir si c'est juste pour un an ou si cela va se reproduire pour un contrat de plusieurs années.

Monsieur MAGNUS répond que c'est un contrat de trois ans. Il ajoute que nous pensons que la Ville d'Arlon mérite des illuminations de cette qualité. Si nous voulons redynamiser notre Ville il faut que cette Ville soit accueillante, que les gens s'y sentent bien. Il ajoute qu'on lui a rapporté que des personnes sont venues voir exprès notre Ville parce qu'on leur a dit qu'elle était belle.

Madame GOFFINET précise qu'il y a certains endroits où nous n'avons pas d'illumination à causes de problèmes techniques. Elle espère qu'on arrivera à les résoudre cette année, mais que ce sera de toute façon opérationnel pour l'année prochaine.

Monsieur BALON ajoute que le gain que nous avons au niveau électricité par rapport au LED paye une grande partie de ce contrat de 95.000 euros. Avant, les illuminations représentaient un septième de ce que nous coûtait l'électricité des points lumineux.

Monsieur GAUDRON dit qu'on a vu sur le Fond des Communes qu'il y avait une dynamique positive, avec plus de 300.000 euros au budget. Il demande si nous avons une idée de l'impact sur le Fond des Communes, si dans un futur plus ou moins proche nous passons la barre des 10% de logements publics, et

si nous avons une idée de cette estimation ; et si non il demande si nous envisageons de les informer en ce sens.

Monsieur PERPETE répond qu'en ce qui concerne le pourcentage des logements publics, il est appelé à diminuer, il ajoute qu'il ne faut pas se voiler la face. Il explique par exemple que du temps du Ministre NOLLET, Ministre Ecolo du Logement (qui était Ministre pendant cinq ans), un seul logement a été subsidié sur Arlon. Monsieur GAUDRON précise que c'était un immeuble et Monsieur PERPETE poursuit avec le Ministre ANTOINE (également Ministre du Logement pendant cinq ans) qui a subsidié 60 logements. Il ajoute que pendant cette période-là des centaines de permis ont été accordé à des promoteurs ou à des particuliers. Il dit que forcément, lorsqu'on part d'un pourcentage de logement public par exemple de 8%, et puis qu'on nous en subsidie quelques uns sur cinq ans, on fait ces quelques-uns là. Mais heureusement pendant ce tems-là le secteur privé continue à investir sur Arlon et à construire (et c'est une bonne chose), donc forcément le pourcentage diminue. Il dit qu'ici, actuellement, nous avons un pourcentage qui est correct, c'est un des plus importants de la Province, et que nous avons l'intention de continuer. Il assure qu'il n'y aura pas sanction contre Arlon de la part de la Région Wallonne parce qu'on fait un effort sérieux et qu'il y a des projets en cours ; notamment au coin de la rue Saint-Dié et de la rue de Neufchâteau où il y aura probablement une procédure d'expropriation qui va devoir se faire, car il n'y pas d'accord avec le propriétaire voisin. Il souligne bien que nous continuons. Il dit que mardi dernier il a été à l'Union des Classes Moyennes à Namur où se tenait un colloque en présence du Ministre du Logement Paul FURLAN sur le financement du logement public, la de faire etc. Il précise que les arrêtés ne sont pas encore sortis, qu'on va voir au premier trimestre 2017 comment les choses vont s'articuler, et que pour le moment on est dans la réalisation de l'encrage communal 2014-2015-2016. Il ajoute qu'on avait rentré des projets qui ont été retenus, notamment la construction d'une dizaine d'appartements à l'endroit cité juste avant, mais qu'il faut obtenir les budgets, les financements, qu'il faut construire, attribuer les marchés etc. et que cela prend un certain temps. Il dit qu'on a aussi augmenté le patrimoine en achetant à plusieurs reprises des bâtiments de l'OCASC qui autrement au pire seraient restés vides ou auraient servis à autre chose, et qu'ici c'est du logement public. Il ajoute qu'on le fera peut-être encore mais en tout cas des sanctions on n'en n'aura pas car il y a une dynamique évidente. Il mentionne également les logements pris en gestion par LOGESUD, les logements publics... Il dit que c'est difficile de faire le chiffrage, et qu'on est d'ailleurs jamais d'accord.

Monsieur GAUDRON dit qu'il ne parle pas de risque, mais à l'inverse d'une plus-value très importante pour notre Commune. Il revient sur ce que Monsieur PERPETE a dit à propos de l'unique logement subsidié par le Ministre NOLLET et insiste pour préciser que c'est un immeuble. Et Monsieur PERPETE dit ne pas être d'accord et prétend qu'il s'agit d'UN logement.

Monsieur KROELL revient à la page 25 où on a augmenté l'information de la population, on passe de 58.000 après modification à 80.000, et demande si nous comptons augmenter le nombre de pages dans le bulletin communal et donner la parole à l'opposition, ou si c'est pour un autre raison.

Monsieur MAGNUS rappelle que cela nous tient à cœur de défendre notre hôpital et explique que nous souhaitons mener une action de communication importante vis-à-vis de l'ensemble de la population de la Province. Il ajoute que nous estimons que la population provinciale n'est pas au courant de la réalité et de la véracité de ce projet VIVALIA 2025. Il ajoute que nous souhaitons, avec d'autres bourgmestres de l'arrondissement, en dehors de Martelange, engager une action de communication importante pour dire aux Luxembourgeois: « est-ce que vous êtes d'accord avec l'opinion qui est développée par la direction de VIVALIA d'aller reconstruire un nouvel hôpital à 15km d'Arlon, un hôpital qui aura la même dimension que celui des CSL aujourd'hui, où il n'y aura pas plus d'actes médicaux (il dément la rumeur comme quoi cela deviendrait un hôpital universitaire) », et leur demander si ils sont d'accord pour cela d'engager un montant de 350.000.000 euros. C'est la raison de se budget complémentaire, qui servira à informer la population.

Monsieur KROELL demande si nous allons donc tracter d'Erezee à Virton.

Monsieur MAGNUS lui répond que nous allons informer surtout via les moyens sociaux qui sont à notre disposition.

Monsieur KROELL s'interroge également sur la forte augmentation de l'achat des produits d'entretien (page 31).

Monsieur LECOCQ on a repris en charge le restaurant communal, les nouvelles écoles, celle de Barnich qui s'agrandit, cela dépend également des stocks existants.

Monsieur KROELL passe ensuite à la page 47, au niveau des vêtements de travail, où on passe de 35.000 euros à 90.000 euros. Il demande si on renouvelle les vêtements, ou si on change de type de contrat… ?

Monsieur MAGNUS explique qu'avant il y avait des vêtements de travail un peu partout dans le budget en fonction des différents secteurs, des différentes fonctions...tout est à présent regroupé en un seul poste, d'où cette différence conséquente.

Monsieur KROELL demande ensuite à quoi est due l'augmentation de 53.000 euros par rapport au niveau du traitement du personnel communal des Musées (page 85).

Monsieur MAGNUS explique que c'est suite au retour de Madame Valérie PEUCKERT qui était à la Province et qui revient au Musée. Il ajoute que nous avons aussi réexaminé la structure « Musée - Tourisme » pour prendre cela dans un ensemble et nous allons également donner des fonctions à Valérie PEUCKERT au niveau touristique.

Monsieur KROELL en conclut que Madame PEUCKERT aura donc pour mission de redynamiser et le Musée et l'optique touristique de la Ville d'Arlon, ce que Monsieur MAGNUS lui confirme.

Monsieur PERPETE ajoute que Mme PEUCKERT n'était bien entendu pas payée par nous pendant qu'elle était à la Province, mais quand elle a exprimé son souhait de revenir, que c'était son droit et qu'il fallait donc se poser la question sur ce que la personne qui la remplaçait allait devenir, tout comme le personnel qui a travaillé avec lui pendant tout ce temps-là. Il explique que nous avions deux choix, soit le licencier, soit estimer qu'on a besoin de lui dans des fonctions à repréciser en duo ou pas avec Mme Peuckert. C'est ce choix-là que nous avons fait.

Monsieur TURBANG a une question à propos des frais de poursuite et de procédure. Il dit qu'il ne retrouve nulle part dans le budget ordinaire les compensations éventuelles que l'on devrait payer à Cityparking et précise que l'affaire n'a toujours pas été jugée. Il demande si on a déjà prévu un fond ou une réserve éventuelle pour ce dossier assez délicat.

Monsieur MAGNUS rappelle que l'année dernière nous avons mis une somme de 330.000 euros. Il ajoute que dans les annexes nous voyons un montant 1.330.000 euros, et explique que le million en question c'est deux fois 500.000 que nous avons mis en provision pour nomination, et en prélèvement du service ordinaire pour les provisions pour risques et charges de cotisations de pensions. Il explique que c'était surtout pour la police mais que nous savons nous débrouiller pour l'instant sans aller dans ce fond de provision-là, et que les 330.000 euros c'était prévu pour cela.

Monsieur TURBANG demande si dans les frais de poursuite et de procédure sont prévus également les frais de justice que nous allons devoir probablement payer, non seulement dans le cadre du dossier Cityparking mais aussi dans le cadre du parking de la rue Paul Reuter.

Monsieur MAGNUS lui répond que dans le cas du parking de la rue Paul Reuter c'est différent, nous ne sommes plus devant le Tribunal, au niveau du garage d'en face nous devons relancer une procédure d'expropriation. Il ajoute que ce sera donc ailleurs dans le budget. Il explique qu'avec le CU2 que nous avons fait nous espérons obtenir gain de cause, et que si le juge estime qu'il y a urgence et utilité publique, il pense qu'avec ce CU2 qui a été fait d'après les informations que nous avons et les conseils qui nous ont été donnés, cela devrait être bon. Il ajoute que rien n'empêche évidemment le propriétaire du garage de réintroduire une action en justice contre l'arrêté d'expropriation qui viendrait de la Région Wallonne, mais qu'il est trop tôt pour savoir où on va.

Monsieur TURBANG demande s'il n'est vraiment pas possible de trouver un accord à l'amiable avec ce propriétaire. Car en voyant tout ce que nous dépensons en frais de procédure et autres il pense que cela vaudrait peutêtre la peine.

Monsieur MAGNUS dit qu'il est bien d'accord avec lui. Mais il ajoute qu'il y a parfois des gens, où leurs avocats, qui n'ont pas vraiment envie de transiger, et que c'est tant pis pour eux.

Monsieur GAUDRON désire faire un commentaire général pour clôturer l'ordinaire. Il dit que depuis l'exercice précédent on sait que le budget de la Commune d'Arlon est un plus simple à clôturer, avec l'aide d'une part de la revalorisation du fond des frontaliers, et d'autre part une diminution tout de même assez significative du coût de la zone de secours. Il approuve que nous ayons présenté un budget prudent mais il ajoute toutefois que le groupe Ecolo trouve moins bien le caractère ambitieux que nous avons mis en avant. Il précise qu'il y a des choses intéressantes dans ce budget, et souligne l'effort important qui est prolongé au niveau des nominations. Il rappelle d'ailleurs que le groupe Ecolo avait attiré notre attention sur l'importance de pouvoir lancer cette dynamique dès 2016, et ils sont heureux de constater que nous avons suivi cette recommandation.

Monsieur PERPETE intervient pour dire qu'avec ou sans l'interpellation d'Ecolo nous nommons de toute façon tous les six ans, et que c'était donc bien prévu pour 2016. Il explique que lorsqu'on parlait de 2017 il s'agissait de l'admission au stage à partir du les janvier 2017, et donc pour ce faire qu'il fallait y travailler en 2016.

Monsieur GAUDRON pense tout de même que leurs petits commentaires nous ont aidés à anticiper les choses à ce sujet et il trouve que c'est une bonne chose. Il poursuit en disant que cela fait plusieurs années que le groupe Ecolo parle de l'importance de pouvoir passer en pratique tout ce qui touche la taxe sur les immeubles inoccupés ou inachevés car c'est un enjeu important au niveau de la politique du logement. Il pense qu'à ce niveau-là il y a encore des efforts à faire et qu'il y a différentes choses qu'ils auraient aimé voir mises en place dans le cadre d'un budget ordinaire : La première chose aurait été de valoriser légèrement l'argent mis pour tout ce qui touche aux repas scolaires, dans un objectif de pouvoir proposer des repas de grande qualité à nos enfants, avec des produits locaux et avec un maximum de produits Bio. Contrairement à ce que certains peuvent penser il précise que cela ne coûterait pas spécialement beaucoup plus cher.

Monsieur PERPETE dit qu'on a eu une réunion, entre autres avec Monsieur le Bourgmestre et Monsieur Triffaux à ce sujet il y a un peu plus d'un mois.

Monsieur GAUDRON rappelle à Monsieur PERPETE qu'au dernier Conseil il n'était pas trop d'accord avec cela et disait qu'effectivement cela coûterait trop cher…

Madame WILLEMS intervient et s'adresse à Monsieur PERPETE pour lui rappeler qu'il y a eu de grandes discussions concernant un ordre du jour qui avait été annulé deux fois de suite concernant les marchés soi-disant européens, qui étaient obligatoires et puis tout d'un coup maintenant, alors

Monsieur PERPETE poursuit et explique que depuis une vingtaine d'années, où l'asbl Nos Logis a été constituée, pour des raisons qui lui échappent un peu, le restaurant communal a été placé dans le giron de l'asbl Nos Logis, bien que cela ne sorte pas des statuts de Nos Logis, même à l'époque, donc Nos Logis est dans des locaux communaux, avec du personnel communal. Il précise qu'il ne parle ici que du volet « restaurant ». avons estimé qu'étant une asbl exclusivement publique Nos Logis devait se conformer et appliquer la loi sur les marchés publics. Il ajoute que c'est cela qui nous motive à changer de système. Il poursuit en expliquant qu'il y a un cahier des charges en cours de rédaction et qu'il faut absolument que cela ne coûte pas plus cher à la Ville, car dans ce cas nous nous trouverions face à deux mauvaises solutions, cela se répercuterait sur les utilisateurs directs (les parents d'élèves), ou alors si c'est mis à charge de la Ville ce sera sur les contribuables. Il ajoute qu'il y a aussi la question de la sécurité d'approvisionnement, en effet ici on ne stocke pratiquement pas, il y a donc des livraisons tous les jours. Il dit que suivant le type de marché que nous prendrions, cela influencera le reste. Il ajoute qu'on peut scinder et faire des lots, ou pas. Il explique que si on ne scinde pas nous mettons hors jeux les fournisseurs locaux (sans parler encore des producteurs), car celui qui ne fourni que de la viande, si on l'oblige à remettre un prix, ou alors il est hors jeu pour les pommes de terres, les légumes…et sera hors-jeu de tout cela et va devoir passer par un autre, et il va alors dépendre du prix de cet autre-là. Il cite un exemple pour résumer, il n'est pas possible qu'un boucher de la région puisse fournir des pommes de terre à concurrentiel. Il dit alors que nous allons essayer de faire des lots. Il annonce d'ailleurs que dans un des lots, nous avons des contacts avec des fournisseurs et producteurs locaux pour voir s'ils seront à même d'y parvenir, au niveau régularité, quantité car il y a des jours où il faut 1200 repas. Il parle ensuite des légumes, en rappelant qu'il y a des saisons où il n'y a pas certains légumes, alors que nos enfants sont habitués à manger toute l'année presque la même chose. Il ne veut pas dire que c'est bien mais que c'est un constat. Il y a également la préparation, il ajoute que nous aurions pourtant souhaité que les légumes arrivent 'à découper' au restaurant communal, traités par le personnel du communal, mais certains producteurs Bio nous ont répondu qu'ils préfèrent passer par une société comme VEGEPACK (les légumes arrivent déjà lavés et coupés), sinon cela leur coûte trop à l'heure. Il se demande du coup qui est le plus Bio des deux, si c'est la Ville ou certains producteurs locaux. Il précise qu'on est en discussion parce que nous ne voulons pas lancer quelque chose où il n'y aura pas de réponse et que si c'est pour avoir des producteurs Bio qui viennent du Sud-Ouest de la France il ne voit pas l'intérêt. Il ajoute que nous cherchons à ce que ce soit une bonne qualité à un prix abordable. Il conseille que tous les grands tenants du Bio commencent à faire d'abord du Bio le samedi chez soi et après on pourra voir ce qui est faisable la semaine dans les restaurants communaux. Il ajoute que nous avons des personnes très exigeantes avec les pouvoirs publics mais il faudrait que ce soit à un prix dérisoire. Il assure que nous ferons un choix, un équilibre avec la qualité, le prix et la quantité. Il insiste en disant que ce n'est pas facile, que nous essayons de faire du sur mesure, de favoriser les producteurs locaux. Il dit que nous allons notamment essayer de le faire en ce qui concerne les légumes et que nous devons encore tenir une réunion technique avec les auteurs du cahier des charges. Il dit que c'est un dossier compliqué et qu'il regrette que nous nous soyons emballés de part et d'autres. Il poursuit en disant que nous avons encore un autre problème, c'est que la cuisine centrale va être fermée pendant un an, en raison de travaux pour l'Ecole du Centre. Il dit que grâce à Monsieur BALON qui suit tous les dossiers de subsidiassions scolaire de très près, nous saurons environ fin février, si les travaux vont pouvoir se faire prochainement ou si ce sera dans l'année budgétaire suivante. Il ajoute que pour nous ce n'est pas la même chose parce que si jamais les travaux pouvaient commencer très vite il n'est pas dit qu'on va adjuger pour 2017 car nous allons devoir aménager à un endroit qui n'est pas encore tout à fait décidé. Nous n'aurons peut-être pas la possibilité de travailler en cuisine de la même façon parce qu'on aura moins d'espace et moins de possibilités. Il

explique que nous serons donc peut être amenés à reporter à la fin des travaux la mise en place de ce marché qui serait voulu pour trois ans. Il insiste en disant que la volonté est là, sur tous les bancs, pour donner leur chance aux producteurs et fournisseurs locaux et signale que nous ne pouvons pas aller non plus vers du « tout Bio » que les producteurs locaux ne pourraient pas assumer dans tous les domaines. Il s'interroge en vertu de quoi on estime que c'est les légumes qui doivent être Bio et non pas la viande, etc... et estime que ce sont des choix que nous devons faire.

Madame WILLEMS répond que nous ne sommes pas obligé de faire du « tout Bio », elle dit que ce qui est demandé c'est de faire du proximité. Elle rappelle par exemple que nous avons quand même un abattoir à Virton, que nous avons des gens en Ville qui savent fournir de la viande pour 1200 repas par jour. Elle dit que c'est possible et que nous ne sommes pas obligés d'aller acheter la viande au bout du monde. Elle trouve que nous devons être très vigilants à ce sujet car c'est très important pour la santé des enfants.

Monsieur MAGNUS tient à résumer la situation telle qu'elle est à ce jour. Il explique que nous sommes en pleine discussion, en tout cas au niveau des légumes, car à ce niveau nous croyons que nous pouvons avoir en quantité et toute l'année ce qu'il nous faut. Il dit que nous reviendrons sur ce sujet dès qu'il sera prêt. Il redonne ensuite la parole à Monsieur GAUDRON pour qu'il termine son point de vue.

Monsieur GAUDRON poursuit et souligne le renfort du service urbanisme qui en a certainement bien besoin vu la quantité de travail. Il ajoute que ce serait nécessaire d'engager un « chasseur de subsides », car aujourd'hui ne suffit pas de pouvoir réagir au moment où les appels à projets tombent dans la tête d'un ministre, et qu'il envoie un appel à candidature dans les mois qui suivent; il dit qu'il faut déjà avoir des projets préparés dans les tiroirs que nous mettons ensuite « à la bonne sauce » pour qu'ils puissent passer dans un appel à projet. Il insiste en disant que cela leur semble assez crucial. Le groupe Ecolo trouve nécessaire également d'apporter plus de moyens à tout ce qui touche à la cohésion sociale et à l'éducation. Il explique que dans la période troublée que nous connaissons actuellement cela leur semble une priorité. Il cite par exemple la Maison de Jeunes d'Arlon qui dans un budget ordinaire de plus de 50.000.000 euros touche un maigre 8.000 Il cite ensuite le besoin éventuel de renforcer le service des éducateurs de rue car si on regarde sur dix - quinze ans, on voit que c'est un service qui a connu une baisse de ses effectifs assez importants. Il dit que la dernière proposition du groupe Ecolo est l'engagement d'un deuxième agent constatateur, et qu'en effet, il a été évogué que la priorité pour l'année prochaine est de pouvoir axer le travail au niveau du centreville et il ajoute que c'est une bonne chose mais que le fait d'engager une seconde personne permettrait de ne pas délaisser d'autres parties de notre Commune.

Monsieur MAGNUS répond d'abord à propos des chasseurs de subsides, il dit que l'ensemble du personnel communal doit être des chasseurs de subsides. Chacun dans sa spécialité: la personne que nous venons d'engager en matière de mobilité doit chasser les subsides sans sa partie mobilité. Il explique que ce jour même il y avait un sommet de la Grande Région, où il y a rencontré René COLLIN à qui il a encore remis des demandes de subsides. Il ajoute par exemple que Madame STEVART, Monsieur LECLERCQ sont des chasseurs de subsides continus et que chaque fois que nous organisons quelques chose, notamment la Lux Fashion Week, le coût est compensé par des subsides. Il dit que chaque fois que l'échevin des travaux ordonne ou lance un nouveau travail il doit y avoir une chasse aux subsides. Il dit qu'on va même jusqu'à mener des actions parce qu'on sait qu'il y a des subsides derrière. Il ajoute que quand on a un montant de plus de 5.000.000 euros de subsides sur un budget ambitieux de 15.000.000 euros on ne peut pas dire qu'on ne va pas à la chasse aux subsides. Ensuite il répond par rapport à la Maison et des Jeunes, et trouve qu'à Arlon la Maison des Jeunes est gâtée.

Madame Patty SCHMIT annonce que la Maison de Jeunes est en mali 5.447 euros et qu'ils ont en caisse 91.342,17 euros. Elle précise toutefois que sur

cette somme, après les différentes dépenses, il reste plus ou moins 25.000 euros qui restent pour palier aux pertes de subventions et par rapport aux différents pécules. Il faut également prévoir le risque que la Région Wallonne ne renouvelle pas le Plan Marshall et les poste APE.

Monsieur MAGNUS félicite la Maison des Jeunes pour sa bonne gestion. Il ajoute qu'il ne faut pas voir uniquement le côté budget ordinaire, mais qu'il faut aussi voir l'extraordinaire. Il parle notamment de la demande de certains travaux pour une mise aux normes, et dont nous avons répondu de manière favorable. Il conclut en disant qu'il ne faut pas s'inquiéter pour la Maison des Jeunes et qu'elle est excellente.

Monsieur PERPETE dit que, hormis l'action menée par le CPAS qui est primordiale en ce domaine, au niveau communal nous n'avons pas à rougir de ce qui se fait. Il ajoute que le Plan de Cohésion Sociale, qui est partiellement financé par la Région Wallonne court maintenant jusque fin 2018, donc nous avons pour le moment quatre agents. Ils ne s'appellent peut-être pas éducateurs de rue mais l'appellation n'a pas beaucoup d'importance. Il y a Catherine KROKOS qui est chef de projet et nous venons de décider, il y a deux semaines, de prolonger pour deux ans (jusque fin 2018) deux agents, dont une ne sera plus aussi subsidiée que précédemment parce que là aussi la Région Wallonne retire un peu ses billes. Il informe que le Collège a décidé de poursuivre le travail avec Marine COLLARD et Séverine REISER pendant encore au moins deux ans, plus la quatrième personne. Il rappelle aussi que nous avons engagé deux éducateurs mi-temps à l'abri de nuit qui font un travail de cohésion sociale de première ligne. Il ajoute que nous pouvons toujours faire plus et qu'il y a l'important travail de Madame Hélène KERGENMEYER au service EPSAS. Il trouve que les moyens communaux n'ont jamais été aussi importants que maintenant en la matière, mais qu'évidement les besoins se trouvent encore supérieurs.

Monsieur GAUDRON demande si un budget est prévu à l'extraordinaire, vu l'importance des travaux nécessaires à la Maison des Jeunes pour la mise en conformité.

Monsieur MAGNUS répond que, comme pour le reste, nous procédons par ordre et méthode. La première des choses que nous allons faire c'est de demander un avis aux pompiers, ensuite nous verrons en fonction de cela ce qu'ils vont nous dire. Ensuite, il dit que nous allons aussi demander en nos services de voir ce qu'il y a lieu de faire et qu'en fonction de tout cela nous aviserons. Il ajoute que c'est de notre responsabilité de ne pas faire vivre des jeunes ou moins jeunes, dans n'importe quel bâtiment communal, dans l'insécurité. Il insiste pour dire qu'il faut attendre les avis des conseiller techniques avant de parler du reste, et assure qu'il si il en ressort des travaux à effectuer pour la sécurité, nous prendrons les mesures qui s'imposent.

Monsieur TRIFFAUX ajoute qu'il y a plusieurs années de cela, lorsque FEDASIL était voisin de la Maison des Jeunes, tous les bâtiments étaient inspectés par les pompiers, y compris la Maison des Jeunes, et que c'était en ordre. Il trouve que Monsieur GAUDRON donne l'impression de faire croire qu'il y a un problème grave et urgent alors que ce n'est pour l'instant pas confirmé. Il dit qu'il y a lieu d'attendre l'avis des techniciens.

Monsieur GAUDRON dit qu'il y a des problèmes sérieux qui sont évoqués depuis plusieurs mois, et que c'est pour cela qu'il insiste. Il pense qu'il ne faut tout de même pas deux ans à la Ville d'Arlon pour avoir une analyse complète de la situation du bâtiment et des frais qui sont nécessaires pour le remettre en état.

Monsieur MAGNUS garantit à Monsieur GAUDRON que l'étude sera faite l'année prochaine.

Monsieur BALON ajoute que cela fait vingt ans que nous travaillons systématiquement dans cette caserne qui fait 15.500 m² et qu'il y a déjà à peu près 14.500m² qui a été rénové de fond en comble. Il dit que ce problème

va donc être résolu comme on a résolu les autres $14.500~\text{m}^2$, pour un chiffre qui avoisine à présent les 20.000.000~euros.

Monsieur SAINLEZ a une remarque concernant le budget extraordinaire. Il dit qu'il y a beaucoup de petites sommes sur des études qui sont présentées dans le budget extraordinaire, notamment à la rue du Vicinal, à la rue de la Cova, et des études de Spotwar pour la SPW dans certains villages tels qu'Udange. Il vaudrait savoir si nous pouvons escompter une réalisation en 2018.

Monsieur BALON explique que nous avons procédé à l'extraordinaire en deux temps. Le premier temps c'est de voir ce que nous mettions vraiment en œuvre en 2017, et là nous avons les chiffres très importants (par exemple liaison entre villages, rue des Ecureuils, rue Paul Reuter, etc.). A côté de cela il y a toute une série de postes avec 20.000 - 30.000 euros… pour des honoraires, parce que comme Monsieur GAUDRON l'a dit il y a quelques minutes « il faut être prêts », en effet, et nous sommes prêts. Il cite par exemple la traversée d'Udange, les trottoirs de la rue de Neufchâteau ou encore les trottoirs du Wolberg jusqu'à la Spetz... il explique que ce sont des dossiers qui sont repris par le Service Public de Wallonie, le long de cette régionale. Et il ajoute que lorsqu'on travaille le long d'une route régionale, contrairement à ce qui se passe peut-être dans l'une ou l'autre ville, le SPW n'a jamais l'argent pour faire les trottoirs ou entretenir les routes. Il précise que Monsieur PERPETE et lui-même, chacun dans ses compétences, essaye de compenser ce qui n'est pas fait par le SPW et que cela nous coûte très cher. Il cite en exemple la traversée de Heinsch qui se termine, et dit que le SPW - maître d'ouvrage, a 52% à sa charge, et que la Ville d'Arlon, qui n'est pas maître d'ouvrage, le long d'une voirie régionale a pris quand même 48% de cette traversée. Il dit que pour toute une série de ces dossiers-là, nous sommes prêts (pour 2018, 2019 ou 2020) lorsque d'autres pouvoirs le seront eux aussi. Il ajoute que pour ce qui est de la question de la rue Vicinal, c'est un projet qui est reporté un peu d'année en année. Il explique qu'il nous a fallu trois ans pour faire la rue du Maitrank, et que nous avons pris un peu de retard. Il ajoute qu'il espérait commencer la rue de la Platinerie en septembre 2016, mais qu'il faut quand même permettre aux gens de Bonnert de sortir de leur village et que si on avait refait la rue de la Platinerie ils auraient été coincés. Il dit que cela devrait se faire à partir du 1^{er} mars 2017, que nous profiterons de l'année 2017 pour les études de la rue du Vicinal, et que cela va sans doute apparaître en 2018. Il ajoute qu'il faut travailler avec ordre et méthode, et que c'est pareil pour la rue de la Cova. Il précise que pour les villages de Bonnert, Frassem et Waltzing il ne reste en fait qu'une rue à faire. Il trouve que nous avons travaillé systématiquement les uns après les autres, et qu'il faut dire aussi que l'Europe nous y oblige, dans le cadre des 180 euros par an, par habitants, pour les communs biens gérés (160 ou 140 pour celles qui ne sont pas très bien gérées). Il dit que cela veut dire que par rapport deux législatures précédentes, nous avons diminué de 50% investissements à l'extraordinaire et que ce n'est pas de la faute de ce Collège. Il ajoute que la Région Wallonne reprend parce que les communes représentent 40% des investissements totaux dans ce royaume, et que donc pour les budgets des états fédéraux, cela a été un échec. Il dit que maintenant nous avons mis les finances communales dans un carcan, que cela nous désole profondément au niveau du Collège, et que cela réjouit peut-être ceux qui pensent que la dette qui est maintenant en deçà des 20% et trouve que c'est une bonne chose. Il trouve que tous les investissements qu'on a fait ces seize dernières années, en matière d'infrastructures scolaires, de crèches, culturels... c'étaient des bons investissements. Il dit qu'il ne faut pas regretter cela. Il ajoute que c'est la cinquième année où nous avons un budget qui est diminué à l'extraordinaire (il précise encore une fois que ce n'est ni à cause de ce Collège, ni d'ailleurs de ce Conseil), alors que le loyer de l'argent est dérisoire. Il dit qu'il y a même des emprunts à 0,65 $\,$ alors que les entreprises ne demandent qu'une seule chose c'est de pouvoir travailler, et que les prix sont totalement écrasés. Il précise que la Ville d'Arlon a quand même quelques propriétés en terrains à bâtir qui valent quand même un peu d'argent (grâce en partie à Monsieur ASSELBORN). Il dit qu'on pourrait donc se permettre de retrouver un peu plus d'extraordinaire, et que

le vrai combat qui doit être mené si on veut entretenir tout ce que nous avons construit, c'est de retrouver deux ou trois millions en plus par an à l'extraordinaire. Il conclut qu'il s'agit du vrai combat à mener pour les prochaines années, et qu'il faut en être conscient.

Monsieur PERPETE a une chose à ajouter. Il s'adresse à Monsieur GAUDRON au sujet de son interpellation il y a plus ou moins deux mois comme quoi Arlon ne serait pas une « Commune Maya ». Il informe que hier à l'initiative de Madame GOFFINET, Echevine des jumelages, qui s'était rendue tout un weekend, avec en partie aussi Monsieur le Bourgmestre et beaucoup d'autres associations d'Arlon à Saint-Dié début octobre, une visite de Saint-Dié a été provoquée hier à Arlon, sur l'aspect touristique mais aussi sur l'aspect « commune Maya ». Il ajoute qu'il y a eu la visite des installations communales où se trouve le cercle des apiculteurs qui se trouve près de l'arsenal des pompiers, et que par ailleurs, le 8 décembre 2016, Monsieur René COLLIN écrit à Monsieur le Bourgmestre ainsi qu'à Monsieur Stéphane LICHTFUS, Directeur du service environnement : « Monsieur le Bourgmestre, cher Monsieur Lichtfus, par la présente j'ai le plaisir de vous annoncer que je viens de signer l'arrêté ministériel octroyant à votre Commune une subvention de 2.180 euros, dans le cadre de la semaine de l'arbre et plus particulièrement du plan Maya».

Monsieur KROELL se réjouir de la rénovation du lavoir de Heinsch. Vu le mauvais état de ce lavoir, et demande s'il y a un timing précis pour la rénovation. Il demande si pour la rue de Ecureuils il est prévu de résoudre la problématique de parkings qui a déjà été évoquée.

Monsieur BALON annonce qu'en ce qui concerne le lavoir, il y a une réunion sur place avec l'auteur de projet aux alentours du mois de septembre et qu'il y travaille. Mais il ajoute que nous avons un tout petit problème de propriété à résoudre puisqu'à l'arrière, un hangar en partie écroulé porte atteinte à notre bâtiment ; il précise que cette zone nous appartient et que certains, peut-être à une époque l'ont un peu accaparée. Il ajoute que c'est bien inscrit au budget 2017 et qu'il a bon espoir que le chantier commence en 2017, puisqu'on avait toujours dit qu'il se ferait en prolongation de la rénovation de la chaussée et de la traversée de Heinsch et des trottoirs. Il dit que pour ce qui est de la rue des Ecureuils, nous avons eu l'occasion d'en parler sur place, un matin de septembre à 8h15 afin de voir si la situation est aussi grave que cela. Il en a conclu que la situation est effectivement difficile mais pas désespérée. Il pense au contraire que la solution d'emprunter le piétonnier de la rue des Ecureuils est une excellente solution puisque cela oblige tout le monde à marcher cinquante mètres pour atteindre l'entrée de l'école, et trouve que c'est très bon pour la santé de marcher un tout petit peu. Il ajoute qu'avec le département technique, une proposition est en cours pour à la fois améliorer le trottoir et trouver des emplacements de parking en épi, et garder une circulation à double sens. Il confirme qu'il y a pour le moment un petit problème de talus, et qu'il faudra peut-être aller un peu plus loin, c'est-à-dire qu'au lieu de faire cinquante mètres il faudrait en faire quatre-vingts... il convient qu'à notre époque ce serait très difficile à faire comprendre.

Monsieur KROELL demande, dans le cadre de l'entretien extraordinaire des voiries, si certaines voiries sont déjà ciblées.

Monsieur BALON répond qu'il y a en a deux qui sont bien ciblées : la première proposition est la réfection de la rue de la Papeterie, mais nous devons la refaire et elle est malheureusement très longue et elle « mange » une grande partie du budget, la deuxième proposition c'est la voirie entre Barnich et Autelhaut, il y a deux kilomètres qui lui ont été renseignés par des cyclistes. Il dit que pour ces deux-ci c'est certain, s'il reste de l'argent ce sera pour la rue de la petite Gaichel.

Monsieur MAGNUS répond que pour l'instant il est très dangereux d'y tenir une réunion. Il dit qu'il y a moins de réunions qu'avant parce que ce bâtiment est dans une situation un peu difficile et que c'est une rénovation qui est prévue, avec un léger agrandissement. Il confirme que c'est un bâtiment qui est repris au patrimoine.

Monsieur MITRI peut amener quelques précisions. Il rappelle en effet que c'est un bâtiment qui fait partie du patrimoine classé, qui sert aussi de maison de village. Il ajoute que toute l'activité du village de Guirch et Eickbous se passe dedans et qu'actuellement c'est à l'état insalubre. Il précise que le service technique a même dû ajouter des structures en bois à l'entrée pour éviter les chutes de pierres et rappelle aussi que le village de Guirch fait l'objet de visites touristiques chaque année. Il dit qu'il est important, à part notre Ville, de s'occuper de nos villages.

Monsieur PERPETE ajoute que c'est un projet qui a déjà été abordé, et que le projet initial de l'auteur de projet était plus cher encore et que cela a été revu. Il ajoute qu'ensuite on est arrivé à ce montant-là et que cela nous paraissait : « ou bien on le fait comme il faut ou bien on ne le fait pas », et qu'alors c'était à ce prix-ci ; et que dès lors nous avons eu des discussions. Il dit qu'il est vrai que c'est un montant qu'on ne pourra pas mettre partout tous les ans, mais que nous nous sommes dit aussi que nous ne voulions pas appliquer sur le territoire communal ce que nous reprochons au pouvoir national au régional de faire vis-à-vis des zones moins peuplées. Il dit qu'on ne peut pas crier contre les opérateurs de téléphonie, contre la Région Wallonne qui subsidie surtout les grands centres et qui délaisse un peu les régions moins peuplées, et que nous devons appliquer la même logique dans notre propre commune vis-à-vis des villages les moins peuplés. Il ajoute qu'on estime qu'on devait faire le geste car « une personne vaut une personne ».

Monsieur MAGNUS précise qu'il faut bien faire la différence entre les bâtiments classés et ceux repris au patrimoine. Il pense qu'il est sans doute au patrimoine mais il n'est pas classé.

Monsieur LAFORGE demande où en est le dossier à propos du budget de 2016 où nous avons voté quatre voiries qui devaient être réalisées en 2016, et voudrait savoir cela en est.

Monsieur BALON répond que pour les quatre voiries le chantier est en route : Une a été terminée, la seconde est quasi terminée et deux autres vont se faire au printemps. Il ajoute que l'entreprise avait quatre voiries à faire, qu'elle a organisé elle-même son planning, et que le critère de base pour organiser son planning était de voir à ne pas commencer un trop grand chantier à l'approche de l'hiver. Il dit que c'est pour cette raison que l'entreprise a d'abord préféré effectuer les petits chantiers et les plus importants pour le printemps.

Monsieur TURBANG demande des précisions concernant la vente de Molitor.

Monsieur MAGNUS lui explique qu'au niveau du montant ce n'est pas discutable puisqu'il y a une option qui a été signée avec HOUYOUX. Il dit que l'évolution du dossier a été statuée à un moment donné car il y avait des problèmes de pollution. Il précise que c'est à l'Armée de dépolluer, et qu'elle estime à présent avoir terminé. Il dit que lorsque les spécialistes viennent sur place et font leur étude de caractérisation ils estiment qu'il y a encore de la pollution et que nous sommes donc dans une discussion relativement vive entre eux et nous pour savoir qui va prendre cela en charge. Il ajoute que cela leur tient à cœur de finaliser cela pour cette année. Il rassure en disant que la grosse partie dépollution a été faite par l'Armée et que nous sommes ici dans une « petite pollution », et il ne peut croire que c'est dû aux quelques voitures qui ont été stationnées là-bas.

Monsieur TURBANG en vient ensuite à la rénovation de l'hôtel et café du Nord avec un budget de 50.000 euros.

Monsieur MAGNUS rappelle que le Conseil a récemment voté la désignation d'un auteur de projet pour nous donner des idées et avancer dans ce projet. Il rappelle aussi que le montant qui était prévu était de 10.000.000 euros

(les fonds FEDER ne prévoyaient même 15). Il explique que nous avons suscité l'intérêt et que beaucoup d'offres ont été proposées au Collège. Il ajoute que ceci est à l'étude et qu'après cela commencera la chasse aux subsides. Il dit que c'est important d'être prêts, et rappelle l'expérience avec les fonds FEDER, où heureusement nous avions des dossiers déjà bien en route pour avoir pu y participer, grâce au fait que nous avions pris les choses en amont en y réfléchissant à l'avance. Il ajoute que pour ce dossier également, nous devons avancer avec une vision de ce que nous voulons faire de l'ensemble de ce complexe et que ce n'est pas avec ces 50.000 euros que nous allons faire les travaux. Il dit que ce sera pour payer les auteurs de projets qui vont travailler en 2017 sur ce dossier.

Monsieur TURBANG demande si nous avons déjà reçu les arrêtés de subvention dans le cadre du projet de la rue Paul Reuter.

Monsieur MAGNUS lui assure que c'est bien confirmé. Réseaulux a bien décidé que les 6.000.000 euros sont bien affectés à Arlon.

Monsieur TURBANG s'interroge également sur le fait que l'année prochaine il n'y a rien de prévu au niveau de la relance socio-économique, alors que l'année dernière nous avions initié l'achat d'un bâtiment.

Monsieur MAGNUS dit qu'il sait que nous n'avons pas la même vision à propos du parking sous-terrain. Il demande à Monsieur TURBANG s'il est pour où contre ce parking.

Monsieur TURBANG répond qu'il verra l'avis des citoyens mais que pour le moment il est contre.

Monsieur MAGNUS lui demande si c'est ce que tout le groupe MR pense.

Monsieur TURBANG précise que c'est juste son avis personnel.

Monsieur MAGNUS en déduit que le groupe MR est divisé sur la question du parking.

Monsieur TURBANG répond qu'il n'a pas dit ça mais qu'il répond en son nom vu que la question lui a été posée personnellement.

Monsieur TURBANG revient sur sa question, 'que va-t-on faire en 2017' ?

Monsieur MAGNUS revient sur l'achat de la cellule commerciale que Monsieur TURBANG a mentionné. Il dit qu'il veut d'abord voir si le premier coût que nous essayons de lancer dans l'achat de ces cellules commerciales fonctionne. Il explique que la Gestion centre-ville a fait une approche pour essayer de trouver un commerce qui ne fasse pas concurrence aux autres, et ajoute que nous avons déjà quelques demandes, dont une qui lui semble particulièrement intéressante. Il dit que nous devons encore voir si elle correspond à tous les critères que nous demandons et signale qu'en effet, si une première cellule se loue, pourquoi pas une deuxième mais qu'il faut attendre de voir la suite des événements.

Monsieur TURBANG trouve que Monsieur MAGNUS se contredit, il ne comprend pas que nous avons déjà pour le moment un parking sous terrain qui nous fait perdre de l'argent (14.000 euros), et que nous voulons encore en construire un.

Monsieur MAGNUS pense que ce parking à la place Didier n'est pas utilisé de manière correcte, en ce sens qu'il est difficile de s'y parquer. Il dit qu'il faudrait par exemple mettre deux places à la place de trois, mais que pour cela il faut aussi l'accord des autres propriétaires, et que c'est un peu plus difficile, tandis que dans le nouveau parking nous allons en être les seuls propriétaires et que nous allons pouvoir gérer cela comme nous l'entendons, en les rendant particulièrement accessibles, faciles pour pouvoir s'y garer et où on n'aura pas peur de heurter sa voiture en entrant à l'intérieur du parking. Il ajoute qu'à l'entrée les gens sauront combien il

reste de places, avec des lampes rouges et vertes pour indiquer les emplacements. Il explique que ce week-end on lui a dit rêver de voir la patinoire au milieu de la place Léopold, avec les chalets autour. Il dit que pour les commerçants aujourd'hui ce n'est possible, il ne veut pas faire comme à Steinfort et supprimer les parkings de la place Léopold pendant un mois, alors qu'avec le parking il n'y aura plus de problème. Il souhaite que la place Léopold devienne un lieu de vie et pas uniquement un lieu de parking. Il dit que si on veut supprimer une grande partie des places parking sur la place Léopold il faut bien en remettre ailleurs. Il ajoute qu'il ne sera pas celui qui tuera le centre-ville en supprimant les parkings sur la place Léopold. Il conclut en disant que nous nous battrons pour construire ce parking parce que c'est dans l'intérêt de la population à long terme. Il est certain que dans quelques années on nous dira que nous avons eu raison de faire ce parking.

Le Conseil communal, décide :

Par 18 voix pour et trois voix contre (M.R.GAUDRON, M.M.LAQLII, Mme S.SAUCEZ), cinq abstentions (Mme CHARLIER-GUILLAUME, M.X.KROELL, M.H.MANIGART, M.L.TURBANG, Mme M.WILLEMS) au budget à l'ordinaire.

Par 18 voix pour et trois voix contre (M.R.GAUDRON, M.M.LAQLII, Mme S.SAUCEZ), cinq abstentions (Mme CHARLIER-GUILLAUME, M.X.KROELL, M.H.MANIGART, M.L.TURBANG, Mme M.WILLEMS) au budget à l'extraordinaire.

Art. 1^{er}

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2017 :

1. Tableau récapitulatif

| | Service ordinaire | Service extraordinaire |
|-------------------------------------|-------------------|------------------------|
| Recettes exercice proprement dit | 51.006.808,59 | 10.133.773,45 |
| Dépenses exercice proprement dit | 50.459.586,68 | 9.810.553,45 |
| Boni / Mali exercice proprement dit | 547.221,91 | 323.220,00 |
| Recettes exercices antérieurs | 2.620.271,25 | 6.681.575,88 |
| Dépenses exercices antérieurs | 54.654,10 | 5.252.182,23 |
| Prélèvements en recettes | 277.191,24 | 3.072.198,06 |
| Prélèvements en dépenses | 0,00 | 2.770.250,00 |
| Recettes globales | 53.904.271,08 | 19.887.547,39 |
| Dépenses globales | 50.514.240,78 | 17.832.985,68 |
| Boni / Mali global | 3.390.030,30 | 2.054.561,71 |

2. Tableau de synthèse (partie centrale) Ordinaire

| OTUTNATIO | | | | |
|---|---------------|----------------|----------------|---------------|
| Budget | Après la | Adaptations en | Adaptations en | Total après |
| précédent | dernière M.B. | + | _ | adaptations |
| Prévisions des recettes globales | 53.683.965,07 | 0,00 | 0,00 | 53.683.965,07 |
| Prévisions des dépenses globales | 51.063.693,82 | 0,00 | 0,00 | 51.063.693,82 |
| Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1 | 2.620.271,25 | 0,00 | 0,00 | 2.620.271,25 |

Extraordinaire

| <u>Budget</u> | Après la | Adaptations en | Adaptations en | Total après |
|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|
| précédent | dernière M.B. | + | _ | adaptations |
| Prévisions des | 23.198.325,91 | 0,00 | 0,00 | |
| recettes | | | • | 23.198.325,91 |
| globales | | | | |
| Prévisions des | | 0,00 | 0,00 | |
| dépenses | 21.143.764,20 | | , | 21.143.764,20 |

| globales | | | | |
|----------------|----------------|------|------|--------------|
| Résultat | | 0,00 | 0,00 | |
| présumé a | u 2.054.561,71 | | | 2.054.561,71 |
| 31/12 de | e | | | |
| l'exercice n-1 | 1 | | | |

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

| non voté, l'indiquer) | | |
|-----------------------------------|----------------------|--|
| | Dotations approuvées | Date d'approbation du |
| | par l'autorité de | budget par l'autorité de |
| | tutelle | tutelle |
| CPAS | 3.355.950,00 | 20/12/2016 |
| Fabrique d'Eglise Saint- | | 18/10/2016 |
| Donat | , | |
| Fabrique d'église Saint- | 66.150,79 | 18/10/2016 |
| Martin | , | |
| Fabrique d'église de | 12.554,84 | 18/10/2016 |
| Fouches | | 20, 20, 2020 |
| Fabrique d'église de | 9.672,17 | 18/10/2016 |
| Sampont | | 10,10,2010 |
| Fabrique d'église de | 5.001,26 | 18/10/2016 |
| Barnich | 0.001/20 | 10/10/2010 |
| Fabrique d'église de | 10.657,80 | 18/10/2016 |
| Sterpenich | 20.630,38 | |
| Fabrique d'église de | 20.030,30 | 18/10/2016 |
| Freylange | | |
| Fabrique d'église de | 12.453,88 | 18/10/2016 |
| Udange Udange | 12.455,00 | 18/10/2016 |
| | 10 172 27 | 10/10/0015 |
| Fabrique d'église de Stockem | 18.132,27 | 18/10/2016 |
| | 0.160.05 | 10.410.40 |
| Fabrique d'église de Heinsch | 9.168,05 | 18/10/2016 |
| | 6.000.55 | |
| Fabrique d'église de | 6.028,57 | 18/10/2016 |
| Viville | | |
| Fabrique d'église de | 3.313,33 | 18/10/2016 |
| Toernich | | |
| Fabrique d'église de | 7.606,47 | 18/10/2016 |
| Bonnert | | |
| Fabrique d'église de | 19.992,00 | 18/10/2016 |
| Waltzing | | |
| Fabrique d'église de | 8.963,45 | 18/10/2016 |
| Guirsch | | |
| Fabrique d'église | 6.056,60 | 18/10/2016 |
| d'Autelhaut | | |
| Fabrique d'église de | 7.857,69 | 18/10/2016 |
| Weyler | | |
| Consistoire Israélite | 6.514,18 | 18/10/2016 |
| Culte protestant | 16.341,00 | Non approuvé |
| Luthérien (68%) | | |
| Culte protestant | 4.892,87 | 19/07/2016 |
| Evangélique (45%) | | -, -, -, -, -, -, -, -, -, -, -, -, -, - |
| Communauté laïque | 86.250,00 | 18/10/2016 |
| Zone de police | 3.171.589,01 | 20/12/2016 |
| Zone de secours | 1.607.888,82 | |
| Complexe de la Spetz | 376.000,00 | 20/12/2016 |
| ASBL 14 Spetz | 370.000,00 | 20/12/2016 |
| | | |

Art. 2.

D'arrêter le Tableau de Bord Pluriannuel tel que proposé.

<u>Art. 3.</u>

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

19. FINANCES COMMUNALES: Répartition des aides sportives accordées pour l'année 2016 aux clubs sportifs membres de la Commission des Sports de la Ville d'Arlon.

Monsieur BALON dit que comme chaque année la proposition a été faite par la Commission des sports, elle a agréé tous les clubs. Il ajoute qu'on voit dans le rapport la liste de ce que chacun recevra si le Conseil communal marque son accord. Il précise qu'à l'heure actuelle il y a 9007 Arlonais (ou de la région) qui sont inscrits dans nos 54 clubs, il trouve que cela semble être un chiffre tout à fait remarquable. Dans ces 9007 Arlonais il y en 4557 qui ont moins de 17 ans. Il ajoute que 1660 personnes inscrites dans nos clubs viennent de communes avoisinantes. Il précise que sur les 9007 c'est une proportion assez importante.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le tableau de réparation des aides sportives 2016
- P'autoriser la liquidation des aides aux clubs sportifs pour l'année 2016.

<u>20.</u> FINANCES COMMUNALES : Octroi d'un subside au groupe carnavalesque « Les Pointus de la Spetz » pour les aider financièrement dans leur projet de renouvellement complet de leur char.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'octroyer une subvention de 1.000€ au groupe carnavalesque « Les Pointus de la Spetz »

- Que la subvention est engagée à l'article 762/33203-02 « subside aux organismes culturels » du service ordinaire du budget de l'exercice 2016
- D'autoriser la liquidation de la subvention de 1000,00 \in pour la participation au renouvellement complet de leur char.

21. FINANCES COMMUNALES: Remboursement du précompte immobilier à diverses asbl pour l'année 2016.

Monsieur GAUDRON signale que pour ce point le groupe Ecolo sollicite un vote séparé entre l'asbl 'La Sablonnière' et les autres asbl. Il explique que c'est pour la même raison que l'année dernière, pour eux il est intolérable que l'argent des citoyens Arlonais servent à financer une asbl du Parti Socialiste d'Arlon. Il ajoute qu'il suffit de lire les statuts, où il est prévu qu'il faut être membre du PS pour pouvoir être membre de cette asbl. Il ajoute encore une fois que pour eux c'est intolérable dans ce cadre-ci. C'est pour cela qu'ils sollicitent un vote séparé entre cette l'asbl et les autres, puisque évidement ils soutiennent le remboursement du RC pour les autres asbl. Monsieur GAUDRON rappelle qu'il est donc bien écrit dedans qu'il faut être membre du PS.

 ${\it Madame\ NEUBERG\ ne\ semble\ pas\ d'accord\ et\ dit\ qu'elle\ connait\ bien\ les\ statuts.}$

Monsieur GAUDRON cite l'article 6 « Pour être membre de l'asbl il faut être membre du Parti Socialiste section de Heinsch ». Il répète que ce n'est pas normal que l'argent des citoyens servent à financer une asbl politique. Il dit que c'est sous forme d'asbl parce que les partis politiques ne peuvent pas avoir de biens immobiliers.

Madame NEUBERG lui précise que cette asbl a été créée il y maintenant plus de 40 ans, la salle a été bâtie par les gens qui l'ont créée, c'est une véritable histoire. Elle ajoute qu'elle n'a aucun problème avec le fait que le parti Ecolo ne vote pas ou vote contre, mais elle lui dit qu'il se trompe quand même.

Monsieur GAUDRON reste sur ses positions.

Monsieur MAGNUS veut passer au vote.

Monsieur GAUDRON insiste pour voter séparément. Soit on fait les deux votes, soit on vote uniquement la Sablonnière.

Monsieur MAGNUS dit qu'on vote uniquement point 21, comme il est prévu à l'ordre du jour.

 ${\it Monsieur \ GAUDRON \ dit \ qu'ils \ ont \ le \ droit \ de \ solliciter \ un \ vote } \\ sp\'ecifique.$

Monsieur MAGNUS demande au Directeur général ce que prévoit le code de la démocratie locale.

Monsieur DEFRANCE répond qu'il ne voit rien dans ce cas-là.

Monsieur BIREN intervient et veut expliquer simplement quelle est la raison de cette demande de remboursement. Il dit qu'il y a à Arlon deux types d'asbl. Il explique que certaines asbl sont propriétaires de leurs biens et assurent les services à la communauté. D'autres asbl ne sont pas propriétaires de leurs biens puisque ce sont par exemple des biens communaux. Si ce sont des biens communaux c'est évidement la Commune qui paye le précompte immobilier, sauf si c'est une emphytéose. Et d'autres part, si ce sont des sociétés qui rendent des services à la communauté du village, ces asbl payent le précompte immobilier, et nous avons pensé il y a déjà une grosse dizaine d'années que nous devions être sur un pied d'égalité vis-à-vis de l'ensemble de ces asbl qui rendent des services à l'ensemble de la collectivité du village ou de la Ville.

Monsieur GAUDRON dit que c'est une bonne chose et que ce n'est pas cela le problème et revient sur l'aspect politique de cette asbl.

Monsieur BIREN lui répond qu'il a déjà été jouer aux quilles dans cette salle et qu'il y a été bien accueilli.

Monsieur PERPETE dit à Monsieur GAUDRON qu'il n'est pas cohérent. Il rappelle qu'à part l'année passée, Ecolo a toujours voté ce point, et il y avait chaque fois l'unanimité. Il rappelle qu'Ecolo (ni d'ailleurs le PS) n'a rien dit lorsqu'il y a deux mois, nous avons reconcédé pour des dizaines d'années la salle communale (salle Familia de Stockem) à l'asbl de la paroisse de Stockem pour un canon annuel d'un euro. Et cette salle, qui est communale, est louée par cette asbl, et c'est cette asbl qui touche les loyers.

Monsieur GAUDRON confirme que cela ne le choque pas car les statuts de l'asbl Familia ne disent pas qu'il faut être membre du CDH pour être membre.

Monsieur PERPETE précise que c'est pour gérer l'asbl qu'il faut être membre.

Ils ne tombent pas d'accord et Monsieur MAGNUS passe à la demande de motion pour séparer.

Monsieur DEFRANCE annonce la demande de motion du groupe Ecolo par laquelle ils suggèrent que ne soit pas remboursé le précompte à l'asbl 'La Sablonnière'.

Ils passent au vote de la motion, elle est refusée.

Ensuite l'assemblée passe au vote pour le point.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2016 de l'ASBL G.R.A.S.B./Musée d'Autelbas l'année 2016.

Que la subvention est engagée sur l'article 762/332-02 pour un montant de 197,36 \in ;

D'autoriser la liquidation de la subvention.

D'autoriser le remboursement des précomptes immobiliers suivants :

1) ASBL ASSOCIATION DES ŒUVRES PAROISSIALES DOYENNES D'ARLON :
École de Sterpenich : 21,47 €

Salle Familia de Stockem : 2.117,88 €

Salle le Pavillon à Stockem : 1.594,37 €

Salle la petite Bergère à Freylange : 245,66 €

Salle le Cercle St-Hubert à Fouches : 1.775,63 €

- 2) ASBL LA SABLONNIERE : 998€12
- 3) ASBL LES ECUREUILS DE HEINSCH : 1.758,94 €
- 4) CERLCE SAINT LOUIS ASBL : 990,97 €
- 5) ROYALE JEUNESSE FREYLANGEOISE : 1224,10 €
- 6) ROYAL CERCLE SAINT-BERNARD : 379,22 € et 833,56 €

Que les subventions sont engagées sur l'article 762/332-02 pour un montant de 10.715,82 ϵ et sur l'article 764/33202-02 pour un montant de 1224,10 ϵ .

D'autoriser la liquidation de subvention.

- D'autoriser le remboursement des précomptes immobiliers 2016 suivants :
 - 1) ASBL L'UNION-SOCIETE DE FANFARE ET CERCLE CULTUREL : 1069,67 €
 - 2) CLUB DE TIR DE HEINSCH : 583,13 €

Que les subventions sont engagées sur l'article 762/332-02 pour un montant de 1069,67 \in et sur l'article 764/33202-02 pour un montant de 583,13 \in .

D'autoriser la liquidation de la subvention.

22. FINANCES COMMUNALES: Approbation des comptes de l'asbl « L'Aubergerie » - exercice 2016.

Monsieur rappelle la perte de 5.477 euros.

Madame SCHMIT rappelle que cela ne s'appelle plus l'Aubergerie mais 'Maison de jeunes d'Arlon'.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, Emet un avis favorable aux comptes de l'exercice 2015 de l'asbl l'Aubergerie Centre de Jeunes.

23. TAXES ET REDEVANCES: Approbation du règlement taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium exercices 2017/2019.

Madame GOFFINET rappelle que nous avons déjà statué sur la taxe des transports funèbres. Il explique que pour ce point, ces taxes-ci font suite au règlement communal que nous avons approuvé au dernier Conseil communal. Elle ajoute que ces taxes ont déjà été soumises au préalable à la tutelle. Elle poursuit et explique que le premier principe est que nous avons voulu distinguer les gens qui ont vécus à Arlon des personnes en dehors de la commune qui viennent se faire inhumer chez nous. Elle dit que par rapport à cet aspect des choses, la taxe sur les inhumations des cercueils et urnes cinéraires, qui concerne uniquement les personnes qui ne sont pas reprises dans les registres de la population ou étrangères de la commune, passe de 75 euros à 150 euros. Pour la deuxième taxe qui est la redevance sur l'exhumation de cercueils et d'urnes cinéraires, elle explique qu'avec la

situation actuelle on reste à 250 euros. Elle explique ensuite que le plus gros changement est en fait au niveau de la troisième, qui n'est pas une taxe mais une redevance communale, sur les droits de concession. Elle ajoute que jusqu'à présent on calculait cette redevance au niveau de la superficie, et qu'ici ce qui est proposé c'est de calculer plutôt au nombre de places choisies. En effet, elle explique que le tarif appliqué jusqu'à présent ne correspond pas à la réalité du coût pour les concessions. Par exemple, pour une concession en pleine terre, lorsqu'on calcule la redevance plus la taxe 'caveaux' on arrivait à 375 euros, alors que le coût hors tva du creusement de fosses pour mettre trois places est de 800 euros hors tva. Ce qui fait chaque fois une différence pour la Commune. D'autre part, elle ajoute que la situation actuelle au niveau de cette redevance créait une différence entre la ville et les villages parce que notamment, si on était dans la catégorie deuxième classe à Arlon, le coût revenait à 300 euros tandis que dans les villages cela coûtait 375 euros. Elle ajoute que nous avons donc voulu rééquilibrer, et que cela correspond à ce qui a été voulu de par le nouveau règlement. Elle dit également que nous avons calqué par rapport au coût vérité. Elle poursuit en disant que dans la logique, des personnes domiciliées ou non domiciliées à Arlon, la différence est qu'on ferait 'fois trois' pour les personnes qui ne seraient pas domiciliées à Arlon. Par exemple si on acquiert trois places dans une concession pleine terre, on payera 800 euros si on est domicilié à Arlon au moins pendant un an. Si ce sont des personnes qui viennent d'autres communes et qui n'ont rien à voir en direct avec Arlon elles payeront au lieu de 800 euros, 2.400 euros. Elle précise que tout cela c'est dans le but d'une meilleure gestion pour nous et que nos cimetières soient en priorité dédiés à des Arlonais ou des personnes qui ont été originaires d'Arlon ou qui ont vécu à Arlon.

Monsieur TURBANG voudrait des précisions par rapport à la taxe de 250 euros sur les exhumations. Il demande si c'est une taxe dissuasive, si c'est le cas il trouve que 250 euros ce n'est pas du tout dissuasif.

Madame GOFFINET explique que c'est le maximum autorisé. Elle ajoute qu'on voulait mettre un autre montant mais la Tutelle n'a pas voulu.

Monsieur TURBANG a lu, par rapport à la taxe sur les inhumations, que c'était gratuit, il se réfère à l'article L12 -32. Il s'étonne donc des 150 euros demandés.

Madame GOFFINET dit que c'est 150 euros pour les personnes extérieures à Arlon. Les citoyens Arlonais ne payent rien.

Monsieur TURBANG dit qu'il avait en tête que s'était gratuit systématiquement pour tout le monde.

Madame GOFFINET répond que ce n'est pas le cas, et que par contre avec le nouveau système de redevances que nous appliquons, il n'y plus la 'taxe caveaux' de 75 euros.

Monsieur TURBANG est d'accord.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'abroger le règlement communal sur la taxe communale sur les inhumations, la dispersion des cendres et le dépôt en columbarium 2015 à 2018 voté par le Conseil communal du 12 décembre 2012 et de le remplacer par le règlement ci-après ;

Arrête comme suit le règlement communal de la taxe sur les inhumations de cercueil, urne cinéraire et sur la dispersion de cendres sur l'aire de dispersion du cimetière :

Article ler : exercice d'imposition Il est établi, pour les exercices 2017 à 2019, une taxe communale annuelle sur les inhumations de cercueil, urne cinéraire et sur la dispersion de cendres sur l'aire de dispersion du cimetière.

Article 2 : assiette de la taxe

Cette taxe vise communément toutes les inhumations de cercueil, d'urne cinéraire et de dispersion des cendres sur l'aire de dispersion des défunts qui ne sont pas inscrits dans les registres de la population, des étrangers ou d'attente de la commune.

Ne sont pas soumis à la taxe, les défunts inscrits dans les registres de la population, le registre des étrangers ou le registre d'attente de la commune ainsi que les indigents repris dans les registres de la population, le registre des étrangers ou le registre d'attente de la commune.

Article 3 : contribuable

La taxe est due par la personne qui introduit la demande d'inhumation du cercueil ou de l'urne cinéraire ou qui demande la dispersion des cendres sur l'aire de dispersion ;

Tous les ayants-droits sont solidairement et indivisiblement tenu au paiement de la taxe.

Article 4 : taux

La taxe est fixée à 150,00 EUR par inhumation de cercueil ou d'urne cinéraire ou par dispersion des cendres sur l'Aire de dispersion du cimetière.

Article 5 : mode de perception

La taxe est perçue au comptant contre remise d'une preuve de paiement.

Article 6: procédure de réclamation

Les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'arrêté royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le Gouverneur ou devant le Collège communal en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale.

Article 7:

Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faite conformément aux articles L1133-1à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 8:

Le présent règlement sera soumis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

24. TAXES ET REDEVANCES: Approbation du règlement redevance sur les exhumations exercices 2017/2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Arrête comme suit le règlement communal de la redevance sur les exhumations de cercueil et d'urne cinéraire:

Article ler :

Il est établi, pour les exercices 2017 à 2019, une redevance sur les exhumations de cercueil et d'urne cinéraire.

Article 2:

Une redevance est due par la personne qui introduit la demande d'exhumation du cercueil ou de l'urne cinéraire.

Article 3:

La redevance est fixée à 250,00 EUR par exhumation de cercueil ou d'urne cinéraire.

Article 4:

La redevance est payable dans les deux mois de l'envoi de la facture.

Article 5:

Les réclamations doivent être introduite à l'attention du Collège communal, rue Paul Reuter 8 à 6700 ARLON par écrit et par envoi recommandé dans un délai de 60 jours « calendrier » qui suit la date d'envoi de la redevance.

Article 6:

A défaut de paiement dans les délais prévus à l'article 4, le recouvrement de la redevance sera poursuivi conformément aux dispositions de l'article L1124-40 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Le montant réclamé sera majoré des intérêts de retard au taux légal, à dater de la mise en demeure du redevable.

Article 7:

Le règlement sera dûment publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 8:

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon pour l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

25. TAXES ET REDEVANCES : Approbation du règlement redevance sur les concessions de sépulture en pleine terre, en caveau urne et en cellule de columbarium aux cimetières d'Arlon exercice 2017/2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Arrête comme suit le règlement communal de la redevance sur les droits de concessions de sépulture en pleine terre, en caveau, en caveau à urne et en cellule de columbarium.

Article ler :

Il est établi, pour les exercices 2017 à 2019, une redevance sur les droits de concessions de sépulture en pleine terre, en caveau, en caveau à urne et en cellule de columbarium.

Article 2:

La redevance est due par la personne qui introduit la demande et qui se voit octroyer une concession de sépulture en pleine terre, en caveau, en caveau à urne et en cellule de columbarium pour une durée de 30 ans.
Tous les ayants-droits sont solidairement et indivisiblement tenu au paiement

de la redevance.

Article 3: taux de la redevance

- a) Le droit de concession de sépulture en pleine terre ou en caveau de 2 places superposées maximum sur un emplacement est fixé à :
- 400,00 EUR aux personnes qui en font la demande pour elles-mêmes et qui sont domiciliées sur le territoire communal à la date de la demande ou qui y ont été domiciliées au moins une année.
- 400 EUR aux personnes qui en font la demande pour pourvoir à l'inhumation d'un défunt qui était domicilié sur le territoire communal au moment de son décès ou y ayant été domicilié au moins une année.
- 1.200,00 EUR pour toutes les autres personnes ou pour tous les autres défunts.
- b) Le droit de concession de sépulture en pleine terre ou en caveau de 3 places superposées maximum sur un emplacement est fixé à :
- 800,00 EUR aux personnes qui en font la demande pour elles-mêmes et qui sont domiciliées à la date de la demande sur le territoire communal ou qui y ont été domiciliées au moins une année.
- 800 EUR aux personnes qui en font la demande pour un défunt était domicilié sur le territoire communal au moment de son décès ou y ayant été domicilié au moins une année.
- $^{\sim}$ 2400,00 EUR pour toutes les autres personnes ou pour tous les autres défunts.

- c) Le droit de concessions de sépulture en pleine terre ou en caveau de plus de 3 places est fixé à:
- 300,00 EUR, pour chaque place superposée pour les personnes qui en font la demande pour elles-mêmes et qui sont domiciliées sur le territoire communal ou qui y ont été domiciliées au moins une année.
- 300,00 EUR aux personnes qui en font la demande pour un défunt était domicilié sur le territoire communal au moment de son décès ou y ayant été domicilié au moins une année.
- 900,00 EUR pour chaque place superposée pour toutes les autres personnes ou pour tous les autres défunts.
- d) Le droit de concession de sépulture en caveau à urne pour l'inhumation de 4 urnes cinéraires maximum sur un emplacement est fixé à:
- 200,00 EUR aux personnes qui en font la demande pour elles-mêmes et qui sont domiciliées sur le territoire communal ou qui y ont été domiciliées au moins une année.
- 200,00 EUR aux personnes qui en font la demande pour pourvoir à l'inhumation d'un défunt qui était domicilié sur le territoire communal au moment de son décès ou y ayant été domicilié au moins une année.
- 600,00 EUR pour toutes les autres personnes ou pour tous les autres défunts.
- e) Droit de concession de sépulture en cellule de columbarium pour l'inhumation de 2 urnes cinéraires maximum à :
- 900,00 EUR aux personnes qui en font la demande pour elles-mêmes et qui sont domiciliées sur le territoire communal ou qui y ont été domiciliées au moins une année.
- 900,00 EUR aux personnes qui en font la demande pour pourvoir à l'inhumation d'un défunt qui était domicilié sur le territoire communal au moment de son décès ou y ayant été domicilié au moins une année.
- 2.700,00 EUR pour toutes les autres personnes ou pour tous les autres défunts.
- f) Le Renouvellement des concessions de sépulture en pleine terre, en caveau, en caveau à urne et en cellule de columbarium est fixé à 100 EUR par concession.

Article 4:

La redevance est payable dans les deux mois de l'envoi de la facture.

Article 5:

Les réclamations doivent être introduite à l'attention du Collège communal, rue Paul Reuter 8 à 6700 ARLON par écrit et par envoi recommandé dans un délai de 60 jours « calendrier » qui suit la date d'envoi de la redevance.

Article 6:

A défaut de paiement dans les délais prévus à l'article 4, le recouvrement de la redevance sera poursuivi conformément aux dispositions de l'article L1124-40 du CDLD.

Le montant réclamé sera majoré des intérêts de retard au taux légal, à dater de la mise en demeure du redevable.

Article 7:

Le règlement sera dûment publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 8 :

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon pour l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

26. TAXES ET REDEVANCES: Approbation de la taxe sur les transports funéraires pour les exercices 2017 à 2018.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'abroger le règlement communal sur la taxe communale sur les transports funèbres exercice 2013 à 2018 voté le 26 octobre 2012 et approuvé par le Collège provincial du Luxembourg le 06 décembre 2012.

27. FABRIQUES D'EGLISES: Fabrique de STERPENICH - Approbation des modifications budgétaires pour l'exercice 2016.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver :

La modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'église de Sterpenich comme suit:

TOTAL des recettes : $20.288,26 \in$ TOTAL des dépenses : $20.288,26 \in$;

- Que l'intervention communale ordinaire reste inchangée : 13.187,69€
- Émet un avis favorable à la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2016 de la Fabrique d'Église de Sterpenich.

28. FARBRIQUES D'EGLISES: Fabrique de WEYLER - Approbation des modifications budgétaires pour l'exercice 2016.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver :

- La modification budgétaire de la Fabrique d'église de Weyler pour l'exercice 2016;
- 🤋 Que l'intervention communale ordinaire reste inchangée : 14.718,18 €
- Emet un avis favorable à la modification budgétaire pour l'exercice 2016 de la Fabrique d'Eglise de Weyler.

29. FABRIQUES D'EGLISES: Fabrique de SAINT-MARTIN - Approbation des modifications budgétaires pour l'exercice 2016.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver :

La modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'église de Saint-Martin;

- Que l'intervention communale ordinaire reste inchangée : 122.500,87€
- Émet un avis favorable à la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2016 de la Fabrique d'Église de Saint-Martin.

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR : Interpellation du groupe Ecolo à l'attention de Monsieur André Balon - Echevin des travaux, relative aux chutes de pierres du mur d'enceinte de Saint-Donat.

Monsieur GAUDRON dit qu'ils ont constaté, du côté Résidence de la Knippchen, des effondrements pour lesquels la Commune a pris des mesures, avec entre autres des barrières Nadar. A plus long terme, il demande si des mesures vont être prises pour, d'une part sécuriser à plus long terme la zone, et en parallèle maintenir le patrimoine.

Monsieur BALON doit d'abord demander l'autorisation de répondre à Monsieur MAGNUS car il rappelle qu'en principe une interpellation se fait à l'adresse du Bourgmestre et pas de suite à l'Echevin. Il peut répondre et poursuit, il explique que c'est un problème récurrent. Il dit qu'entre 2001 et 2006 nous avons rénové une partie haute du rempart (du côté de la rue de Saint-Donat), et qu'ensuite nous avons profité de la rénovation de la Montée Royale pour tenter de rénover ce qui était du côté de la place Camille Cerf. Et puis nous avons un peu après profité de la rénovation de la rue Saint-Donat pour rénover la partie basse du rempart. Il ajoute qu'il y a eu des

problèmes sur les deux premières arches (du côté des maisons de la Knippchen), il dit que cela a été réparé en 2013-2014 mais qu'il reste des problèmes de ce côté-là. Il ajoute qu'il faudra vraiment une analyse en profondeur de la Montée en hydrocarboné, pour savoir ce qui se passe car ce n'est pas normal qu'après avoir rénové deux axes qu'il y ait de nouveau la troisième qui n'est pas bien portante, et avec déjà un départ sur la quatrième. Il pense qu'il y a des infiltrations d'eau à travers l'hydrocarboné, mais dit qu'on a prévu en 2017 de faire des recherches pour savoir réellement quel est le problème avant de rénover. Il ajoute qu'on a d'ailleurs une proposition de Monsieur Guy FERON avec les 'Compagnons bâtisseurs', pour apprendre à une partie de nos ouvriers communaux comment bien rénover, et pouvoir les rénover, quand il y a un petit problème ponctuel et pas trop haut (il insiste là-dessus). Il ajoute qu'ici nous allons évidement réparer ce qui pose problème pour le moment. Il dit que nous sommes en train de rénover l'escalier des Moines et que nous avons donc une entreprise sur place. Il informe que nous allons demander un devis à cette entreprise pour voir ce qu'il faut faire. Il ajoute encore que depuis qu'il est Echevin (16 ans), il n'y pas une année où on n'a pas travaillé sur le rempart. Il révèle qu'il y a des parties entières qui ont été refaites, mais que le problème est vraiment récurent et que nous voyons les endroits où cela va arriver. Il précise aussi que le coût de l'opération sera assez conséquent et rappelle que depuis toutes ces années, il y a plus de 3.000.000 euros qui ont été investis sur la butte Saint-Donat. Il précise aussi qu'il faut attendre de meilleures conditions climatiques.

Le Conseil communal, à l'unanimité, prend acte.

DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR : Interpellation du groupe Ecolo à l'attention de Monsieur Jean-Marie TRIFFAUX - Echevin de l'enseignement, relative à la concrétisation du projet d'école à pédagogie alternative « ENOVA » sur la commune d'Attert et non d'Arlon.

Monsieur GAUDRON rappelle qu'on a pu lire dans la presse de ce mercredi 14 décembre, que l'école pédagogie alternative ENOVA lancée entre autres par des parents et enseignants de la Ville d'Arlon, allait se concrétiser sur le territoire de la Commune d'Attert en collaboration avec l'Administration Communale d'Attert. Il dit se réjouir évidement de voir que ce projet pourra être réalisé mais il trouve dommage que cela n'a pas pu se concrétiser sur la Commune d'Arlon étant donné que c'est un projet qui était porté par des Arlonais qui avaient l'espoir de pouvoir voir ce projet se développer sur notre territoire, et malheureusement, faute de réponses favorables, ils ont dû essayer de trouver d'autres solutions. Il trouve que Monsieur TRIFFAUX a laissé passer une belle opportunité de développement pour Arlon. Il lui demande ensuite pourquoi ce projet n'a pas pu être concrétisé sur Arlon alors qu'Attert a réussi à le faire. Il demande à Monsieur TRIFFAUX s'il a été dépassé par ce projet ou s'il n'avait pas la volonté de le voir aboutir.

Monsieur TRIFFAUX répond qu'il y a deux mois il a déjà expliqué en long et en large la position du Collège par rapport à ce projet et renvoie donc Monsieur GAUDRON à tout ce qu'il a dit à cette occasion. Il poursuit et lui dit également qu'il a l'impression qu'aujourd'hui Monsieur GAUDRON veut faire un coup politique parce que la presse annonce que cela va peut-être se faire à Attert. Mais il ajoute que nous n'avons aucun problème avec la Commune d'Attert. Il précise qu'il y a un bon nombre d'enfants qui sont domiciliés à Attert et que nous accueillons dans nos crèches et dans les écoles d'Arlon. Il dit que si les porteurs du projet ENOVA ont trouvé des locaux qui les agréent à Attert, et qu'en plus le P.O. peut les accueillir, nous nous réjouissons également. Il insiste sur le fait que nous n'avons aucun problème avec cela, d'autant plus que ces personnes croient vraiment en leur projet et c'est bien qu'ils puissent le mettre en œuvre. Surtout qu'au niveau communal (15 écoles) nous accueillons environ 2.300 enfants, cela représente à peu près la moitié de la population de l'enseignement fondamental sur Arlon. Et c'est vrai que ce n'est pas envisageable d'accueillir cette pédagogie dans une école existante et d'imposer aux enfants, aux parents, et aux enseignants qui ne le souhaitent pas. Il dit qu'on ne va pas non plus vider une école pour la leur remettre, ils ne demandaient évidemment pas

cela, mais signale qu'à partir du moment où nos quinze écoles sont occupées nous n'avons pas de bonne solution à proposer. Il ajoute qu'au point de vue communal, il y a eu une rencontre à leur demande, et qu'elle s'est déroulée le lundi 27 juin dans la salle Européenne. Il explique que nous avons reçu trois représentants du projet (il précise que certains sont d'ailleurs dans la salle) et délégation côté Ville d'Arlon était piloté par Monsieur le Bourgmestre accompagné de Monsieur Balon - Echevin du Patrimoine et de luimême - Echevin de l'Enseignement : il y a eu un échange franc, ils nous ont expliqué que la pédagogie actuelle effectuée dans les différents réseaux était une pédagogie du 18ème siècle, on n'était pas d'accord et nous avons échangé là-dessus. Il révèle qu'ils nous ont expliqué les grandes lignes de leur projet, ils ont fait état de leur volonté de s'implanter en Ville, et pas dans un village, parce qu'on leur signalait qu'on avait quand-même une grande partie de nos écoles dans les villages, mais ils n'étaient pas intéressés ; ils nous ont dit qu'ils avaient aussi des pistes concernant des bâtiments. Il rappelle que nous avons évoqué à ce moment-là le vieux Callemeyn, ils ont d'ailleurs évoqué de faire eux-mêmes les travaux dans ce domaine si cela se concrétisait. Ce n'était qu'une piste. Il insiste sur le fait qu'on n'a pas interdit quoi que ce soit sur Arlon au projet ENOVA. Il ajoute que dans le courant du mois d'octobre il a eu l'occasion de faire passer un message à un journaliste qui l'interviewait, et qui lui avait dit que notre porte n'était pas fermée. Il précise que le journaliste a d'ailleurs relaté cela. Il dit qu'à la Toussaint, le Bourgmestre et lui-même ont été salué les parents qui participaient à une marche en face de l'Hôtel de Ville, et qu'il y avait une centaine de personnes ; dont délégation qui étaient venues de Buzet, de Bastogne et autres endroits... et puis, dernier épisode, l'Avenir du Luxembourg nous apprend qu'ils vont peut-être le faire à Attert parce que là ils ont trouvé des locaux qui s'y prêtent. Il dit que nous n'avons absolument pas de regrets, ou bien cette pédagogie est appelée à trouver un grand succès dans les années qui viennent, et il pense alors qu'elle va devenir petit-à-petit populaire parmi les parents et enseignants, et que de tout côté on va la réclamer ; ce pas uniquement sur la Commune d'Arlon mais dans toute la Fédération Wallonie Bruxelles, et tous voudront alors développer cette pédagogie, ou bien peut-être que ce ne sera pas le cas et qu'elle restera une école 'exceptionnelle', et il ne sait pas quelle sera Il dit que dans son intervention précédente il a évoqué sa durée de vie. toutes les difficultés que ce projet pouvait représenter. Pour l'instant, tous nos efforts, en tout cas au niveau communal arlonais, se portent sur le bon fonctionnement de nos quinze écoles existantes. Il tient à dire que ces quinze écoles, ainsi que les six autres écoles du réseau d'Arlon, qui accueillent 4.600 enfants, ne constituent pas un bloc monolithique au niveau pédagogie mais qu'elles représentent une variété, une diversité, une richesse formidable au niveau pédagogique. Et déjà maintenant il y a de très nombreux enseignants jeunes ou moins jeunes qui se recyclent et qui apprennent aux enfants de manière originale. Les enfants apprennent en s'amusant. On éveille leur curiosité, ils apprennent de manière non conventionnelle, cela se fait dans toutes les écoles. Il ajoute qu'il vaudrait dire aux parents qui ont un enfant qui ne se sent peut-être pas bien dans l'école où il est, que s'ils se donnent un peu la peine de chercher ils peuvent trouver aujourd'hui, sur Arlon, une école où l'enfant pourra s'épanouir. Il précise qu'il n'est pas contre le fait qu'il y ait une autre école avec une autre pédagogie dans la région mais il estime que dans les 21 écoles qui existent, vraiment tous les enfants peuvent s'épanouir, il y a des solutions à tout. Il pense que même en Ville il y a des écoles de style campagnardes avec une ambiance assez familiale. Il désire montrer quelques réalisations d'écoles communales. montre à l'assemblée un petit roman qui s'intitule « Au pays de Freya », il explique qu'il a été écrit il y a quelques années par les enfants de la classe 1er, 2ème, 3ème et 4ème primaire de l'école communale de Freylange ; ce sont les élèves qui l'ont écrit avec leur institutrice. Il ajoute qu'il a passé un après-midi avec eux pour écrire un chapitre de ce livre. Il dit que c'est une manière originale d'apprendre la langue française. Il montre un autre travail qui a été réalisé par des enfants de l'école du centre ; 'Des perles cordonniers' qui a été écrite par Monsieur Albert CHENE (un pensionnaire de la Résidence de la Knippchen) adapté par les élèves de $3^{\rm ème}$ année primaire de l'école du Centre et illustré par les élèves de 3ème maternelle. Il ajoute qu'il y en a encore beaucoup d'autres, qu'il y a des

tas de choses originales qui se font et que bien sûr nos élèves sont évalués en points, mais que nos enseignants ne manquent pas de relativiser ces cotations par des remarques positives et encourageantes. Il conclut en disant qu'il se fait déjà des tas de choses intéressantes sur Arlon, et que si il s'en fait d'autres nouvelles à Attert cela ne lui pose pas de problème. Il ajoute qu'il y a quelques jours de cela, nous avons encore reçu une autre demande d'un groupe de parents qui veulent aussi créer une autre école sur Arlon, il leur souhaite également d'y parvenir, mais la qualité est ce qu'elle est.

Monsieur GAUDRON dit qu'il ne remet pas en question la qualité du travail du corps enseignant de la Commune d'Arlon. Il trouve juste qu'il y a une grande demande de diversité, la preuve en est la nouvelle récente demande évoquée ci-dessus par Monsieur TRIFFAUX. Il dit qu'il y a une place pour cela et qu'il faut pouvoir l'entendre et permettre l'intégration de ce genre de dispositifs. Contrairement à Monsieur TRIFFAUX qui dit n'avoir aucun regret, lui en a. Il est bien conscient que de nombreux bâtiments sont bien remplis mais ce n'est pas le cas de tous, il pense savoir qu'il y a des endroits où cela aurait pu être possible de les accueillir, il ne rentrera pas dans les détails car ce n'est pas l'objet en ce moment.

Monsieur TRIFFAUX explique qu'après les avoir rencontrés le 27 juin et après avoir bien réfléchi, il y a une de nos quinze écoles où nous avons deux locaux qui étaient disponibles. Il s'est posé la question de savoir si il ne fallait pas envisager d'installer cette nouvelle école dans ces deux locaux qui auraient pu profiter du reste de l'infrastructure (il précise qu'une école ce n'est pas que deux classe, c'est aussi un endroit pour manger, des toilettes, un endroit pour la psychomotricité...) ; il y avait donc possibilité de s'arranger, seulement il fallait mettre deux écoles côte à côte dans le même bâtiment. Deux projets d'écoles différentes dans le même bâtiment... Il s'est donc posé la question et a demandé l'aide de l'inspection qui est alors venue à Arlon, et pendant un après-midi ils ont réfléchi et examiné cette possibilité sous toutes les coutures. Et ce, avec également la Conseillère pédagogique et encore d'autres personnes. A la fin de la réunion il y a eu unanimité pour dire que ce n'était pas une bonne solution. L'inspection le déconseillait vivement, et il le pense à juste titre car cela aurait posé des problèmes d'organisation énormes. Il dit qu'à part cette possibilité-là nous n'en avions pas d'autre. Il rappelle encore une fois qu'il y a pas d'école vide et ajoute qu'il n'a pas de baguette magique pour en faire apparaître une. Il trouve que la vision de Monsieur GAUDRON est purement politique.

Monsieur GAUDRON dit que ce n'est politique et que c'est un peu facile de dire cela. Il dit qu'il y a bien été clair sur le fait qu'il ne trouvait pas que l'enseignement sur Arlon date du 18ème siècle, mais que par contre il trouve que la gestion du dossier est du 18ème siècle.

Le Conseil communal, à l'unanimité, prend acte.

+ + +

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à vingt-trois heures et quarante-cinq minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. DEFRANCE

V. MAGNUS